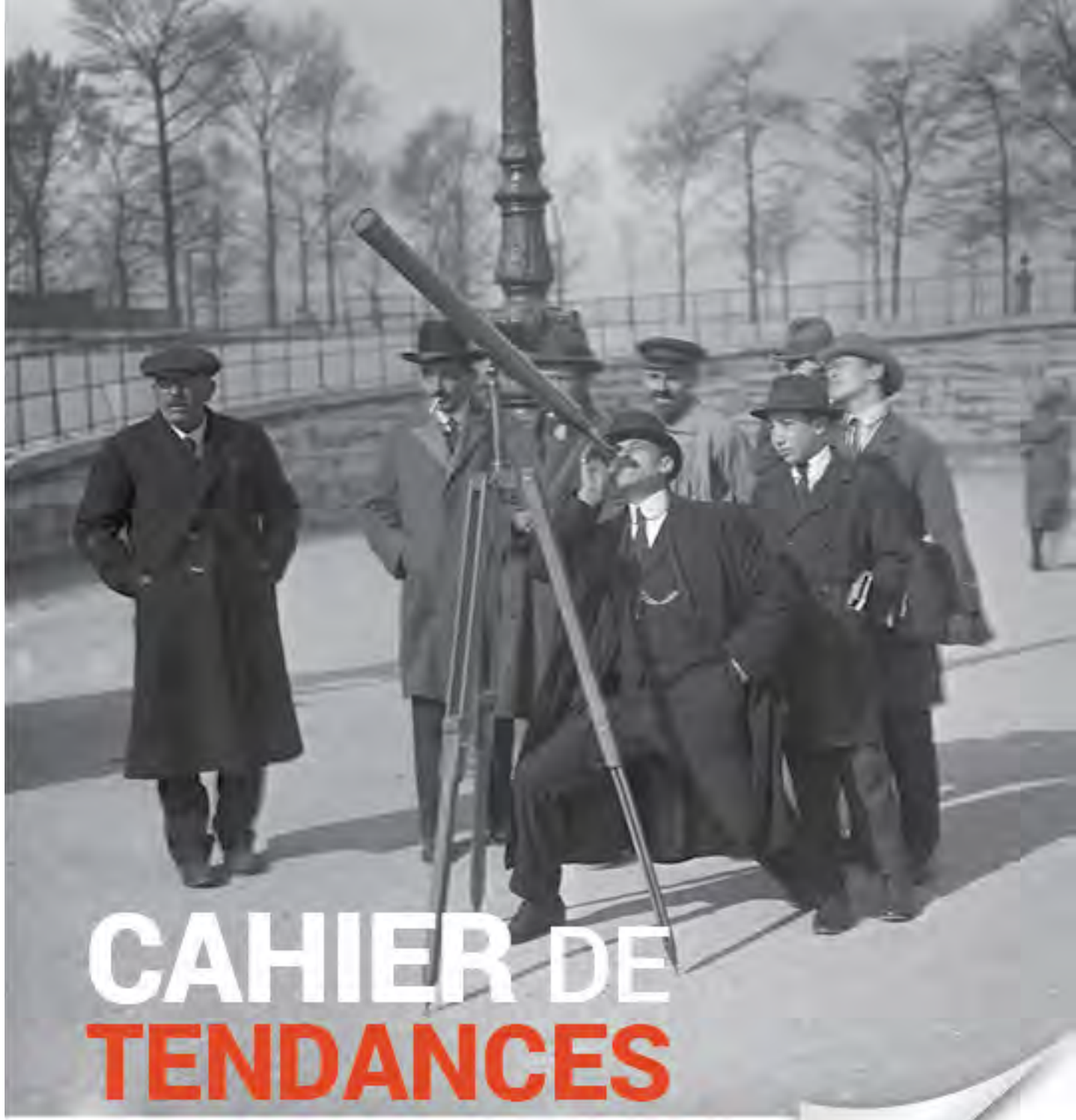

CAHIER DE TENDANCES 2019

Fondation Jean Jaurès

CAHIER DE TENDANCES 2019

ALTERNATIVES MONÉTAIRES 7
Christophe Sente

CAPITALISME POLITIQUE 11
Mathieu Souquière

COLLAPSOLOGIE 15
Arthur de Grave

CONNECTIVITÉ 19
Martin Ziguélé

ÉCOLOGIE HUMAINE 23
Flora Bolter

ENTREPRISES À MISSION 29
Geneviève Ferone Creuzet

ÉTERNELLES ANNÉES 1930 37
Christian Birebent

ÉTUDES ANIMALES 41
Nicolas Payen

FRATERNITÉ 45
Jean-Christophe Baudouin

IDENTITÉ NUMÉRIQUE 49
Olaf Klargaard

(IN)ACTION CLIMATIQUE 53
Blaise Gonda, Timothée Ourbak

INDICE DU NUMÉRIQUE HUMAIN 57
Aurialie Jublin, Jacques-François Marchandise

INTELLIGENCES ARTIFICIELLES 63
Jean-Loup Samaan

INTIMITÉ 67
Robert Zarader

INTRAPRENEURIAT 71
Paul Poupet, Marinette Valiergue

MESURE D'IMPACT 75
Jérôme Saddier

NÉOARTISANAT 79
Jean-Laurent Cassely

PRINTEMPS ARABES BIS 83
Louis-Simon Boileau

PROSUMERS 87
Pierre Bauby

RELIGIONS DU MONDE GLOBAL 91
Jean-Jacques Kourliandsky

RETOUR DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE 95
Cédric Durand, Razmig Keucheyan

SOCIÉTÉ CIVILE AGISSANTE 99
Bénédicte Manier

TRAVAIL COOPÉRATIF 103
Sophie Thiéry

TROISIÈME GENRE 109
Fanny Parise

UBÉRISATION (RÉSISTANCE À) 115
Isabelle Daugareilh, Timothée Duverger, Matthieu Montalban

VALEUR SOCIALE (SNAPCHAT) 119
Alain Mergier

La démarche

La Fondation Jean-Jaurès lance un cahier de tendances annuel pour repérer les « signaux faibles » de nos sociétés. On appelle « signaux faibles » les phénomènes d'impact limité encore, mais porteurs de changements de grande ampleur, à moyen et long terme. Leur importance tient dans ce qu'ils sont susceptibles de déclencher une fois arrivés à maturité.

Pour faire mieux comprendre l'évolution de nos sociétés sur le temps long, à un moment où il est nécessaire de repenser le contenu du progrès, la Fondation propose cet exercice d'anticipation. Elle met ainsi en perspective ce qui émerge et avec quels effets, dans un récit du futur à la fois politique, économique, technologique, social et culturel.

Les auteurs de ce cahier, de profils très divers, avaient carte blanche pour identifier une tendance et l'exposer sous l'angle qu'ils ont choisi. C'est leurs regards que vous découvrirez ici.

Régulations citoyennes

“ Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles ”

Cette phrase de Paul Valéry est tirée d'un ouvrage, *La crise de l'esprit*, paru en 1919. Écrite au lendemain de la première grande conflagration mondiale, elle est pourtant moins une pensée pessimiste qu'un appel au sursaut. On sait ce qu'il advint, quelques années plus tard, de cette alerte.

Aujourd'hui, exactement cent ans après, l'humanité semble à nouveau à un carrefour. Déséquilibres climatiques, fractures démocratique et sociales, inégalités, incertitudes éthiques, vertiges technologiques… : les raisons ne manquent pas d'évoquer un avenir en clair-obscur. Et tout cela se joue, à l'échelle de l'histoire du monde, dans les heures qui viennent.

On mesure intuitivement qu'il faut faire autrement, repenser les modèles, inventer de nouvelles politiques et d'autres outils. Le pourrons-nous ? L'entrée « Collapsologie », dans ce premier cahier de tendances, illustre symboliquement l'inquiétude de l'époque.

Mais faisons comme Valéry : aux sombres prophéties, privilégions le sursaut. Efforçons-nous de prendre un peu d'avance sur les phénomènes, afin de mieux les maîtriser. C'est l'objet de ce rendez-vous annuel.

Post-humanisme, communs, robots, animaux, troisième genre, réseaux sociaux, société civile, intelligence artificielle, nouveaux modes de travail, GPA, religieux… : vous y reconnaîtrez quelques-uns des concepts et quelques-unes des technologies qui scandent nos exercices prospectifs d'aujourd'hui. Vous en découvrirez d'autres. Nulle prétention à l'exhaustivité, encore moins à faire système, mais le foisonnement de multiples regards, portés à l'échelle du monde, sur quelques-uns des signaux faibles de notre époque.

Cet exercice n'est pourtant pas sans conséquences. Les tendances énoncées ici seront peut-être, parmi d'autres, les ancrages de demain, c'est-à-dire les repères sur lesquels s'établiront nos sociétés nouvelles. De ce portrait en pointillé émergent deux lignes de force, récurrences significatives puisque émanant d'auteurs aux profils très divers, issus de nombreuses disciplines et souvent soucieux d'une vue internationale de leur sujet :

• d'abord un appel à la régulation, dans de multiples domaines. *Reset* numérique, marche des entreprises, formes du travail, actions pour le climat… : une volonté de mieux s'organiser affleure, afin de faire de toutes nos ressources, humaines ou naturelles, un véritable commun ;
• ensuite la dimension citoyenne, omniprésente. Écologie, *empowerment*, collaboratif, société civile… : le citoyen entreprend de « façonner localement le monde idéal qui lui échappe à l'échelle globale », et d'être tout autant habitant de son territoire que citoyen du monde.

Alors que nous serions subrepticement entrés, selon l'un des auteurs, « dans le monde de la réinitialisation permanente des valeurs », cette régulation citoyenne sera-t-elle demain l'un des ancrages majeurs de nos sociétés ?

Daniel Cohen, *directeur du Conseil d'orientation scientifique*
Gilles Finchelstein, *directeur général*

Crédit photo : © Gaston Paris/Roger-Viollet

TECHNIQUE

ALTERNATIVES MONÉTAIRES

Christophe Sente

Locale et citoyenne, la monnaie alternative sera-t-elle également l'actrice inattendue d'un tournant décisif, celui de l'articulation des nouvelles formes de création monétaire et de la gestion des finances nationales ? Un enjeu européen majeur.

Depuis les années 1990, la réflexion de la social-démocratie européenne sur la question de la monnaie est en panne ou presque. En panne, parce que, depuis le pari de François Mitterrand de fonder la construction d'un gouvernement politique de l'Union européenne sur une zone monétaire unique, l'attentisme prédomine au sein des partis. Ainsi, au lendemain de la crise financière de 2008, l'introduction d'une pratique de *quantitative easing*[1] résulte du libre choix de la Banque centrale européenne, et non d'une modification politique des principes de la gouvernance monétaire établis par le traité de Maastricht. Ni le coût électoral de la satisfaction aux critères de convergence des finances publiques nationales, ni l'asymétrie des besoins du développement des différentes régions du continent n'ont été suffisants pour provoquer une révision de la doxa monétariste héritée des années 1990.

La panne n'est cependant pas totale. L'intérêt porté par la gauche de gouvernement au développement des monnaies locales dans le cadre des États-nations contraste avec l'asthénie de son imagination collective sur le plan européen. En France, cet intérêt s'est mué en soutien lorsque, sous la présidence de François Hollande, le code monétaire et financier national a été modifié par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Comme l'a relevé l'économiste Jérôme Blanc, la « loi n'a pas créé un espace afin de développer des dispositifs jusque-là inexistants, mais […] a cherché, au contraire, à fournir une sécurisation légale pour des expériences qui se sont démultipliées depuis le début des années 2010 en France[2] ». Parmi ces expériences, on citera celle de l'eusko au Pays basque, accompagnée par la Fondation Jean-Jaurès.

Mais il est un tournant que les réflexions et les travaux consacrés aux monnaies alternatives n'a pas encore négocié. Ce tournant est celui de l'articulation des nouvelles formes de création monétaire et de la gestion des finances nationales dans un cadre européen. En effet, à ce stade, les monnaies alternatives sont surtout utilisées, et envisagées dans les partis, comme des instruments locaux de paiement destinés à réactiver les circuits courts de la consommation. Ce rôle

n'est pas mineur et son intérêt est pluriel. Tout d'abord, en termes politiques, il signifie la promotion d'une forme de participation politique à une communauté de consommateurs et de producteurs. Et, dans une ère de crise de l'engagement citoyen et d'expression de leurs attentes comme de leurs frustrations à l'égard d'un État jugé lointain, il renvoie les individus à leur part de responsabilité dans l'organisation de leur cadre de vie. En termes économiques, ensuite, si les monnaies alternatives locales sont adossées à l'euro, elles peuvent accroître le pouvoir d'achat des consommateurs lorsque, pour augmenter leurs ventes, les producteurs locaux, bénéficiant de la réduction du nombre d'intermédiaires marchands, accordent une remise aux utilisateurs de ce moyen de paiement. De même, la promotion des circuits courts de consommation à partir de l'utilisation de monnaies locales favorise la diminution des transports polluants de marchandises et l'érosion de l'hégémonie d'une alimentation

> *Il est un tournant que les réflexions et les travaux consacrés aux monnaies alternatives n'a pas encore négocié […] celui de l'articulation des nouvelles formes de création monétaire et de la gestion des finances nationales dans un cadre européen.*

industrielle soupçonnée de constituer un risque pour la santé publique.

Cependant, pour que la monnaie locale ne nourrisse pas le fantasme souverainiste nationaliste ou régionaliste, elle doit être comprise comme l'une des manifestations d'un phénomène plus large de « dénationalisation de la monnaie[3] », selon l'expression de Friedrich Hayek, et réclame de nouvelles régulations à l'échelle non plus locale, mais au minimum européenne. La dénationalisation de la monnaie est irréductible au pilotage de la zone euro et à l'éclosion fragile de monnaies locales. Elle comprend au moins trois autres manifestations, étudiées dans les universités, mais peu examinées en politique. La première est l'essor de moyens numériques de paiement, tels que le bitcoin, dont la principale caractéristique est l'absence – sauf dans le cas du petro vénézuélien – de tout contrôle public, politique ou technocratique[4]. La deuxième est la diffusion de la privatisation de la création monétaire au-delà du secteur bancaire par la banalisation de l'émission par les compagnies marchandes de moyens de paiement ou de crédit qui augmentent le pouvoir d'achat de leurs clients. Les programmes de fidélisation des consommateurs, depuis les bons de réduction parfois accordés par les librairies à partir du dixième achat jusqu'aux miles attribués par les compagnies aériennes à leurs utilisateurs réguliers, en sont des illustrations parmi d'autres. La troisième est la résurrection, au sein

de cercles d'économistes proches de mouvements politiques, d'une réflexion sur les potentialités des monnaies fiscales, complémentaires à l'euro tout comme les monnaies locales, mais diffusées à l'échelle nationale. Défendu au sein d'Attac par Bruno Théret, mais également étudié par Yanis Varoufakis et, très récemment, par des économistes italiens, le principe de la monnaie fiscale consiste pour les pouvoirs publics à augmenter la liquidité en distribuant aux ménages comme aux entreprises des certificats adossés aux recettes fiscales à venir. Controversé et inspiré d'expérimentations américaines, le procédé entend stimuler la capacité financière des acteurs économiques en déjouant la définition juridique de la monnaie européenne, et ce, sans passer par la case d'une révision des fondamentaux de l'Union économique et monétaire.

Ces différentes formes de dénationalisation de la monnaie présentent sans doute encore peu de risques en termes d'inflation, la principale préoccupation des banques centrales. Reste que l'apparition désordonnée de nouveaux moyens de paiement, formes de création monétaire

> *L'apparition désordonnée de nouveaux moyens de paiement, formes de création monétaire ou source d'augmentation du pouvoir d'achat des individus en Europe, invite à la définition d'un cadre de régulation.*

ou source d'augmentation du pouvoir d'achat des individus en Europe, invite à la définition d'un cadre de régulation. La Suisse a offert le récent exemple d'un débat public sur le statut de la monnaie[5], dont Michel Aglietta rappelle régulièrement le caractère politique. Pour sauver et consolider l'Union économique et monétaire, le reste de l'Europe gagnerait à ne pas en faire l'économie. ■

[1] Mesures de politique monétaire non conventionnelles.
[2] Jérôme Blanc, « Les monnaies locales : un bilan d'étape », La Vie des idées, 27 avril 2016.
[3] Friedrich Hayek, *Denationalisation of Money. The Argument Refined*, Londres, Institute of Economic Affairs, 1990.
[4] Pour une synthèse, voir Florence G'Sell et Adrien Basdevant, « La régulation des ICOs en France, décrytage par Florence G'Sell et Adrien Basdevant », site de l'Institut Montaigne, 21 mars 2018.
[5] Le dossier relatif à la votation populaire du 10 juin 2018 sur le thème de « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! » est consultable sur le site du Conseil fédéral du gouvernement suisse.

Crédit photo : © Albert Harlingue/Roger-Viollet

CONCEPT

CAPITALISME POLITIQUE

Mathieu Souquière

Toujours davantage, une entreprise doit faire de la politique. Non plus seulement maîtriser son impact, mais se doter d'une raison d'être au service d'un projet de société qui la dépasse. Être l'acteur neuf d'un capitalisme réinventé ?

« Le capitalisme ultralibéral et financier […] va vers sa fin ». La sentence n'émane pas d'un représentant d'Attac ou de tout autre militant anticapitaliste, mais d'un ancien banquier d'affaires, apparemment repenti, et reconverti non sans succès en politique : Emmanuel Macron. Certes prononcée en pleine crise des « gilets jaunes », à l'occasion de ses vœux aux Français, le 31 décembre 2018, cette phrase ne saurait pour autant être entendue comme exclusivement dictée par la nécessité, expression d'un pouvoir fragilisé cherchant à se redonner de l'oxygène. Elle nous semble traduire tout au contraire un puissant mouvement de fond, qui trouve même à se nicher au cœur du « système ».

Larry Fink, patron du plus grand fonds d'investissement mondial, BlackRock, adresse chaque année à ses actionnaires une lettre dont la syntaxe s'affirme, à chaque édition, plus « gauchiste ». En 2018, déjà, il évoquait la nécessité pour toute entreprise de se doter d'une raison d'être extra-financière. Plus explicitement encore, il reconnaissait en 2019 les attentes croissantes de l'opinion vis-à-vis d'entreprises sommées de s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques les plus urgents.

Plus largement, un « *CEO activism* » se déploie, illustrant la même propension de certains dirigeants d'entreprises à investir des questions politiques. On peut citer les PDG de Starbucks ou Apple, engagés depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations. Ce mouvement s'est encore accentué depuis l'installation de l'administration Trump, dont certaines décisions ont suscité de vives réactions. La tribune « *We are still in* », signée en juin 2017 par près d'un millier d'entreprises, visait à témoigner de leur adhésion aux accords de Paris, malgré la dénonciation de ces derniers par Donald Trump.
En septembre 2018, Nike, de son côté, se choisit pour icône le footballeur américain Colin Kaepernick, qui s'était publiquement mis à genoux pendant l'hymne national en septembre 2016 pour protester contre les violences policières et le racisme aux États-Unis.

Les exemples de cette volontaire intrusion des chefs d'entreprises dans la sphère politique sont légion.

Au-delà de ces initiatives personnelles, les concepts eux-mêmes fleurissent, à longueur de rapports, d'ouvrages ou d'articles : « capitalisme du bien commun », « économie positive », « capitalisme d'intérêt général », « capitalisme inclusif », « capitalisme conscient », « entreprise contributive »…

La loi française elle-même est venue consacrer en 2019 un statut d'« entreprise à mission ». Peu importe l'étiquette retenue, tout cela traduit un même constat, qui pointe l'impasse du capitalisme actionnarial dont les logiques à l'œuvre depuis environ quatre décennies ont esquissé les lignes d'une « prospérité sans bénéfice ». C'est-à-dire d'une économie mondialisée et financiarisée au service de quelques-uns et dont tout le monde convient désormais qu'elle contribue à désagréger les sociétés humaines – à travers une explosion des inégalités observée dans la quasi-totalité des pays – et à détruire la planète. Une période d'hypermondialisation, déjà ralentie depuis la crise de 2008, semble progressivement prendre fin.

> *Quel pouvoir, nationalement désigné, peut en effet encore prétendre répondre aux défis contemporains – climatiques, sociaux, migratoires, sécuritaires, technologiques –, qui dépassent largement les frontières ?*

D'autant que les dérèglements engendrés par notre système économique s'adossent à une forme d'impuissance politique. Quel pouvoir, nationalement désigné, peut en effet encore prétendre répondre aux défis contemporains – climatiques, sociaux, migratoires, sécuritaires, technologiques –, qui dépassent largement les frontières ? La crise du capitalisme se double ainsi fort logiquement d'une crise démocratique, qui fait partout le lit d'un populisme fondé sur la dénonciation des élites et un prétendu « retour au peuple », fût-ce paradoxalement au prix de régressions démocratiques assumées par des pouvoirs revendiquant leur « illibéralisme ».

Une réponse parallèle s'organise donc de la part d'acteurs économiques conscients de leur rôle, peut-être même de l'injonction qui leur est faite par la société elle-même : très loin de la philanthropie d'avant-hier, de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) d'hier, émerge bien l'idée qu'une entreprise doit faire de la politique, défendre des valeurs, prendre position. Elle ne doit plus se contenter de maîtriser son impact, mais se doter d'une raison d'être qui entre en résonance avec les grands enjeux de notre organisation collective, et même qui mette cette raison d'être au service d'un projet de société qui dépasse l'entreprise.

Cette attente sociale est confirmée par de nombreuses enquêtes, comme celle réalisée en janvier 2018 par Havas[6] et selon laquelle plus de 8 personnes sur 10 considèrent que « les États ont aujourd'hui plus que jamais besoin des entreprises pour les aider à transformer la société ». À l'heure des géants économiques, dont le poids dépasse désormais largement celle de nombreux États, dont l'activité tentaculaire les place face à des consommateurs du monde entier, comment imaginer que ces entreprises puissent demeurer en marge de la société et de ses attentes, seulement focalisées sur leurs performances économiques et financières ? Cette époque semble révolue, face au poids croissant des *millenials*[7], avant-garde éclairée d'une opinion de plus en plus informée et exigeante. Près d'un Français sur deux assure avoir déjà renoncé à acheter un produit d'une marque à la suite d'un scandale, mais cette proportion est de 6 sur 10 chez les 18-24 ans[8]. Ce nouveau comportement des consommateurs renforcé par un nouveau comportement des investisseurs change immanquablement la donne.

> *Plus largement, un « CEO activism » se déploie, illustrant la même propension de certains dirigeants d'entreprises à investir des questions politiques.*

Le capitalisme a toujours su se réinventer pour garantir sa propre survie. Parce que les logiques qui sont les siennes depuis quarante ans mènent à son auto-destruction, s'esquissent les bases d'un capitalisme solidaire et durable. Oxymore ou concept d'avenir ?
Différents âges du capitalisme se sont succédé au cours des siècles : le capitalisme politique pourrait bien constituer notre nouvel horizon. ■

[6] « L'Observatoire des marques dans la cité », étude CSA/Havas Paris, janvier 2018.
[7] Les personnes nées entre 1980 et 2000.
[8] « E-reputation des entreprises », étude Ifop/August Debouzy/Havas,février 2019.

Crédit photo : © Albert Harlingue/Roger-Viollet

COLLAPSOLOGIE

Arthur de Grave

Une apocalypse en douceur est déjà bien entamée. Il existe des alternatives, mais, avant de les voir fleurir, il va probablement falloir passer par la case Jugement dernier. Effondrement et alternatives, la collapsologie nous parle des deux – tout est dans le dosage et le timing.

Le cinéma de science-fiction est souvent un excellent révélateur de l'inconscient d'une société concernant son propre avenir. Prenons par exemple les deux *Blade Runner*, sortis à trente-cinq ans d'intervalle. Dans le premier film de 1982 (réalisé par Ridley Scott), le futur est crasseux, enfumé, plongé dans une nuit perpétuelle éclairée de façon occasionnelle par des colonnes de flammes et par le clignotement de néons aux couleurs criardes. Rien de tout cela dans sa suite de 2017, *Blade Runner 2049*. C'est même tout le contraire : le réalisateur québécois Denis Villeneuve filme un monde propre comme une chambre d'hôpital, sans aspérités, presque minéral parce que déjà, un peu, sans vie, et baignant dans une omniprésente lumière blafarde.

Cet écart est signifiant. Avec son esthétique cyberpunk affirmée et sa représentation d'une Amérique culturellement dominée par le Japon, le premier *Blade Runner* est un enfant de son époque. Le second épisode l'est tout autant de la sienne. Or, que nous dit-il de notre monde ? On aperçoit, dès les premières minutes, de vastes champs de panneaux solaires, dont on comprend immédiatement qu'ils doivent être à peu près inutiles étant donné la grisaille ambiante (de fait, on ne verra pas filtrer un seul rayon de soleil de tout le film). Douce ironie : la transition, mais avec un coup de retard. La technologie est omniprésente, mais elle tourne à vide, et ne sert qu'à recouvrir maladroitement une réalité devenue invivable. La totalité des écosystèmes s'étant effondrés, l'être humain règne désormais seul sur Terre, maître et possesseur d'un champ de ruines : un arbre mort et de gros vers élevés sous serre pour l'industrie alimentaire seront les seules traces de l'existence passée du monde naturel. En revanche, qu'on se rassure, il semble bien que le système capitaliste soit toujours en place. De nouvelles firmes ont simplement remplacé la Tyrell Corporation du premier film – on n'échappe pas à la destruction créatrice, semble-t-il, même après la fin du monde – et le héros, bien que de nature synthétique, consomme des gadgets technologiques pour égayer son morne quotidien.

Si *Blade Runner 2049* a quelque chose à nous dire, c'est qu'il est déjà trop tard, que le monde est déjà mort – on ne sait même pas précisément quand et à vrai dire cela n'a plus d'importance – et que le

pire, c'est que nous sommes malgré tout condamnés à y vivre. La guerre froide est un lointain souvenir, et les holocaustes nucléaires et autres guerres du pétrole version *Mad Max* ont cessé de peupler nos imaginations. Non, en cette fin des années 2010, on commence sérieusement à se dire que, peut-être, l'apocalypse se fera tout en douceur. Est-ce un mieux ? Question de goût : d'aucuns préféreront la cuisson à petit feu, d'autres les événements cataclysmiques. Mais le problème, c'est qu'une désagréable idée ne peut manquer de s'imposer en toile de fond : si vraiment la fin des temps doit arriver en catimini, alors il n'est pas impossible que le processus soit déjà bien entamé. On comprend mieux, dès lors, que le concept d'« effondrement » soit aussi tendance.

C'est que le fameux rapport Meadows portant sur les limites de la croissance[9] remonte à 1972, et prévoyait des effondrements en cascade entre 2020 et 2050. Nous y sommes. On ne compte plus les pétitions contre le changement climatique, les tribunes signées par les plus éminents représentants de la communauté scientifique et les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui se font de plus en plus alarmistes d'année en année. Selon les experts, une élévation globale des températures de 1 °C est d'ores et déjà acquise. En poursuivant sur la trajectoire actuelle, il faudrait tabler sur 1,5 °C de plus d'ici à 2040. Il faut à cela ajouter la chute alarmante de la biodiversité. Rien qu'en France, 26 % des espèces sauvages sont en voie d'extinction principalement en raison des activités humaines[10]. Les populations d'oiseaux des campagnes ont décliné d'un tiers en quinze ans[11], une suite logique de la chute vertigineuse du nombre d'insectes volants (de l'ordre de 75 % à 80 % depuis le début des années 1990 selon une étude germano-britannique de 2017[12]).
Il serait trop long d'énumérer la liste des phénomènes inquiétants mais, pour résumer, bon nombre de compteurs sont en train de virer au cramoisi.

> *Si vraiment la fin des temps doit arriver en catimini, alors il n'est pas impossible que le processus soit déjà bien entamé.*

Ce constat s'est largement enraciné dans l'opinion publique, et les climatosceptiques se font de plus en plus discrets (à l'exception, certes, de quelques cas pathologiques, comme l'actuel occupant du bureau Ovale). Ces prises de conscience ne sont cependant suivies que d'effets politiques modestes, et c'est un euphémisme. L'écologie politique a connu des jours meilleurs, et il semble bien que la célèbre parole attribuée à Margaret Thatcher, « *There is no alternative* », ait été intériorisée au point que, comme l'affirmait le philosophe Slavoj Žižek, « il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme ».
En outre, depuis les élections de Donald Trump aux États-Unis ou, plus récemment, de Jair Bolsonaro au Brésil, on sait désormais que, quand les apôtres du néolibéralisme et autres partisans du *business as usual* qui tiennent le haut du pavé – avec les résultats que l'on sait – depuis le début des années 1980, sont finalement défaits, c'est encore, si la chose est possible, un pis-aller.

> *[…] il existe bel et bien des alternatives. La mauvaise nouvelle, c'est qu'avant de les voir fleurir, il va probablement falloir passer par la case Jugement dernier.*

Dans ce contexte, de plus en plus d'intellectuels se réclament d'une science nouvelle : la collapsologie, autrement dit, l'étude de l'effondrement des écosystèmes, non pas tant pour tâcher de l'enrayer que pour apprendre à y habiter. Car c'est là, peut-être, la petite note d'optimisme que véhiculent les ouvrages des Français Pablo Servigne et Raphaël Stevens[13] ou encore de l'anthropologue américaine Anna Lowenhaupt Tsing[14] : contrairement à ce que radote l'abondante progéniture de la Dame de Fer, il existe bel et bien des alternatives. La mauvaise nouvelle, c'est qu'avant de les voir fleurir, il va probablement falloir passer par la case Jugement dernier. Mine de rien, comparé au futur qu'imagine *Blade Runner 2049*, c'est déjà quelque chose. Il n'est en revanche pas absolument certain que la future filière universitaire de collapsologie garantisse un taux d'emploi de 100 % à ses diplômés. ■

---

[9] *Halte à la croissance ? Le club de Rome présenté par Janne Delaunay.* Rapport Meadows, Paris, Fayard, 1972.
[10] Adrien Toffolet, « Un quart de la faune française est menacée de disparition », site de France Inter, 9 janvier 2019.
[11] Stéphane Foucart, « Les oiseaux disparaissent des campagnes françaises à une vitesse "vertigieuse" », *Le Monde,* 20 mars 2018.
[12] Caspar A. Hallmann, « More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas », *Plos*, 18 octobre 2017.
[13] Pablo Servigne et Raphaël Stevens, *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes,* Paris, Seuil, 2015 ; Pablo Servigne, Raphaël Stevens et Gauthier Chapelle, *Une autre fin du monde est possible. Vivre l'effondrement (et pas seulement y survivre)*, Paris, Seuil, 2018.
[14] Anna Lowenhaupt Tsing, *Le Champignon de la fin du monde. Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, Paris, La Découverte, 2015.

Crédit photo : © Roger-Viollet

CONNECTIVITÉ

Martin Ziguélé

Lien social, banque mobile, média et outil économique à la fois, la connectivité invente-t-elle en Centrafrique une nouvelle forme de développement endogène, où les NTIC pallient l'absence d'investissements physiques dans les infrastructures ?

À l'instar de plusieurs pays africains, la République centrafricaine est un territoire très vaste. Elle totalise 623 000 kilomètres carrés, soit une superficie supérieure à celle de la France métropolitaine, de la Belgique et du Luxembourg réunis.

Dans cet immense espace enclavé en plein cœur de l'Afrique, loin des façades de l'océan Atlantique et de l'océan Indien, les régions sont elles aussi enclavées les unes par rapport aux autres par manque de voies de communication. Il n'y a pas de chemins de fer ni de dessertes aériennes intérieures commerciales régulières, les routes bitumées totalisent moins de 1 000 kilomètres, les pistes de terre, coupées par des rivières et des fleuves sans ponts fixes, et franchissables uniquement par bac, sont praticables une partie de l'année seulement, et il n'existe aucun système de transport interurbain organisé. Dans ce pays caractérisé à la fois par une forte démographie rurale et une prédominance des jeunes de moins de trente ans (plus de 60 % de la population), la connectivité est un grand défi.
Comment communiquer, transmettre des messages importants, commercer et tout simplement vivre dans un tel contexte ? Les nouvelles technologies de l'information et de la communication apportent une partie de la réponse avec le téléphone portable. En effet, force est de constater que l'arrivée partout dans le pays de ce dernier a produit des changements culturels, socioéconomiques et politiques importants dans le monde rural et périurbain et que des évolutions notables sont encore à prévoir.

Le téléphone portable est récent en Centrafrique, puisque la première société de téléphonie mobile a vu le jour à la fin des années 1990. Mais son taux d'utilisation a crû de manière exponentielle, et ce, sans commune mesure avec celui d'aucun autre instrument jusqu'ici. Il remplit dans ces contrées au moins quatre rôles importants.

• Il est devenu le lien par excellence entre des personnes isolées et la « grande famille africaine ». Des personnes vivant avec moins d'un euro par jour n'hésitent pas à acheter des crédits téléphoniques tous les jours, avec 20 ou 30 centimes d'euros en moyenne, pour appeler des membres de leur famille, donner et demander des nouvelles, annoncer des naissances,

décès, baptêmes, etc. Pour ceux qui ne peuvent pas s'offrir un téléphone portable, il existe également dans les villages des lieux mettant à disposition des téléphones portables pour des sommes dérisoires.

• Dans des pays où le taux de bancarisation ne dépasse pas 2 % de la population active, le téléphone portable est devenu par la force des choses une banque mobile. Aujourd'hui, plus de la moitié des transactions financières entre le centre, c'est-à-dire Bangui, et la périphérie, et à l'intérieur de la périphérie, s'effectuent par *mobile money*. La transaction a lieu en temps réel et les coûts sont dérisoires. L'argent peut donc parvenir en des lieux que les personnes et les biens ont du mal à atteindre.

• La radio et la télévision ne couvrant que de rares zones du pays, le téléphone portable les « remplace » dans leur rôle de diffusion des nouvelles, vraies ou fausses. Les jeunes l'utilisent massivement pour s'échanger des films ou partager les derniers tubes musicaux.

> *L'arrivée partout dans le pays [du téléphone portable] a produit des changements culturels, socioéconomiques et politiques importants dans le monde rural et périurbain et des évolutions notables sont encore à prévoir.*

• Enfin, le téléphone portable joue un rôle dans le développement du territoire en diffusant des informations économiques permettant de confronter l'offre et la demande de biens et services dans les meilleures conditions possible, et notamment les cours des denrées (mercuriales). Les pays pauvres sont marqués en effet par l'absence ou la rareté des investissements physiques de communication entre les régions d'un même pays, entre les villes d'une même région, et entre les villages d'une même contrée. Sans parler des connexions entre les pays.

En République centrafricaine, moins de 5 % de la population a accès à l'électricité en zone rurale mais les habitants rivalisent d'inventivité pour recharger les batteries de leur téléphone portable, y compris les éleveurs nomades. La révolution produite par l'usage du téléphone dans des régions difficiles et enclavées d'Afrique confirme que l'homme peut transformer son environnement à partir de peu de chose.

Cette révolution, à n'en point douter, connaîtra des développements fulgurants. Nous pensons notamment aux possibilités en médecine, dans l'agriculture, pour les mercuriales, etc. Elle augure certainement d'une forme de développement où les nouvelles technologies de l'information et de la communication pallient en partie l'absence d'investissements physiques dans les infrastructures. L'objectif est bien de faciliter la circulation de l'argent, des informations et des idées. ■

> *[…] la première société de téléphonie mobile a vu le jour à la fin des années 1990. Mais son taux d'utilisation a crû de manière exponentielle, et ce, sans commune mesure avec celui d'aucun autre instrument jusqu'ici.*

Crédit photo : © Jacques Boyer/Roger-Viollet

CONCEPT

ÉCOLOGIE HUMAINE

Flora Bolter

Pour respectable que soit l'aspiration à une harmonie cosmologique, l'écologie humaine impose un changement de paradigme dans le débat politique, un renversement d'optique qui peut avoir des conséquences sur les libertés individuelles. Quelle en sera la portée ?

L'année 2018 a été traversée par les concertations autour du réexamen des lois de bioéthique, et d'un élément en particulier qui y a été associé dans le cadre du débat politique : l'ouverture de l'aide médicale à la procréation (ou procréation médicalement assistée, PMA) aux femmes célibataires ou en couple de même sexe. Ce sujet, pour ne citer que les activités du Comité consultatif national d'éthique (CCNE)[15] de janvier à septembre, a fait l'objet d'auditions, de rencontres organisées localement et d'une consultation en ligne par le biais d'un site participatif, où il a suscité un flot de commentaires. L'ouverture de la PMA était en effet le plus commenté des sujets relatifs à la thématique « Procréation et société », elle-même la plus commentée dans le cadre des échanges organisés par le CCNE , loin devant les questions relatives à l'euthanasie ou aux modifications du vivant.

Il ne s'agit pas ici de critiquer le positionnement contestable de ce sujet au sein du débat de bioéthique. Il ne s'agit pas non plus de revenir sur l'ensemble des arguments invoqués dans le débat, qui ont déjà fait l'objet d'une note[16]. Mais, s'agissant d'évoquer les tendances de l'opinion et du débat politique, force est de constater dans ce débat la prégnance de l'« écologie intégrale » ou « écologie humaine », dont la consécration est pourtant récente.

Articulant référence environnementale, devoir par rapport aux générations futures et rejet d'un mercantilisme réel ou supposé, la référence à l'« écologie intégrale » a en effet été mise en avant dans le cadre du pontificat actuel. Comme l'explique Matthieu Rougé, prélat, théologien et essayiste catholique français, sa genèse apparaît dès *Centesimus annus* (1991), puis dans *Caritas in veritate* (2009), avant d'être consacrée par *Laudato si'* en 2015[17]. À la faveur d'une insertion médiatique dans la dynamique des débats de la COP21, cette dernière encyclique a marqué une orientation forte du Saint-Siège en faveur des enjeux environnementaux et a été largement saluée à ce titre.

Orientation écologique, orientation sociale : l'écologie intégrale associe deux aspirations partagées dans l'échiquier politique traditionnel et dans la société française

en général. Par l'accent qu'elle met sur la solidarité, par son rejet du consumérisme, elle peut séduire à gauche. Par son respect des traditions et la place qu'elle accorde à la responsabilité personnelle, elle peut aussi s'intégrer dans un agenda conservateur. Si cette notion est aussi versatile, c'est principalement en raison de son caractère englobant. *Laudato si'* introduit cet aspect au paragraphe 137, c'est-à-dire au tout début du chapitre consacré à l'écologie intégrale :

> Étant donné que tout est intimement lié et que les problèmes actuels requièrent un regard qui tienne compte de tous les aspects de la crise mondiale, je propose à présent que nous nous arrêtions pour penser aux diverses composantes d'une écologie intégrale, qui a clairement des dimensions humaines et sociales[18].

Prendre en compte le caractère pluridimensionnel, relié de chaque chose au tout, c'est aussi bien la définition de l'écologie intégrale que son aboutissement : loin de constituer une analyse méthodique de la société, l'écologie intégrale relève plutôt d'une intuition d'ensemble. Par l'harmonie holiste et presque transcendante qu'elle promeut, elle est indéniablement capiteuse. Mais, particulièrement dans le contexte politique français, elle s'inscrit dans une tradition équivoque.

> *Orientation écologique, orientation sociale : l'écologie intégrale associe deux aspirations partagées dans l'échiquier politique traditionnel et dans la société française en général.*

En effet, l'« écologie intégrale » ou « écologie humaine », c'est aussi un grand axe thématique développé par Alain de Benoist depuis les années 1970, avec une partie de la nébuleuse d'extrême droite, et ce, dans le rejet de la division gauche/droite. Et les figures de la nouvelle droite, notamment par le biais de la revue *Éléments*, sont en première ligne de ce combat et multiplient les passerelles avec les partisans d'inspiration plus catholique de cette approche, comme le montre le sociologue Razmig Keucheyan[19].

Les usages politiques de l'écologie intégrale, particulièrement en France, se sont cristallisés autour des enjeux LGBT+, et notamment ceux du « mariage pour tous », seul dossier à constituer un consensus (négatif) parmi les tenants de cette approche. S'agissant du mariage et de la procréation, sont invoqués, au titre de cette doctrine, la filiation biologique donc exempte d'intervention médicale, les dangers de la surpopulation et un ordre social invariant articulé sur « l'altérité des sexes », paradigme de toute altérité à laquelle les individus doivent se conformer dans leurs rôles sociaux comme dans leurs choix reproductifs, et seul socle possible du droit civil. Dans l'optique de l'écologie intégrale, c'est cet ordre social qui serait sujet de droit et écosystème à protéger, quitte à limiter les libertés des personnes. Si cet ordre est souvent qualifié de « symbolique » ou d'« anthropologique », et n'est pas toujours explicitement relié à une lecture religieuse, il relève cependant des registres de l'évidence et de l'absolu, et est posé comme indépendant des réalités sociales. En d'autres termes, cette vision exclut les approches constructivistes ou contractualistes du droit, spécifiquement celui de la famille. Dans cette lecture, ce qui fait famille et doit être reconnu comme tel par le droit n'est ainsi pas susceptible d'évolution, quelle que soit la réalité sociale des familles homoparentales ou l'acceptation sociale de cette réalité[20].

Pour respectable que soit l'aspiration à une harmonie cosmologique sur le plan individuel, l'« écologie humaine » impose un changement de paradigme important dans le débat politique. Si l'équilibre de l'écosystème social repose sur des règles présentées comme intangibles (« anthropologiques ») en matière de famille, et si les libertés des personnes doivent s'effacer à son profit, alors l'organisation de la société elle-même, ou du moins de son unité fondamentale, ne peut donner lieu à évolution, ce qui de fait prive de protection juridique les modèles familiaux autres. Une seule composition familiale se retrouve ainsi protégée, en dehors de toute démonstration d'intérêt public, et indépendamment de la diversité effective des modèles sociaux. Cela se retrouve dans

> *Pour respectable que soit l'aspiration à une harmonie cosmologique sur le plan individuel, l'« écologie humaine » impose un changement de paradigme important dans le débat politique.*

les arguments a priori incompréhensibles refusant l'ouverture de la PMA au nom de l'égalité des enfants au regard de la composition de l'unité familiale.

Il ne s'agit en effet pas (et heureusement) de changer la composition familiale effective des enfants n'ayant pas un père et une mère, du moins pour la plupart des opposant·e·s. L'égalité défendue dans ce slogan relève du symbole, d'un ordre idéel et pas de la vie quotidienne (un peu comme l'égalité femmes/hommes selon Paul). Reconnaître les besoins de l'écosystème social reviendrait à codifier les droits et devoirs de chacun·e dans sa relation avec les autres, en fonction du rôle social qui lui est assigné d'avance : un enfant ne peut avoir qu'une mère, une femme ne peut être reconnue dans le rôle parental censé échoir au père, et ce même lorsque l'enfant n'a jamais eu de père ; femmes et hommes ont des rôles différents en lien avec leur sexe biologique et ouvrir la possibilité d'une reconnaissance indifférenciée des uns et des autres est inenvisageable. L'opposition de ces groupes au remplacement de « père » et « mère » par « parent », ainsi que le

retour en grâce dans certains milieux d'un « féminisme » différencialiste (ainsi que d'autres différencialismes), témoignent de la prégnance de ce discours en lien avec la dimension « incarnée » de la personne dans l'écologie intégrale, indissociable de sa communauté ou de son sexe biologique. Or, l'aspiration du droit moderne fondé sur l'universalité des droits, particulièrement dans la tradition française, est tout inverse : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », disait déjà le législateur de 1789[21]. La tendance à étendre les protections du droit à toutes et tous et à supprimer les différences de traitement associées à une différence de conditions de naissance, de couleur de peau, de sexe, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, voire de nationalité correspond à une application de plus en plus pure du principe d'égalité. Nous sommes choqué·e·s aujourd'hui par des différences de traitement que l'on considérait aller de soi par le passé, parce que nous avons accepté qu'il s'agissait d'une question d'égalité de dignité et de traitement, et parce que la différence intrinsèque auparavant postulée comme indépassable entre les différentes situations ne nous semble plus pertinente ou à même de justifier une entorse. Le droit le plus juste, dans l'optique universaliste, c'est celui qui établit le moins de différences entre les personnes. Le droit de la discrimination parle de critères prohibés : la prise en compte de ces spécificités individuelles pour l'attribution d'un service ou d'un bien est par principe refusée, sauf exception dûment justifiée. Le droit de la famille n'est en principe pas concerné par les cadres de réflexion du droit de la discrimination, mais le droit à la vie familiale dans le cadre de la jurisprudence sur les droits humains est de plus en plus appréhendé avec ces « lunettes ».

> “
>
> *Nous sommes choqué·e·s aujourd'hui par des différences de traitement que l'on considérait aller de soi par le passé.*
>
> ”

C'est ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme, tout en reconnaissant aux États la marge d'appréciation qui est la leur en la matière, a jugé que la non-reconnaissance des mariages de couples de même sexe à l'étranger était contraire à l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (arrêt Orlandi et autres c. Italie, n° 26431/12, 14 décembre 2017). Parce que notre exigence d'égale protection et d'égale liberté pour toutes et tous va croissant, parce que les réalités sociales de la parentalité ne sont pas adéquatement protégées par l'ordre juridique, le législateur aujourd'hui s'interroge sur le bien-fondé des restrictions posées par le passé en fonction de la composition des couples et des familles, s'agissant de l'accès à une technique médicale comme la PMA, tout comme s'agissant du droit de la famille. Il cherche donc ici encore à supprimer le caractère déterminant d'une différence dans l'accès à la médecine et à la protection de la vie familiale[22].

L'écologie intégrale convoque donc une dimension supposée structurante de rôles sociaux et de prérogatives de droit au sein d'un écosystème humain contre le sujet de droit désincarné issu de la modernité juridique. Ce faisant, elle croise l'héritage contre-révolutionnaire[23] aussi bien qu'une certaine approche anti-individualiste, et rejoint les griseries de l'enracinement. Sa portée dans le débat politique actuel est séduisante pour beaucoup, mais il importe pour les démocraties ouvertes d'y répondre pour redonner du sens à l'universalisme du droit et des droits. ■

---

[15] Voir les chiffres issus de la synthèse des États généraux de la bioéthique dans Bioéthique ? États généraux, Cap Collectif, sur le site États généraux de la bioéthique 2018, 5 juin 2018.
[16] Flora Bolter et Denis Quinqueton, *Pour l'égalité des droits à la PMA*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, décembre 2018.
[17] Matthieu Rougé, « Situation politique des catholiques. Au terme de l'année électorale 2016-2017 », *Le Débat*, 2018/2, n° 199, pp. 78-87.
[18] Pape François, encyclique *Laudato si*, 2015. Texte intégral accessible sur le site internet du Vatican.
[19] Razmig Keucheyan, « Alain de Benoist, du néofascisme à l'extrême droite "respectable". Enquête sur une *success story* intellectuelle », *Revue du Crieur*, 2017/01, n° 6, Paris, La Découverte, pp. 128-143.
[20] Ce faisant, l'écologie intégrale renverse le compromis des catholiques de gauche sur l'avortement (résumé par *Témoignage Chrétien* par la formule « La loi, oui ; l'avortement, non »). Le catholique est sommé non pas tant de ne pas se marier avec une personne de même sexe (d'autant que l'Église a revu en partie son discours sur l'accompagnement des personnes LGBT), mais de refuser de reconnaître ou de laisser reconnaître dans la loi un tel mariage.
[21] Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789, article 1.
[22] Voir à ce sujet l'avis du Défenseur des droits n° 15-18 du 3 juillet 2015 dans le cadre des auditions de la mission d'information parlementaire « Assistance médicale à la procréation et gestation pour autrui : le droit français face aux évolutions jurisprudentielles », site du Défenseur des droits.
[23] « Il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes ; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan ; mais quant à l'homme je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe c'est bien à mon insu. », Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*, 1796, rééd. Paris, Complexe, 2006.

Crédit photo : © Pierre Barbier/Roger-Viollet

APPROCHE

ENTREPRISES À MISSION

Geneviève Ferone Creuzet

Dans un monde en transformation radicale, les entreprises sont-elles appelées à prendre davantage part à la résolution des défis écologiques et sociaux émergents ? Une tendance mondiale, illustrée notamment par l'entreprise à mission, existe dans ce sens.

La question de la finalité de l'entreprise et de l'affirmation de son rôle politique dans la cité est un enjeu majeur du XXIe siècle. Dans un monde en transformation radicale et accélérée où le pouvoir étatique rencontre des limites, voire une certaine impuissance, les entreprises sont appelées à prendre part à la résolution des défis écologiques et sociétaux actuels. De ce point de vue, la redéfinition du contrat de l'entreprise, de sa finalité et de sa mission au service du bien commun est au cœur de la problématique. Au-delà du thème de la responsabilité sociale qui a été corseté par des normes et des labels, l'attention doit se porter directement sur le sens, l'utilité et l'impact du modèle économique des entreprises, ce qui implique une refondation des modes de gouvernance et de partage des risques et de la valeur.

En imaginant de nouvelles formes juridiques, comment faire évoluer le capitalisme actionnarial traditionnel vers un modèle partenarial adapté aux enjeux du XXIe siècle, qui soit véritablement contributeur et reconnu en droit ? Loin d'être de simples artefacts, les modèles des entreprises à mission et des fondations actionnaires s'affirment comme des vecteurs puissants de transformation, révélant une tendance de fond qui s'affirme partout dans le monde.

Un statut hybride innovant

L'entreprise à mission est avant tout une innovation conceptuelle et renvoie à des statuts juridiques *ad hoc* qui lient directement les actionnaires fondateurs. Dans les statuts, et au-delà de la production de biens ou de services, les actionnaires définissent un objet social élargi à des sujets sociétaux, se fixent des engagements concrets et intègrent les différentes parties prenantes au processus de création et de distribution de richesses. Sans renoncer à la performance économique, ni au marché, ni à la lucrativité, l'entreprise à mission définit ainsi de nouvelles règles de gouvernance qui réinventent le contrat de l'entreprise. L'entreprise à mission articule donc rentabilité économique et contribution au bien commun.

Elle s'affirme comme une force de transformation de la société, capable d'apporter des solutions aux enjeux qui l'entourent. Il s'agit en effet d'aller bien

au-delà du mécénat d'entreprise et de la mise en place d'une politique de responsabilité sociale et environnementale discrétionnaire et non opposable. En plus de se soucier de la réduction (ou neutralisation) de ses externalités négatives, l'entreprise s'engage à allouer des ressources spécifiques sur certains sujets sociaux, scientifiques, environnementaux ou culturels en accord avec le champ de sa mission. Contrairement à l'exercice imposé de la RSE, la mission est un exercice libre, spécifique à chaque entreprise, dont le respect et les impacts sont soumis à l'évaluation de tiers. Cette mission librement choisie embarque l'actionnaire, oriente la stratégie de l'entreprise, fédère ses collaborateurs et son écosystème tout en stimulant l'innovation. *A contrario*, la RSE passe difficilement la porte des conseils d'administration, n'inspire pas en profondeur la stratégie d'entreprise et n'influence que marginalement les modèles économiques.

> *Sans renoncer à la performance économique, ni au marché, ni à la lucrativité, l'entreprise à mission définit ainsi de nouvelles règles de gouvernance qui réinventent le contrat de l'entreprise.*

Une telle entreprise qui articule profit, responsabilité et utilité ne serait-elle qu'une vue de l'esprit ? L'expérience montre qu'elle existe déjà. Une dynamique puissante est en effet à l'œuvre chez les jeunes entrepreneurs, qui ne se reconnaissent plus dans la ligne Maginot qui sépare la notion de « *for profit* », trop souvent synonyme d'un capitalisme de prédation, de celle de « *not for profit* », parée de toutes les vertus du désintéressement. Ils optent ainsi pour un des nouveaux statuts d'entreprises à mission (*mission-led companies*) qui fleurissent depuis une dizaine d'années en Europe et dans le monde, à commencer par les États-Unis.

L'affirmation du rôle politique des entreprises aux États-Unis

Le mouvement des entreprises à mission a été lancé aux États-Unis en 2012. Ce sont les entrepreneurs et actionnaires eux-mêmes qui ont demandé la création de nouveaux statuts hybrides innovants conjuguant lucrativité et mission au service du bien commun. Ont ainsi été créés les statuts de *benefit corporation*, de *social purpose corporation (SPC)* et de *public benefit corporation (PBC)*. Ces statuts hybrides permettent aux entrepreneurs de contourner les obligations fiduciaires propres au droit anglo-saxon, qui conduisent à maximiser la valeur financière pour les actionnaires au détriment de toute autre considération. Il s'agit par exemple de permettre la poursuite d'une mission sur le long terme qui pourrait « divertir » la création de valeur au bénéfice d'un cercle de parties prenantes élargi. Ces entrepreneurs restent donc ancrés dans l'économie de marché, ne demandent aucune contrepartie fiscale, mais souhaitent bénéficier d'un statut différenciant et protecteur pour leur entreprise sur le temps long, notamment dans des moments clés tels que la transmission, l'augmentation de capital ou l'introduction en Bourse. En ce sens, ils revendiquent clairement un rôle politique, au sens noble du terme, en prenant part à la vie de la cité.

Aux États-Unis, environ 5 000 entreprises à mission sont en activité depuis l'adoption de ces statuts hybrides par plus de 34 États, indépendamment de leur ligne politique. Il s'agit d'un mouvement de fond, non partisan, qui suscite un intérêt constant particulièrement de la part des entreprises de taille moyenne et des start-up qui ont un actionnariat plus homogène, stable et moins dilué que les entreprises cotées en Bourse[24]. Depuis, d'autres pays dans le monde ont embrayé ou adapté de nouvelles formes juridiques. Après avoir lancé en 2003 la *community interest compagny*, plus proche des modèles de l'économie sociale, le Royaume-Uni songe par exemple à se rapprocher du modèle américain. L'Italie a quant à elle adopté en 2016 un statut semblable à celui de la PBC, la *società benefit*, tandis que la réflexion suit son cours en France.

En France, la tentation du *statu quo* ?

En France, un débat s'est ouvert autour de la définition de l'entreprise et de la prise en compte des intérêts autres que ceux des actionnaires. Porté par un mouvement d'entrepreneurs pionniers comme Nutriset ou la Camif, qui n'ont pas attendu le législateur pour engager la transformation de leur gouvernance et de leurs statuts, ce débat a finalement pénétré la sphère de la politique conventionnelle à travers le projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Il s'agit de bien plus qu'une simple réforme : c'est bel et bien le rôle et la place de l'entreprise au XXIe siècle qui sont directement remis en question.

> *En imaginant de nouvelles formes juridiques, comment faire évoluer le capitalisme actionnarial traditionnel vers un modèle partenarial adapté aux enjeux du XXIe siècle, qui soit véritablement contributeur et reconnu en droit ?*

Bien que la règle des obligations fiduciaires n'existe pas en droit français, la présence de fonds anglo-saxons au capital des entreprises et la comparaison systématique de leurs performances financières avec d'autres soumises à ces exigences de maximisation ont, de fait, uniformisé les pratiques de gestion, orientées sur le court terme, et instauré la primauté de l'intérêt financier de l'actionnaire. En proposant la

> *L'entreprise à mission articule rentabilité économique et contribution au bien commun [et] s'affirme comme une force de transformation de la société, capable d'apporter des solutions aux enjeux qui l'entourent.*

modification de l'article 1833 du code civil (inchangé depuis 1804) et en créant un statut hybride, la loi Pacte pourrait donner à l'entreprise une substance non réductible au profit et aligner le droit positif français avec les attentes de la société. En effet, comme le montre le sondage lancé par Prophil en février 2018, 68 % des dirigeants interrogés souhaitent la mise en place d'un cadre juridique spécifique et 33 % ont déjà inscrit dans leurs statuts ou tout autre document formel leur volonté d'agir au service d'une mission sociétale contribuant au bien commun.

Finalement, le débat illustre une position ambiguë de la société française quant à la place de l'entreprise dans le champ politique. Comment des entreprises commerciales pourraient-elles se réclamer de l'intérêt général, domaine réservé de l'État, dont seuls les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent être des forces supplétives ? Dans la mesure où la France n'est pas soumise aux règles du capitalisme anglo-saxon, un statut d'entreprise à mission y est-il nécessaire ? Les entrepreneurs sociaux ne sont-ils pas les seules formes d'entreprises à mission légitimes et éligibles, en dépit de la limite imposée aux règles de lucrativité ? La création du statut d'entreprise à mission pose finalement la question du passage à l'échelle de la transformation des sociétés commerciales et du capitalisme vers un modèle plus altruiste et durable. La performance globale des entreprises peut également être renforcée par le modèle des fondations actionnaires, seconde tendance à l'étude.

La fondation actionnaire, une gouvernance au service du bien commun

Au-delà de la modification des statuts, il est nécessaire de s'interroger sur la pérennité de l'engagement des actionnaires, des investisseurs et des dirigeants, notamment dans les moments de transmission de l'entreprise ou de changement dans la structure capitalistique. C'est pourquoi un autre outil resté longtemps méconnu commence à éveiller de plus en plus l'intérêt de certains entrepreneurs français : la fondation actionnaire. Cet autre modèle hybride, complémentaire, voire substituable à celui d'entreprise à mission, apparaît comme le véhicule innovant d'une mission pleinement économique et philanthropique.

Loin d'être une fondation périphérique à l'entreprise, comme il est souvent de commune pratique, la fondation actionnaire est un nouveau modèle de gouvernance où l'entreprise elle-même appartient à une fondation, à la suite d'une transmission partielle ou entière du capital et des droits de vote. Cette fondation en oriente alors la stratégie ainsi que les investissements, et soutient des causes d'intérêt général grâce aux dividendes qu'elle perçoit. Alors que la fondation actionnaire est choisie par plus de 500 entreprises en Allemagne (comme Bosch ou Bertelsmann), 1 000 en Norvège et même 1 300 au Danemark[25] (comme Novo Nordisk), le modèle peine à se développer en France[26], et il s'agit de comprendre pourquoi.

Dans l'Hexagone, la loi autorise la fondation actionnaire sous certaines réserves depuis dix ans. Cependant, à part le cas des Laboratoires Pierre Fabre qui appartiennent à une fondation, ce modèle vertueux reste totalement méconnu. Le principal obstacle à la philanthropie en France est culturel : les fondations restent perçues comme périphériques à l'activité des entreprises, selon la vieille tendance qui consiste à dissocier don et investissement. La plupart des dirigeants n'ont pas été sensibilisés au rôle de la philanthropie ni à celui des fondations, et ils ignorent tout de l'économie du don. La philanthropie est pourtant un investissement à long terme, elle ne peut être réduite à une bonne action ou à un simple outil de communication. Par ailleurs, le second obstacle à la gestion d'une entreprise par une fondation est d'ordre technique, en lien avec le droit des successions. Celui-ci limite considérablement la capacité de créer de grandes fondations en France, car il est impossible de leur transmettre davantage que la quotité disponible prévue par la réserve héréditaire. Pourtant, de nombreuses entreprises familiales pourraient être intéressées (et le sont déjà) par ce modèle qui allie capitalisme et altruisme, et qui permet de sécuriser leur contribution au bien commun sur le long terme.

La fondation actionnaire, ou l'entreprise qui n'appartient à personne

Ce modèle de gouvernance présente des intérêts majeurs, notamment en matière de protection du patrimoine et concernant la mission de l'entreprise, et de patriotisme économique. Il permet également un engagement pérenne pour l'intérêt général. D'une part, lorsque la fondation peut être un actionnaire actif de l'entreprise, elle se rend dès lors garante des valeurs et d'une mission économique définies par ses fondateurs puisqu'elle a la capacité d'orienter les décisions stratégiques. La fondation actionnaire protège ainsi le capital de l'entreprise qu'elle détient, celui-ci lui étant transmis de façon irrévocable. L'entreprise détenue par une fondation ne peut pas être rachetée puisque cette dernière n'appartient à personne ! Comme la fondation s'inscrit par définition dans le long terme, elle répond à l'enjeu majeur qu'est la transmission des entreprises familiales.
D'autre part, si ce modèle s'avère un important moyen de protection de l'entreprise, il représente également une

garantie de maintien du capital financier et industriel sur le territoire national, voire de maintien de l'emploi. Au Danemark, 54 % de la capitalisation boursière est le fait d'entreprises qui appartiennent à des fondations : ce n'est donc pas anecdotique ! C'est grâce au statut des fondations actionnaires que ce petit pays de moins de 6 millions d'habitants a pu conserver plusieurs de ses fleurons industriels.

Enfin, la fondation actionnaire promeut un geste philanthropique de l'entreprise sur le long terme au profit de l'intérêt général. Premièrement, les fondateurs qui cèdent leur entreprise à une fondation se dépossèdent et renoncent au fruit de la vente de cette entreprise : il y a donc un geste philanthropique majeur en amont, certes assorti d'avantages fiscaux, mais qui ne saurait être la motivation principale. La philanthropie reste par définition un espace de liberté où chacun donne selon ses motivations, sa personnalité, et sans jugement de valeur. De plus, l'activité philanthropique de l'entreprise opère également en aval grâce à la multiplication des moyens disponibles puisque les sommes allouées à la fondation proviennent des dividendes, ce qui n'est pas le cas pour les fondations d'entreprise. La fondation assure des missions d'intérêt général grâce aux dividendes qu'elle perçoit aux côtés d'autres dons, ce qui permet de compléter, voire de compenser la diminution des fonds publics alloués à des causes culturelles, sociales ou environnementales. À titre d'exemple, au Danemark, les seuls dons des fondations actionnaires dépassent le milliard d'euros ! La philanthropie entrepreneuriale s'avère par ailleurs d'autant plus durable et efficace qu'elle est en phase avec la stratégie de l'entreprise, qu'elle l'accompagne et peut servir de laboratoire d'innovation sociale.

> *Contrairement à l'exercice imposé de la RSE, la mission est un exercice libre, spécifique à chaque entreprise, dont le respect et les impacts sont soumis à l'évaluation de tiers.*

Vivre l'entreprise autrement, pour le bien commun

La plus grande crainte des détracteurs des entreprises à mission et des fondations actionnaires est de voir se multiplier les conflits insécurisant la gestion des sociétés commerciales, et donc des entreprises. N'est-il pas possible de trouver une formulation équilibrée qui préserve l'intérêt des actionnaires tout en reconnaissant la possibilité de créer de la valeur, mieux répartie et sur un plus long terme ? Les modèles de l'entreprise à mission et de la fondation actionnaire ouvrent une troisième voie à investir pour dépasser une vision cloisonnée de l'économie et de l'intérêt général, et aller au-delà de la RSE et de la philanthropie caritative. Ils concourent à réinventer un modèle innovant de transmission de l'entreprise et de gouvernance permettant à chacun de la vivre autrement au quotidien, et encouragent un actionnariat de long terme, tourné vers l'intérêt général et européen.

Une autre question doit alors être posée : peut-il exister des entreprises ou des fondations actionnaires sans investisseurs à mission ? Indépendamment de la décision sur la modification de la loi, il semble nécessaire d'adjoindre une politique volontariste orientant l'investissement vers une meilleure valorisation de l'impact positif des entreprises sur l'environnement et les hommes, et vers de meilleures pratiques écologiques ou sociétales. L'enjeu majeur est de dynamiser le développement d'un capitalisme focalisé sur les défis sociétaux et environnementaux, tant au niveau des actions locales portées par les entreprises à mission qu'à celui des opérations globales à fort impact sociétal. Il est dès lors indispensable de s'engager dans un changement ambitieux, ancré dans le XXIe siècle, celui de l'inclusion d'intérêts divergents, de la rareté des ressources et de l'interconnexion de l'effet des multiples décisions stratégiques prises chaque jour par les entreprises. ■

---

[24] Aux États-Unis, seule l'entreprise cotée en Bourse Laureate Education possède le statut d'entreprise à mission.
[25] Selon les très rares études existantes, et notamment celle en cours à la Copenhagen Business School (programme 2011-2014) menée par Steen Thomsen.
[26] Voir la première étude européenne sur les fondations actionnaires publiée par Prophil en 2015 en collaboration avec Delsol Avocats, la chaire philanthropie de l'ESSEC et avec le soutien de Mazars.

Crédit photo : © Roger-Viollet

RÉSURGENCE

ÉTERNELLES ANNÉES 1930

Christian Birebent

Les années 1930 sont à la mode. Cette obsession, appuyée sur des vues largement erronées, ne serait-elle pas d'abord l'expression d'une crainte grandissante devant l'inconnu, et les difficultés à prendre en compte des évolutions qui nous échappent, et nous gênent ?

Depuis quelques années, les années 1930 sont à la mode dans les médias, les débats, les œuvres littéraires, et sont utilisées par certains dirigeants. Dans un premier temps, les progrès en France d'un parti d'extrême droite ont rappelé le temps des ligues et le 6 février 1934. Désormais, on établit des liens entre la montée des populismes en Europe et les dictatures de l'entre-deux-guerres tout en concluant que les choses sont différentes. Mais la ritournelle reprend vite et l'actuel chef de l'État y fait référence. Dans un entretien à *Ouest-France* daté du 31 octobre 2018, Emmanuel Macron se dit « frappé par la ressemblance entre le moment que nous vivons et celui de l'entre-deux-guerres ». « Dans une Europe qui est divisée par les peurs, le repli nationaliste, les conséquences de la crise économique, on voit presque méthodiquement se réarticuler tout ce qui a rythmé la vie de l'Europe de l'après-Première Guerre mondiale à la crise de 1929. Il faut l'avoir en tête, être lucide, savoir comment on y résiste. »

Certes, toutes les comparaisons ne sont pas à proscrire : elles permettent de comprendre, d'appréhender les évolutions, de mettre en valeur les points communs et les différences. Mais cette approche pose au moins deux problèmes. L'entre-deux-guerres ne se limite pas à cette marche à la guerre qui aurait été inéluctable. Les années 1924-1929 sont marquées par la « détente » franco-allemande, le retour de la prospérité, même si les problèmes de frontières et les heurts entre nationalismes subsistent. Les années 1930 elles-mêmes ne sont pas si monocolores, « brunes ». La montée des fascismes et des régimes autoritaires et l'affirmation du stalinisme n'en sont pas les seules caractéristiques. La social-démocratie suédoise s'installe au pouvoir et le New Deal sort les États-Unis du désespoir sans mettre fin à la crise, alors que le Front populaire suscite de grands espoirs. Les débats politiques et intellectuels autour de l'antifascisme, des écrits des « non-conformistes »[27] ou du pacifisme sont intenses.

L'histoire ne se répète pas de manière identique car les conditions qui sont à l'origine des évolutions majeures diffèrent largement. Les crises actuelles n'ont rien à voir avec la Grande Dépression, les résurgences nationalistes ne semblent pas alimenter de revendications territoriales

> *[…] une grille de lecture calquée sur la situation politique des années 1930 ne nous permet pas de prendre en compte des phénomènes contemporains comme la montée des fondamentalismes, et notamment de l'islamisme.*

systématiques. Nos sociétés sont plus riches et sans doute plus ouvertes. Le monde est plus largement connecté que dans ces années ayant connu un effondrement des échanges internationaux. Nous ne vivons pas dans le souvenir proche d'un conflit mondial qui a ensanglanté, divisé et affaibli l'Europe. De même, une grille de lecture calquée sur la situation politique des années 1930 ne nous permet pas de prendre en compte des phénomènes contemporains comme la montée des fondamentalismes, et notamment de l'islamisme. Le grand historien Éric J. Hobsbawm, en s'adressant d'abord à ses collègues, notait que « ceux qui n'écrivent l'histoire qu'en fonction des luttes du présent ne peuvent comprendre ni le passé, ni ce qui en est sorti. Ils peuvent même, sans le vouloir, falsifier tout à la fois le passé et le présent[28] ».

En quoi est-il utile de convoquer les années 1930 ? Certes, cela peut attirer l'attention du plus grand nombre sur les problèmes, voire les dangers que connaissent aujourd'hui l'Europe et, plus largement, les démocraties avec les succès récents des « hommes forts » et le développement des démocraties « illibérales ». Mais la peur du fascisme a été très souvent utilisée comme argument politique. La comparaison avec les années 1930 ne permet pas de comprendre l'évolution de Viktor Orban ni les changements actuels en Hongrie. Les considérations tactiques ne sont sans doute pas absentes de ce rappel pressant. Alors que les difficultés politiques se multiplient et que les résultats se font attendre, il est tentant de rassembler les gens « raisonnables » en les opposant aux « extrêmes », en rappelant les heures sombres du XXe siècle et la guerre. Cela est un peu rapide et ne nous explique pas comment on résiste aux dangers actuels.

Mais cette insistance dépasse sans doute les simples calculs politiques. La seconde après-guerre a été marquée par les certitudes de la guerre froide. Depuis la fin des années 1980 et la disparition du modèle communiste, nous avons vécu sur les mirages d'un modèle libéral dominant, d'une extension du progrès et d'une mondialisation galopante. Cette obsession des années 1930 ne serait-elle pas d'abord l'expression d'une crainte devant l'inconnu et de nos difficultés à prendre en compte des évolutions que nous n'apprécions guère ? En utilisant aussi une comparaison, il est intéressant de rappeler cette analyse des années 1914-1945 produite par Éric J. Hobsbawm : « De tous les faits marquants de l'ère des catastrophes, c'est peut-être l'effondrement des valeurs et des institutions de la civilisation libérale, dont leur siècle avait tenu le progrès pour acquis, tout au moins dans les parties du monde "avancées" ou sur la voie de l'être, qui a le plus traumatisé les survivants du XIXe siècle[29]. » Mais cette histoire nous est-elle aujourd'hui utile ? ■

[27] Jean-Louis Loubet de Bayle, *Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
[28] Éric J. Hobsbawm, *Aux armes, historiens. Deux siècles d'histoire de la Révolution française*, Paris, Fayard, 2014.
[29] Id., *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle,* Bruxelles, Complexe, 1994.

Crédit photo : © Bernard Lipnitzki/Roger-Viollet

CONCEPT

ÉTUDES ANIMALES

Nicolas Payen

L'essor des études animales accompagne le mouvement actuel autour des droits des animaux, avant peut-être ceux de tous les êtres vivants. Et si, intelligence artificielle aidant, les robots se voyaient animalisés, à l'instar des tamagotchis ?

Aux années 1960 les études culturelles (*cultural studies*). Aux années 1970 les études de genre (*gender studies*). Tour à tour, les groupes sociaux défavorisés, contestataires ou marginaux accèdent à la reconnaissance du monde académique en tant qu'objets d'étude. Le découpage des champs disciplinaires par l'objet, mobilisant des approches pluridisciplinaires, trouve ses racines dans le monde anglo-saxon, en Grande-Bretagne d'abord, puis aux États-Unis. À mesure que les sciences humaines et sociales conquièrent de nouveaux territoires, la frontière qui les sépare des sciences naturelles devient plus ténue. Dans ce contexte, un mouvement pluridisciplinaire portant un regard critique sur la condition animale, en sa qualité de sujet, voit le jour : les études animales (*animal studies*). L'étude des animaux n'est plus l'apanage des zoologues. L'éthologie, c'est-à-dire l'étude du comportement des animaux, se développe depuis les années 1970.

L'avènement de cette discipline marque un premier tournant. Deux concepts émergent : d'une part « la libération des animaux », portée par le philosophe utilitariste Peter Singer en 1975[30] ; d'autre part, les « droits des animaux », sous l'impulsion du théoricien Tom Regan en 1983[31]. En France, l'appréciation transdisciplinaire de l'animal se décline de deux manières. Une première approche se veut représentationnelle. Elle est incarnée par l'historien Michel Pastoureau, connu notamment pour ses travaux sur les procès d'animaux au Moyen Âge. Une seconde, influencée par le poststructuralisme, trouve un écho en la personne du philosophe Jacques Derrida. Les études animales se développent en opposition à ces deux approches.

L'historien Éric Baratay subjectivise l'animal à dessein, ce qui marque un tournant épistémologique. En 1998, l'éthologue Boris Cyrulnik réunit des chercheurs issus de différents champs disciplinaires dans une publication collective : *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*[32] . Néanmoins, les premiers jalons des études animales n'ont été posés que dans les années 2000 et 2010.

Dans différents mondes sociaux, les hommes affublent leurs animaux de compagnie d'un nom propre. Ils leur attribuent une personnalité exclusive. Le monde scientifique, en revanche, restait jusqu'à peu imperméable à cette

subjectivisation, qu'il taxait d'anthropomorphisme. Les études animales brisent la vitre qui sépare le savant du vulgaire. Au point de constituer une menace pour l'autonomie de la science. En 2006, dans un ouvrage collectif dirigé par Paul Waldau, le psychologue Kenneth Shapiro déclare : « Le développement d'un champ d'études animales, comparable aux études sur les femmes et aux études sur les Afro-Américains, fournira, je l'espère, une infrastructure intellectuelle pour le mouvement des droits des animaux, comme elles le font pour le féminisme et le mouvement des droits civiques[33]. » De fait, l'essor des études animales accompagne l'évolution du mouvement des droits des animaux. En 2013, Paul Waldau définit le vocabulaire conceptuel des études animales, déterminant trois objectifs : valoriser les « animaux non humains » (*nonhuman animals*) ; repenser les sciences humaines et sociales pour y intégrer ces derniers ; stimuler la réflexion sur le rapport personnel des humains avec les animaux non humains[34]. Contrairement aux autres *studies*, les études animales insistent sur la subjectivité de leur objet d'étude.
À moyen terme, les sciences humaines et sociales encourent une reconfiguration de la scientificité. Jusqu'ici, elles se gardaient bien d'émettre, dans la mesure du possible, des prescriptions, pour préserver l'apparente impartialité de la recherche académique. Or, les études animales ont précisément vocation à émettre des recommandations. On peut donc les assimiler à une tentative de légitimation d'une idéologie par définition toujours pourtant contestable, qui instrumentalise à ses fins l'institution scientifique. Sciences et éthique s'y rejoignent. La doctrine entérine le fait que de mêmes sentiments pénètrent les hommes et les animaux.

> *À moyen terme, les sciences humaines et sociales encourent une reconfiguration de la scientificité.*

Les études animales bénéficient d'une implantation importante dans le monde anglo-saxon. Les grandes universités leur consacrent régulièrement des colloques. En 2013, Harvard a organisé une journée d'étude sur les animaux dans l'islam. Paul Waldau a édité des ouvrages aux presses des universités de Columbia et d'Oxford. Le mouvement gagne la France. En janvier 2018, le forum France Culture « L'année vue par les savoirs » a abordé l'animal dans une optique pluridisciplinaire[35]. Habituellement, lorsqu'on donne la parole aux chercheurs, le public leur accorde une certaine autorité. Or, à cette occasion, huées et applaudissements ont retenti dans l'assemblée. Les intervenants se sont invectivés violemment.
Les sciences connaissent des débats d'ordre épistémologique parfois comparés aux oscillations d'un balancier. Lorsque celui-ci va très loin dans un sens, il repart très rapidement dans l'autre. Ainsi finit par s'établir un équilibre, et, de ce fait, un consensus. Les études animales ont ceci de particulier qu'elles instaurent chez leurs partisans une tendance à l'entre-soi, tout en polarisant le débat scientifique. Philippe Descola, titulaire de la chaire d'anthropologie de la nature au Collège de France, fustige le « marché intellectuel ou conceptuel de l'université moderne » et déclare être « peu intéressé par ce qu'on appelle les *animal studies*, qui reflètent une tendance ». Après avoir consacré un colloque au tournant animaliste en 2011[36], il déplore l'importance des antagonismes et l'inefficacité du dialogue sur la question.

L'implantation universitaire de la doctrine accroît la légitimité de l'octroi aux animaux de droits et de devoirs. En France, la loi les reconnaît comme des « êtres vivants doués de sensibilité[37] » depuis 2015. Si la subjectivisation de l'animal gagne du terrain, on peut imaginer l'attribution de la citoyenneté à certains animaux, comme le suggèrent en 2011 les philosophes Will Kymlicka et Sue Donaldson[38]. Et ensuite ? Le grand public prend conscience des communications qui existent entre certains végétaux. En témoigne le succès d'un ouvrage paru en 2015 : *La Vie secrète des arbres*, de Peter Wohlleben[39]. Mince est la frontière entre le règne animal et le règne végétal : pourquoi des « droits des animaux », et non, plus généralement, des « droits des êtres vivants » ? L'intelligence artificielle pourrait redéfinir profondément la subjectivité… Et si les robots se voyaient animalisés, tels des tamagotchis ? Les habitants des aires urbaines s'émeuvent de leur perte de contact avec le règne animal. L'imaginaire des citadins se réfugie dans une vision fantasmée des animaux. L'essayiste Alain Finkielkraut ne cache pas sa sympathie pour la vache, emblème des campagnes qu'il arbore sur son épée d'académicien. Alternative au célibat grandissant, l'animal de compagnie est en vogue. Or, il s'agit là d'un être humanisé, que d'aucuns estimeraient retiré à la nature. Dès lors que l'on remet en question le prédateur qui habite en l'homme, l'attitude moralisatrice – voire culpabilisante – à l'égard des animaux se renforce. Les études animales pourraient légitimer cette tendance à la moralisation en lui octroyant des relais dans la sphère universitaire.
Les études animales n'infléchiront pas la seule recherche scientifique. Leur influence s'étendra certainement à l'ensemble de la vie sociale, politique et culturelle[40]. ■

---

[30] Peter Singer, *La Libération animale*, Paris, Payot, 1975.
[31] Tom Regan, *Les Droits des animaux*, Paris, Hermann, 2013.
[32] Boris Cyrulnik (dir.), *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard, 1998.
[33] Kenneth Shapiro, « Animal Experimentation », *in* Paul Waldau, *A Communion of Subjects: Animals in Religion, Science, and Ethics*, Columbia University Press, 2006, p. 533.
[34] Paul Waldau, *Animal Studies. An Introduction*, Oxford University Press USA, 2013.
[35] « Animal ? », forum France Culture « L'année vue par les savoirs », Sorbonne Université, 13 janvier 2018.
[36] « Un "tournant animaliste" en anthropologie ? », colloque organisé par Philippe Descola au Collège de France du 22 au 24 juin 2011.
[37] Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.
[38] Sue Donaldson et Will Kymlicka, *Zoopolis*, Paris, Alma Éditeur, 2016.
[39] Peter Wohlleben, *La Vie secrète des arbres*, Paris, Les Arènes, 2017.
[40] L'auteur remercie l'historienne Catherine Malaval pour sa relecture attentive d'une précédente version de cet article.

Crédit photo : © LAPI/Roger-Violle

FRATERNITÉ

Jean-Christophe Baudouin

Existe-t-il aujourd'hui plusieurs changements d'échelle (acuité des urgences climatiques, croisement des enjeux dans une société monde, perspective intergénérationnelle…) susceptibles d'enfin imposer dans nos vies, et pour longtemps, cette éternelle cause perdue ?

Elle est retrouvée. Quoi ? La fraternité. La fraternité est-elle définitivement une cause perdue qui, à chaque redécouverte, est remisée dans le placard aux utopies en attendant qu'on vienne l'en sortir ? À chaque grand mouvement d'union nationale que connaît notre pays, son retour est annoncé comme vecteur de cohésion mû par les principes d'universalité. Puis la symbolique portée au plus haut par l'émotion cède naturellement la place au quotidien. Ce dernier s'accorde mieux à la déclinaison de la liberté et de l'égalité mais semble toujours embarrassé par la fraternité, valeur ample et floue qui, comme l'albatros de Baudelaire, a des ailes de géant qui l'empêchent de marcher.

Expression originelle du lien qui unit une fratrie, et par extension de l'amour universel qui unit tous les membres de la famille humaine, la fraternité est ce lien indéfectible de reconnaissance entre les hommes. En ce sens, elle est consubstantielle à la dignité humaine et, de ce fait, apparaît comme une valeur fondatrice des religions du Livre (qui s'adressent aux croyants en tant que « frères et sœurs »). Elle figure cependant également au cœur du pacte républicain de notre pays. Elle est très tôt évoquée par les révolutionnaires de 1789 (« Salut et fraternité »), puis absente des grands textes (notamment de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ou des Constitutions de 1791 et 1793), et enfin consacrée par la devise républicaine (« Liberté, égalité, fraternité ») instaurée en 1848. Elle a été reprise depuis par les Constitutions de 1946 et 1958, sacralisant ainsi l'imaginaire républicain.

C'est un fait que la fraternité provoque en nous un malaise. Si elle se présente comme un idéal, la difficulté de l'incarner concrètement – et surtout fidèlement – la fait considérer plutôt comme une utopie fumeuse d'utilisation incantatoire. Les contours du concept proposés par le professeur Michel Borgetto dans ses nombreux travaux portant sur la fraternité dans le droit public français, renvoyant à deux grands volets – un volet social lié à la solidarité et aux politiques de protection et de redistribution et un volet civil évoquant le vivre-ensemble de tous les hommes et les femmes en tant que tels – traduisent cette difficulté.

D'une part, le volet civil nous interroge d'autant plus que le groupe universel fantasmé s'est structurellement fragmenté en cénacles formés de petites fraternités, même s'ils prônent souvent une vision universelle des citoyens du monde. Combien de loges, branches, chapelles, alvéoles ou associations se sont en effet établies sur la base de fraternités plus ajustées et, par là même, pratiquent de fait une exclusion antinomique avec le principe même de fraternité (je ne suis pas le frère de n'importe qui) que seuls de rares moments d'union sacrée viennent atténuer ? D'autre part, il semble bien que l'un des rares domaines d'application de la fraternité soit le volet social qui a donné lieu, par les politiques de solidarité, à l'élaboration de la protection sociale – voire universelle – avec de récents symboles forts comme la couverture maladie universelle (CMU) ou le revenu minimum d'insertion (RMI) puis le revenu de solidarité active (RSA). Cette dimension est certes fondamentale, mais presque la seule que le droit et les politiques publiques ont rendue opératoire. De plus, elle est régulièrement contestée à la fois dans sa finalité (parcellisation des groupes cibles), son inspiration (la main tendue) et sa concrétisation (gestion purement administrative où les hommes sont réduits à des dossiers).

> *Expression originelle du lien qui unit une fratrie, et par extension de l'amour universel qui unit tous les membres de la famille humaine, la fraternité est ce lien indéfectible de reconnaissance entre les hommes.*

Avec autant de flou et d'applications réductrices, qu'est-ce qui peut donc conduire à voir dans la fraternité une forme de signal faible qui pourrait incarner enfin la valeur fondatrice de demain dont le corps social a besoin ou, selon les termes de Jacques Attali, « un but de civilisation[41] » ? La réponse tient sans doute à un simple constat : l'époque est devenue adaptée à la fraternité en ce que les enjeux auxquels elle est confrontée se trouvent au niveau de ses ailes de géant.

Le changement d'échelle tient tout d'abord à la nature des enjeux qui, désormais, relèvent du champ vital. On pense naturellement aux bouleversements climatiques potentiellement irrémédiables, ceux qui amènent Jared Diamond dans son essai culte *Effondrement* à analyser comment les sociétés humaines décident de leur disparition ou de leur survie[42]. On pense aux flux de migrants de l'hémisphère sud qui abordent nos côtes au péril de leur vie. On pense aux écarts d'éducation entre les pays développés ou en voie de l'être et les autres. On pense aux 26 milliardaires les plus riches de la planète, qui détiennent désormais autant d'argent que la moitié la plus pauvre de l'humanité[43].

Le changement d'échelle tient également à la dimension planétaire des enjeux. En effet, aucun d'entre eux n'a réellement de sens à l'échelle d'une région ou d'un pays ou encore d'un groupe d'humains donné. C'est bien la société monde qui devient le cadre d'expression des maux des sociétés humaines, comme en témoignent les pollutions de l'air ou de l'eau. Enfin, le changement d'échelle est aussi celui qui place les enjeux dans une perspective intergénérationnelle, comme jamais sans doute auparavant, même lors des conflits mondiaux.

Plus que jamais, donc, il faut accrocher cette valeur de fraternité aux enjeux du XXIe siècle. Elle conduit à dépasser les égoïsmes humains et prône un esprit de partage dans un cadre planétaire englobant toutes les actions humaines qui concourent à cette fraternité. Le Conseil constitutionnel ne s'y est pas trompé. Par une décision désormais célèbre du 6 juillet 2018, en censurant le délit de solidarité, il a consacré la valeur constitutionnelle du principe de fraternité et lui a donné une force juridique. À partir d'un de ses enjeux (en 2017, un agriculteur des Alpes-Maritimes avait été condamné pour être venu en aide à des migrants), il a reconnu « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

> *Si [la fraternité] se présente comme un idéal, la difficulté de l'incarner concrètement – et surtout fidèlement – la fait considérer plutôt comme une utopie fumeuse d'utilisation incantatoire.*

Autant le dire, la route de la fraternité continuera à être semée d'embûches. L'actualité fournit de multiples exemples de repli sur soi au niveau national et sur la scène internationale, de grignotages croissants de nos capacités naturelles, ou de réactions de rejet qui s'expriment en toute impunité. Gageons que, si la fraternité ne s'impose pas par angélisme, elle puisse s'imposer comme une valeur refuge. Même l'albatros finit par s'envoler. ■

[41] Jacques Attali, Fraternités. *Une nouvelle utopie,* Paris, Fayard, 1999.
[42] Jared Diamond, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 2006.
[43] Voir les rapports annuels d'Oxfam de 2017 et 2018.

Crédit photo : © Jacques Boyer/Roger-Viollet

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Olaf Klargaard

Dans le nouveau triangle État-individu-entreprise, l'État plateforme pourrait-il demain constituer la forme nouvelle d'action publique, respectant la vie privée des citoyens et les protégeant des dérives des géants du Net ?

Dans le monde physique, notre identité se définit généralement par les attributs de notre état civil : nom, prénom, lieu et date de naissance, nationalité.
Cette identité nous est certifiée par les autorités publiques sous la forme d'un document physique (carte d'identité, permis de conduire, etc.). Une identité numérique n'est pas fondamentalement différente. La Commission européenne la définit comme le moyen de prouver qu'une personne est bien celle qu'elle prétend être lors d'une activité en ligne, et d'accéder au service désiré. En ligne, une identité peut être fournie par de nombreuses entités (administrations, banques…) mais peut également être créée par un individu (identités déclaratives). Il en est ainsi des comptes que l'on crée sur des sites commerciaux, fournissant un certain nombre d'attributs de notre identité (nom, adresse, téléphone, e-mail) et des éléments d'authentification, généralement un identifiant et un mot de passe, afin que l'on puisse avoir accès à ces informations lors d'une future connexion. Certains de ces sites ont permis à leurs utilisateurs d'utiliser leurs identifiant et mot de passe pour accéder à des sites tiers. Il est aujourd'hui possible de se connecter à plus de cinq millions de sites internet avec ses identifiants Facebook, véritable passeport du Net.

La croissance incontrôlée de comptes, de profils et d'identités numériques a abouti à l'existence de milliards d'identités, dont la richesse et la variété des attributs ont favorisé l'explosion des interactions sociales (messagerie, réseaux sociaux) et commerciales en ligne. Ce succès est aussi celui de la promesse originelle d'Internet : je choisis ce que je partage de mon identité, je décide même de le faire sous une forme anonyme ou via un pseudonyme, et je peux échanger avec une liberté dont je ne dispose pas dans le monde physique.

Aujourd'hui, la richesse même de notre identité numérique semble se retourner contre nous et échappe à notre contrôle. Au-delà des attributs que j'ai bien voulu déclarer en ligne, mon empreinte numérique en dit long sur ma vie privée (relations, messages, achats, déplacements). Mon identité englobe désormais mes traces numériques et constitue le cœur du modèle économique des géants du Net. Les revenus de Google et Facebook, qui

proviennent quasi exclusivement de la publicité ciblée, dépendent directement de la connaissance de mes attributs d'identité au sens large : état civil, contenu de mes recherches et de mes messages, géolocalisation, relations, etc. « Si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit », dit l'adage.

Les conséquences vont bien au-delà des seuls enjeux marchands. À travers nos empreintes numériques, c'est notre liberté politique qui est menacée. La meilleure illustration en a été donnée par le scandale Cambridge Analytica. Les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs Facebook ont été utilisées par cette société pour influencer les votes lors de l'élection présidentielle américaine de 2016. Le cœur de nos sociétés démocratiques est désormais touché par le piratage de nos identités numériques. Ce nouveau risque ne provient pas uniquement de hackeurs malveillants, mais constitue le moteur économique des acteurs du Net…

Renversement de l'utopie originelle d'Internet et paradoxe de notre tradition politique libérale, nous en appelons

> *Il est possible de se connecter à plus de cinq millions de sites internet avec ses identifiants Facebook, véritable passeport du Net.*

désormais à l'État pour nous protéger d'un Big Brother devenu privé. Un nouveau type d'action publique émerge pour protéger les citoyens contre les atteintes à la vie privée.

Ainsi, le 25 mai 2018 est entré en vigueur le Règlement européen général sur la protection des données (RGPD), qui oblige toute entreprise traitant des données personnelles d'en informer les individus concernés et de leur en donner le contrôle. Loin de se limiter à une action défensive, les autorités publiques cherchent également à inscrire positivement leur souveraineté dans le monde numérique. Un des États pionniers en la matière, l'Estonie, a mis en place une base de données centralisée des identités et a fourni à ses citoyens des outils d'authentification sécurisés (carte à insérer dans son ordinateur). L'État fiabilise ses relations avec les citoyens via une identité numérique sécurisée, et leur apporte de nouveaux services. Une véritable e-administration a ainsi pu être mise en place, permettant aux citoyens de voter, d'accomplir leurs démarches administratives ou encore de gérer leur dossier médical en ligne. Il est probable que l'avenir de notre relation à l'État passe ainsi par l'identité numérique.

La centralisation de ces données permet aussi à un policier d'identifier et de géolocaliser, par la seule consultation de l'immatriculation, le propriétaire du véhicule, de connaître son historique d'infraction et son droit à circuler… Retour au Big Brother étatique ? Au contraire,

répondent les Estoniens, ce policier n'a de ce fait pas le droit d'arrêter le véhicule et doit se justifier s'il le fait. Renversement de la charge de la preuve et protection renouvelée de la vie privée dans un pays qui connaissait, il y a quelques décennies encore, l'arbitraire d'une police corrompue… Sujet complexe que la liberté !

Saluons la volonté d'équilibre des initiatives développées par le Royaume-Uni (GOV. UK Verify) ou la France (France Connect) qui cherchent à redonner à l'État son rôle de tiers de confiance dans le champ de l'identité, tout en préservant la liberté apportée par la société numérique. Ne se considérant plus en situation de monopole sur la fourniture d'identité, ces États ont créé une plateforme ouverte à des fournisseurs d'identité qui peuvent être publics (Ameli, La Poste ou la Direction générale des finances publiques en France) ou privés (la Mutualité sociale agricole, Orange). L'État laisse ainsi aux individus le choix de leurs fournisseurs d'identité numérique et s'assure simplement de la transparence et du contrôle du partage de leurs données. Je peux ainsi me connecter sur le site d'un prestataire privé et utiliser France Connect pour lui transmettre certains attributs de mon identité : l'État m'informe sur ce qui est transmis et me protège d'éventuels abus. Côté prestataire privé, la certification par l'État de mon identité numérique lui permet de s'assurer de mon identité réelle. France Connect déclarait 6 millions d'utilisateurs à la fin de 2018, et le gouvernement tablait sur un

> *La croissance incontrôlée de comptes, de profils et d'identités numériques a abouti à l'existence de milliards d'identités, dont la richesse et la variété des attributs ont favorisé l'explosion des interactions sociales […] et commerciales en ligne.*

triplement d'ici à 2020, dans le cadre du programme Action publique 2022[44].
Dans ce nouveau triangle État-individu-entreprise où se joue la liberté politique et économique des citoyens de la société numérique, l'État plateforme pourrait représenter la nouvelle forme d'action publique respectant la vie privée des citoyens et les protégeant des dérives commerciales des géants du Net. Si cette dynamique l'emporte, les identités numériques pourraient faciliter l'exercice de notre citoyenneté et notre accès aux services publics, tout en sécurisant nos transactions commerciales et sociales en ligne. À l'inverse, si nos identités numériques restent gouvernées par des acteurs dont l'intérêt est purement commercial, il se pourrait que notre capacité à prouver notre identité et à la protéger soit sévèrement mise à mal, emportant par là même la pierre angulaire de nos sociétés d'individus libres. ■

[44] Le programme Action publique 2022 a été lancé par le gouvernement le 13 octobre 2017 et vise à transformer l'administration.

Crédit photo : © LAPI/Roger-Viollet

CONCEPT

(IN)ACTION CLIMATIQUE

Blaise Gonda,
Timothée Ourbak

Notre génération n'est pas la première à prendre conscience des immenses dégâts environnementaux causés par nos actions. Le signal faible à surveiller ne serait-il pas plutôt la dépolitisation de la question environnementale, à coup de mots éculés et anesthésiants ?

« Et vous, vous faites quoi pour le climat ? » Voilà une question qui prend une place croissante dans nos conversations, au café, au bureau et en famille. Les médias l'amplifient dans le débat public, à l'instar de la première matinale radio de France qui, en décembre 2018, posait systématiquement la question à ses invités durant la COP24. Le climat est devenu un élément central du débat public, au point qu'il ne saurait désormais être qualifié de signal faible. On ne peut que se féliciter de cette conscientisation réussie et effectivement planétaire[45]. Mais les motifs d'alarme persistent (augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre, records de chaleur, réchauffement accéléré des océans). La fenêtre d'opportunité se réduit pour changer significativement le cours des choses. La question de l'(in)action climatique traduit dans sa formulation et ses connotations « l'air du temps » et permet de détecter des signaux faibles à analyser.

Que faire pour le climat ? La réponse scientifique est sans appel. Le dernier rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a montré que des efforts « sans précédent » seront nécessaires pour tenir l'objectif d'un réchauffement climatique à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels[46]. Selon tous les scénarios, il est indispensable que tous les acteurs, dans tous les secteurs, réduisent les émissions de gaz à effet de serre à un rythme sans précédent (de 45 % en 2030, pour atteindre la neutralité carbone en 2050), bouleversant ainsi radicalement nos modes de consommation et de production. Un *statu quo* entraînerait un accroissement des vulnérabilités, touchant principalement les plus pauvres, celles et ceux qui auront le plus de mal à s'adapter aux impacts des changements climatiques. Pour tenir l'objectif, il est également indispensable de retirer du carbone de l'atmosphère – autrement dit de produire des émissions négatives, en captant du carbone (de manière naturelle, grâce aux forêts ou aux sols, par exemple, ou de manière artificielle, avec la géo-ingénierie et des techniques de capture et de stockage du carbone).

Pouvons-nous négocier avec les sciences du climat ? Certains États ont été tentés de répondre par l'affirmative, avant d'approuver la référence à ce rapport lors de la COP24, à la fin de 2018. Le déni scientifique a été évité au sein de la Convention-cadre

des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cependant, force est de constater que le déni de réalité menace encore nos États, puisque la somme des efforts réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Paris mène vers une trajectoire supérieure à 3 °C à la fin de notre siècle. Assurément, la tension entre l'urgence de l'action, l'ampleur des efforts requis et l'inertie des institutions humaines continuera d'être une tendance de fond de notre horizon écologique et politique.

Alors, comment agir pour le climat ? Qui veut se mobiliser ne manque assurément pas d'occasions. Elles se sont fortement multipliées ces dernières années. Elles sont surtout de plus en plus suivies. On pense aux marches pour le climat, qui ont réuni jusqu'à 150 000 personnes dans toute la France en septembre, octobre et décembre 2018. On peut citer la désobéissance citoyenne prônée par le mouvement Extinction Rebellion ou encore l'initiative de Greta Thunberg, lycéenne suédoise qui, à 15 ans, en 2018, a proposé à tous les écoliers de faire la « grève scolaire pour le climat » et rappelé vertement à leurs devoirs les leaders mondiaux lors de la COP24. Enfin, des associations commencent à poursuivre en justice des entreprises, mais aussi des États. Après les Pays-Bas et la Colombie, c'est au tour de la France d'être concernée, avec « L'affaire du siècle », une initiative d'ONG visant à assigner l'État français devant les tribunaux pour inaction climatique et le sommer d'agir pour limiter le réchauffement planétaire. Signe des temps, la pétition en ligne a dépassé le million de signatures en deux jours seulement, et le seuil des deux millions a été dépassé en un mois. On pense, enfin, à toutes les démarches de transformation des modes de vie et de consommation – mouvement « zéro déchet », réduction de la consommation de plastiques d'origine fossile (les fameuses pailles et autres gobelets), nouvelles mobilités (vélo, co-voiturage, etc.). Là, encore, il faut se féliciter de ces signaux positifs qui indiquent une tendance de fond d'une ampleur sans précédent (pour reprendre l'expression du GIEC) pour l'action en faveur du climat. Ce sont autant de leviers concrets pour mettre la pression sur les gouvernements et les entreprises et changer la donne.

> *Qui sont les gagnants et les perdants lorsque nous menons telle ou telle « action pour le climat » ?*

Mais, si les efforts réels ne sont pas encore à la hauteur de ce que les circonstances exigent, à quoi sert-il d'agir pour le climat ? C'est peut-être sur ce dernier point que l'on voit poindre les signaux faibles qu'il nous apparaît indispensable de mettre en lumière. La question de l'(in)action climatique, en devenant une question générale, voire générique, ne doit pas nous faire tomber de Charybde – un optimisme lénifiant qui s'appuie sur une confiance irréfléchie dans le marché, la technologie ou la rationalité – en Scylla – un catastrophisme complaisant et accusateur nous prédisant « l'effondrement ».

Dans *L'Événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous,* Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz déconstruisent trois siècles de discours sur la Terre, en combinant histoire sociale et histoire des sciences et des techniques. Sorti une première fois en 2013, leur ouvrage, révisé et augmenté en mai 2016, a connu une attention médiatique en 2018. C'est probablement le laps de temps nécessaire au concept d'anthropocène[47] pour passer du statut de signal faible méconnu à celui de terme en vogue dans le débat public. Les auteurs apportent la preuve que notre génération n'est pas la première à prendre conscience des dégâts environnementaux causés par l'action humaine, et que la course vers la modernité s'est menée contre la nature, non par inadvertance, mais en connaissance de cause de la part d'une minorité, dans une ignorance délibérément entretenue pour les autres. Nous ne sommes pas exemptés des dangers d'hier. En questionnant l'histoire de l'anthropocène, questionnons le récit climatique. Qui sont les gagnants et les perdants lorsque nous menons telle ou telle « action pour le climat » ? Quelles sont les actions qui réduisent les inégalités environnementales et sociales ? Celles qui encouragent l'action collective plutôt qu'individuelle ? Celles qui, au lieu de laisser les enjeux dans un halo globalisant qui tient à distance, « permettent de désingulariser les luttes particulières ou locales en les liant à la définition d'un bien public mêlant usages sociaux et êtres naturels[48] » ?

En somme, le signal faible à surveiller est la dépolitisation de la question environnementale par des mots éculés et anesthésiants. Parler simplement de « climat » en général risque de vider le signifiant de son signifié (chacun pouvant y projeter ce qu'il souhaite). Présenter la question sous l'angle binaire de l'action ou de l'inaction est trop facile. Alors précisons systématiquement. Pour qui agissons-nous ? Quelle est la chaîne des causes et effets que nous cherchons à briser ? Par quelles voies notre action compte-t-elle contribuer à une transformation d'ampleur ? Comment demandons-nous des comptes à nos institutions et en rendons-nous aux cohabitants de notre planète ? N'écoutons ni les Charybdes, ni les Scyllas, car l'histoire de l'action climatique n'est pas écrite d'avance et, comme pour les générations qui nous ont précédés, « notre héritage n'est précédé d'aucun testament[49] ». L'histoire climatique s'écrit au présent. ■

[45] Voir par exemple la plus grande consultation citoyenne mondiale organisée sur le climat et l'énergie en 2015 sur le site World Wide Views on Climate and Energy.
[46] *Global Warming of 1.5 °C,* Intergovernmental Panel on Climate Change, 2018.
[47] Caractérise l'époque de l'histoire de la Terre durant laquelle les activités humaines ont commencé d'avoir un impact global significatif sur l'écosystème terrestre.
[48] Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'Événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous,* Paris, Seuil, 2013.
[49] René Char, *Les Feuillets d'Hypnos,* Paris, Folio Plus Classiques, rééd. 2007.

Crédit photo : © Bernard Lipnitzki/Roger-Viollet

TECHNIQUE

INDICE DU NUMÉRIQUE HUMAIN

Aurialie Jublin,
Jacques-François Marchandise

Il existe aujourd'hui une tendance à mieux mesurer ce que nous sommes en train de réussir, ou non, dans notre façon de développer le numérique. Peut-on faire, dès lors, des territoires le lieu d'émergence d'un indicateur bâti sur la focale du développement humain ?

Comme les autres acteurs de la société, de nombreux territoires investissent d'importants moyens dans le numérique parce qu'il le faut : pour des raisons défensives (ne pas être en retard, ne pas rester à l'écart) ou offensives (être à la pointe), ou plus simplement parce qu'il faut du numérique pour répondre à la demande des habitants, des entreprises, des services publics. Mais aujourd'hui, le numérique est sur la sellette. Nombreux sont ceux qui comprennent qu'il n'est pas magique (il ne suffit pas de s'équiper en infrastructures et en matériel pour que tout change) et qu'il n'est pas davantage un horizon (toujours plus de numérique ne veut rien dire). On critique aussi les approches instrumentales et technocentrées : une *smart city*[50] fonctionnant à l'insu de ses habitants, une dématérialisation au risque de l'exclusion, un *cloud* et des plateformes qui recentralisent les services rendent le territoire déménageable et captent la valeur.

Pourtant, les promesses du numérique sont nombreuses : il peut être utile aux habitants, aux innovateurs, aux commerçants, aux touristes, à l'enseignement, à la compétitivité, à l'attractivité, peut-être même au lien social et à la démocratie locale… Mais, au moment de comprendre ce qui fait un développement numérique réussi, il ne suffit pas de constater qu'il y en a davantage, il faut qu'il ait apporté du mieux. Il est donc probablement temps de mettre les moyens numériques sous tension des principaux défis des territoires, et d'adopter la focale du « développement humain », que plusieurs régions ont déjà prise au sérieux pour leur action.

Trois constats nourrissent cette proposition. Tout d'abord, nous ne savons pas précisément quels indicateurs de succès il faut observer et choisir, quels sont les effets attendus des investissements qui sont réalisés. Depuis l'arrivée d'Internet, nous avons régulièrement mesuré son taux de pénétration dans les foyers, les entreprises, les communes, les écoles, etc. Les smartphones et des matériels et réseaux

plus évolués ont été pris en compte, et les pourcentages n'ont cessé d'augmenter. Nous constatons que la massification a eu lieu, et nous aurons toujours des choses à mesurer, mais cela ne nous renseigne que sur l'extension du marché des vendeurs de numérique. Du point de vue de l'intérêt général et des politiques publiques, et non des GAFAM[51], y a-t-il autre chose que nous aimerions savoir, et qui nous aiderait à comprendre ce que nous sommes en train de réussir, ou non, dans notre façon de développer le numérique ?

Par ailleurs, de la même façon que l'ONU avec le Programme des Nations unies pour le développement, les régions ont engagé depuis quelques années l'élaboration d'indicateurs autres que le PIB, notamment des indicateurs de durabilité : empreinte écologique, indicateur de santé sociale (ISS), indicateurs de bien-être, indicateurs de développement humain (IDH : santé, éducation, niveau de vie). Le PIB ne suffit plus à rendre compte du développement d'un territoire, pas plus que le nombre de brevets ne suffit aujourd'hui pour savoir si une entreprise est innovante.

> *[…] il ne suffit pas d'observer le développement des usages et services numériques pour être certain qu'ils produisent du mieux.*

Il faut réussir à comprendre ce que nous faisons progresser, ou pas, avec des lunettes adaptées.

Enfin, il ne suffit pas d'observer le développement des usages et services numériques pour être certain qu'ils produisent du mieux. Davantage de télétravail peut signifier que le carburant est plus cher, que les transports collectifs se dégradent ou que les employeurs font des économies de mètres carrés. Davantage d'e-santé peut vouloir dire enclavement et désert médical, soit parce qu'il s'agit d'y répondre, soit pour s'y résigner ou pour servir d'alibi à la fermeture d'établissements. Davantage de matériel dans les établissements scolaires ne dit rien de l'apport pédagogique qui en résulte. Davantage de dématérialisation peut avoir un « effet Daniel Blake » : désarroi des demandeurs d'emploi et des publics les moins outillés pour tirer parti du self-service numérique. Chaque fois que le numérique intervient en substitution plutôt qu'en articulation avec le prénumérique ou le non-numérique, il y a un risque accru qu'il soit destructeur.

S'il est difficile d'observer le numérique, en revanche il est intéressant d'observer et d'analyser ce qui se produit par le numérique et d'examiner à quoi le numérique contribue vraiment. Il est aussi utile de formuler des intentions, d'expliciter ce à quoi nous souhaitons qu'il contribue à l'avenir. Pour faire avancer ce sujet, la Fondation Internet nouvelle génération

engage une réflexion collective. Intitulée « RESET – quel numérique voulons-nous ?[52] », elle accorde une place significative à la dimension territoriale, à la recherche d'attributs de qualité. Nous proposons ici nos premières réflexions autour de cinq dimensions.

• Liens, sociabilités, coopérations

Le numérique peut avoir un rôle à jouer dans le renforcement des liens sociaux du territoire. Il peut cliver, segmenter quand il fait de nous des profils sur pattes, des clients du territoire. Il peut au contraire favoriser les dimensions coopérative et contributive, les solidarités, voire la résilience en cas de crise. La vitalité des réseaux sociaux et de la conversation du territoire, mais aussi les dynamiques de consommation collaborative et d'échange entre particuliers (covoiturage, troc), voire de solidarité locale (sociale, de vie quotidienne, intergénérationnelle), sont très disparates mais s'avèrent souvent le reflet des échanges locaux, voire de leur renforcement. La coproduction de données ouvertes et de cartographies collaborative, ou d'autres « communs » numériques du territoire, en est une forme avancée.

• Proximité

Chaque territoire voit ses commerces et ses services renforcés ou au contraire affaiblis par le numérique. Nous pensons notamment aux services publics (guichets qui ferment ou nouvelles possibilités d'aller au plus près des besoins), aux commerces de centre-ville, « amazonés » ou mieux maillés, aux circuits courts et à l'économie circulaire, à l'offre de mobilité, à l'offre de santé. Le numérique permet de tout faire à distance et rend le territoire déménageable. Il permet aussi de mieux lire l'offre de services du territoire et de la consolider, en permettant de proposer de nouveaux services dans des lieux existants, en facilitant les médiations, les mutualisations, l'aménagement des temps, en renforçant la qualité par un meilleur accès à l'information et aux données. En favorisant la proximité, on améliore à la fois la qualité de vie, les liens sociaux et l'autonomie, avec un bénéfice écologique.

• Territoire apprenant

La connaissance est la base même des projets d'un territoire et de la capacité de ses acteurs à se projeter dans l'avenir et à faire face aux incertitudes, qu'il s'agisse de l'action publique ou du développement de l'économie et de l'emploi. Le numérique permet-il de renforcer les ressources physiques et humaines du territoire (écoles, musées, bibliothèques, espaces d'acculturation numérique, fablabs, enseignants, formateurs, médiateurs…) ou les affaiblit-il ? Les réseaux, les informations et les données peuvent donner lieu à production de connaissances, aider à l'émergence de projets liés à l'apprentissage, voire de véritables environnements d'apprentissage (ouverture d'un laboratoire éducatif dans un lycée ou d'une coopérative

pédagogique numérique, développement de communs numériques, reconnaissance des compétences acquises avec les *open badges*[53]…).

• Dynamiques de projets et d'entreprises
Le numérique peut menacer l'économie locale, car il produit une concurrence mondiale pour presque tous les biens et services, et conforter la domination des métropoles sur les territoires plus modestes. Il peut, à l'inverse, baisser le seuil d'initiative pour les petits entrepreneurs, innovateurs, porteurs de projets associatifs et culturels, en leur donnant accès à des ressources, réseaux et outils dont le territoire ne dispose pas. On peut ainsi observer si les grandes plateformes nuisent à l'économie locale, si les petites initiatives ont les conditions écosystémiques de leur développement, si beaucoup de projets recourent au financement participatif (et parviennent à se monter), si les appels à projets ont des répondants.

> *De la même façon que l'ONU avec le Programme des Nations unies pour le développement, les régions ont engagé depuis quelques années l'élaboration d'indicateurs autres que le PIB, notamment des indicateurs de durabilité.*

• Citoyenneté et démocratie
La vitalité démocratique et participative, l'existence d'une place publique, d'espaces délibératifs sont un gage de renforcement de la légitimité démocratique et de l'appartenance territoriale. Le numérique permet d'en qualifier les dynamiques, parfois de les outiller. Cependant, il ne suffit pas de mettre des *civic tech*[54] pour tout résoudre. Parfois, elles sont même contre-performantes.

En mettant en perspective ces indicateurs, on peut esquisser la perspective d'un territoire capacitant. Le numérique, ce n'est pas de la technologie pure, ce sont des dispositifs, à composantes technologiques, sociales et économiques ; et ce sont des usages, des pratiques socialisées. Pour partie, ces dispositifs et ces usages sont territorialisés.

L'absence de stratégie d'un territoire peut conduire au développement d'un numérique subi, facteur de difficultés, de désarroi, d'embarras, qui aggrave les exclusions mais pose aussi problème à beaucoup de gens équipés et connectés. Son élaboration peut au contraire s'orienter vers un numérique choisi, capacitant, donnant le pouvoir de changer sa vie en tant qu'individu, dans un cadre collectif qui facilite les trajectoires personnelles, mais aussi dans une approche d'action collective, de solidarité, de proximité, voire dans une conception plus politique, favorisant un véritable pouvoir d'agir sur la société.

Ces points d'appui, soumis à discussion, peuvent aider à lire et comprendre ce qui se joue aujourd'hui, mais aussi à agir. Il apparaît clairement qu'il ne suffit pas qu'une offre numérique existe pour qu'elle soit porteuse d'avenir. En revanche, on prêtera une attention accrue aux traces d'usages, voire de liens, et surtout aux traces de dynamiques. Ces réflexions peuvent aussi aider à envisager ce que serait un indice de développement humain numérique. ■

[50] Ville intelligente, organisée pour partie autour des réseaux numériques.
[51] Acronyme désignant les cinq grandes entreprises américaines qui dominent le marché du numérique : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft).
[52] Plus d'informations sur le site reset.fing.org
[53] Valorisation de compétences non reconnues par un diplôme.
[54] Méthodes et outils, notamment numériques, visant à renouveler et améliorer les formes démocratiques.

Crédit photo : © Jacques Boyer/Roger-Viollet

TECHNIQUE

INTELLIGENCES ARTIFICIELLES

Jean-Loup Samaan

Quelle stratégie peut-elle être imaginée, et par quel(s) acteurs(s), afin d'être à la hauteur des enjeux croisés d'une intelligence artificielle qui sera demain l'actrice centrale de la vie des hommes, dans tous les domaines (économiques, sociétaux, urbains, géopolitiques…) ?

Début novembre 2018, l'agence de presse chinoise Xinhua dévoile le visage du nouveau présentateur de son journal télévisé, Qiu Hao. La petite trentaine, cheveux bruns, cravate rouge sur costume gris, le journaliste annonce aux téléspectateurs, avec quelque maladresse dans le ton de sa voix, qu'il « les accompagnera 24 heures par jour et 365 jours par an », ajoutant : « Je peux être dupliqué à l'infini et être présent en de multiples lieux pour vous transmettre les informations. »
En fait, Qiu Hao n'est pas exactement un journaliste comme les autres : il est le premier robot présentateur de télévision. Si son phrasé ne témoigne pas encore d'une grande éloquence, la vidéo de son introduction pourrait bien symboliser la nouvelle phase de la révolution technologique, et plus particulièrement celle de l'intelligence artificielle (IA), dans laquelle nous sommes entrés.

Longtemps perçu comme relevant du domaine de la science-fiction, le phénomène de l'IA porte en lui les germes d'une rupture qui pourrait avoir des incidences sur tous les secteurs de nos politiques publiques : la recherche et développement, la formation, l'éthique, la sécurité et la défense, mais aussi les politiques économiques et sociales ou encore les politiques de la ville. Cette révolution s'inscrit dans le développement continu des technologies informatiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'idée d'une « intelligence artificielle » – entendue comme la capacité d'objets à reproduire et dépasser les mécanismes du cerveau humain – est aussi ancienne que le développement de l'informatique. Mais ce n'est que depuis peu que les ordinateurs les plus puissants du monde sont capables de reproduire les capacités du cerveau humain.

Parce que cette révolution est toujours en gestation, il est encore difficile de mesurer l'impact qu'elle aura sur nos sociétés, à commencer par la substitution du travail humain par la machine. L'OCDE estime que 9 % des emplois présentent un risque élevé d'automatisation, mais d'autres études avancent le chiffre de 38, voire 50 %. La question est donc moins de savoir si cette vague d'automatisation détruira des emplois, mais jusqu'à quel point elle viendra remplacer l'individu. En outre, l'IA devrait exacerber le gouffre grandissant entre la valeur du travail et celle du capital.

En conséquence, une réflexion sociale et politique durant cette transition technologique sera vitale, non pour vainement tenter de résister à une révolution mais afin de mieux l'accompagner et de repenser le rôle de l'entreprise dans la cité. Il s'agira également d'identifier les nouveaux parcours professionnels que la diffusion de l'AI entraînera et *in fine* de mettre en œuvre une politique de formation continue qui permettra aux salariés de ne pas devenir les perdants de la transition.

L'IA aura aussi un impact à l'échelle locale, sur les politiques de la ville. Elle viendra consolider les nouvelles tendances de la vie urbaine, à travers l'automatisation et la mise en réseau des infrastructures. Elle sera au cœur des transports publics et permettra également de réguler le trafic routier et d'optimiser le stationnement des véhicules. Elle pourra aussi se mettre au service des besoins en matière de développement durable en améliorant la gestion des déchets. Enfin, une bonne partie du dispositif de sécurité urbaine passera par l'AI. La prolifération des systèmes de vidéosurveillance devrait s'étendre à tout le territoire et sa mise en réseau avec l'ensemble du dispositif policier – notamment le déploiement futur de patrouilles robotisées – marquera une nouvelle étape, l'enjeu étant pour les décideurs locaux de mettre en musique l'ensemble de ces dispositifs technologiques à l'échelle des cités.

> *Longtemps perçu comme relevant du domaine de la science-fiction, le phénomène de l'IA porte en lui les germes d'une rupture qui pourrait avoir des incidences sur tous les secteurs de nos politiques publiques.*

Enfin, la révolution de l'IA sera aussi une révolution géostratégique favorisant une compétition internationale effrénée. À Washington, le Pentagone lance un vaste projet nommé Maven (« expert » en anglais) dont le but à long terme est d'intégrer l'ensemble des données recueillies par les machines au sein de l'appareil militaire américain. En Grande-Bretagne, un autre programme, COMPASS, mené par la ville de Durham en collaboration avec l'université de Cambridge, entend utiliser l'AI pour prédire les gestes de l'ennemi sur le théâtre des opérations. Pendant ce temps, la Chine comme la Russie investissent aussi et voient l'IA comme un outil qui pourra leur permettre de rattraper leur retard technologique sur l'hégémon américain.

Dans tous ces domaines des politiques publiques, viennent, ou viendront, se poser de nouvelles questions éthiques. Quelle pourra être la responsabilité sociale de l'entreprise dans un monde où l'automatisation pourrait mettre sur la touche les salariés les plus vulnérables ?

> *L'OCDE estime que 9 % des emplois présentent un risque élevé d'automatisation, mais d'autres études avancent le chiffre de 38, voire 50 %.*

Comment concevoir les libertés publiques dans la *smart city* de demain où les fonctions régaliennes pourraient de plus en plus dépendre de machines ? Doit-on craindre dans le domaine militaire de voir proliférer des « robots tueurs » qui pourraient, demain, tomber entre les mains de groupes terroristes ?

En France, l'IA n'a encore suscité que peu de débats publics. Plusieurs rapports gouvernementaux ou parlementaires ont permis de sensibiliser le personnel politique français mais le sujet reste encore lointain pour le citoyen. La stratégie nationale annoncée en 2017 par le gouvernement d'Emmanuel Macron s'avère bien modeste dans les moyens alloués. Mais, surtout, l'exécutif français aborde l'IA quasi uniquement sous un angle économique, en cherchant à rendre la France compétitive sur le plan international. Certes, Emmanuel Macron souligne dans ses discours la dimension sociétale de la révolution, mais les mesures ne suivent pas vraiment. Ainsi, grande absente de la réflexion actuelle, l'éducation des citoyens à l'IA et aux possibilités que celle-ci peut représenter pour eux dans leurs modes de vie et leurs parcours professionnels devrait être au cœur du processus. Au final, l'IA est moins à considérer comme un objet en soi que comme un outil qui transformera notre quotidien ainsi que l'ensemble des domaines de l'activité humaine. Une stratégie française à la hauteur du défi devra donc témoigner du même effort multisectoriel, en prenant en compte non seulement les enjeux économiques, mais sociétaux, urbains, sécuritaires ou encore géopolitiques. ■

Crédit photo : © Roger-Viollet

INTIMITÉ

Robert Zarader

Le partage de l'intime signifie-t-il la fin de l'intimité ? Ou faut-il décréter le salut commun en faisant de l'intime un bien commun paradoxal ? En apprenant à se servir des réseaux plutôt qu'à les servir, saura-t-on combattre l'intimité artificielle ? Debout, les données de la Terre !

Le spectacle des intimités s'est installé en adoptant une version moderne des principes du théâtre classique. Désormais, l'unité de lieu est la toile, l'unité de temps, l'instant, l'unité d'action, le moi agissant. Ce théâtre humain est devenu un spectacle où l'intime se donne à voir à chacun, partout et à tout moment. Pour autant, ce partage de l'intime signifie-t-il la fin de l'intimité ? De nombreux constats et situations poussent à le penser : on relate les moindres moments de sa vie – en images ou en mots –, on partage son logement ou sa voiture, on s'enferre dans des réseaux sociaux de plus en plus denses et variés. On fait de chaque moment de sa vie quotidienne une journée portes ouvertes où l'objet n'est plus de donner de sa personne mais de donner sa personne. À quoi ces portes sont-elles ouvertes, sinon à une transparence extrême du moi et à la volonté de mettre en scène son intimité pour la partager avec le plus grand nombre ? Depuis *Loft Story*, la téléréalité en est une incarnation extrême. Incarnation car tout y est chair (sexe) et chère (audience). L'intimité en spectacle devient-elle le prix à payer pour que chacun bénéficie de son quart d'heure warholien ? Pas seulement. Souvent réduit à du voyeurisme ou de l'exhibitionnisme, ce type de comportement a conduit Lacan à analyser l'*extimité* dont Serge Tisseron a précisé le sens et la portée, à savoir le désir de rendre visibles certains aspects de soi dont on jugeait jusque-là qu'ils relevaient de l'intime[55].

Jusque-là, car il n'existait pas alors comme aujourd'hui une offre technologique de masse, numérique et mondialisée, qui permette cette exposition des intimités sans bornes ni frontières, et, dans le même temps, une demande individuelle et collective de partage de son intimité… Tout concourt à constater qu'une forme de « marché de l'intimité » s'est structurée grâce à l'offre des réseaux et à un manque – personnel et collectif – de reconnaissance de soi. Le Moi intime devient le Soi par le regard des autres. Lacan le signifiait également en considérant que, avec l'*extimité*, rien n'est jamais totalement intime, rien n'est jamais totalement public car tout dépend du point de vue adopté.

Le temps de l'IA, intimité artificielle

La forme aujourd'hui banale et dominante de cette mise en scène de l'intimité s'exprime au travers de réalités virtuelles

numériques scénarisées et normées : par un nombre de signes twittés, par la construction d'une communauté « face-bookée » ou encore par une esthétique commune « instagrammable ».
S'invente ainsi une *intimité artificielle* (IA) contrainte et formatée, au nom d'une certaine conception du partage des intimités. Évoquant le Moyen Âge, Georges Duby a signifié dans un premier temps l'inexistence de l'intimité, puis son caractère historique. Dans *Condition de l'homme moderne*, Hannah Arendt concevait une société où coexistaient sphères privée et publique avec une forme de distinction entre ce qui est propre à chacun (intimité et vie privée) et ce qui est commun (vie politique et sociale)[56]. Duby et Arendt montrent chacun à leur manière l'historicité de l'intimité. Les séparations qui préexistaient sont battues en brèche. Vie privée et vie publique se mélangent et ont donné naissance à d'autres vies différentes et interdépendantes, comme les vies économiques et les vies sociales. L'IA conduira-t-elle à une vie économique où les marchands achèteront l'intimité des individus avant de leur vendre leurs marchandises ? Mènera-t-elle à une vie sociale où les classes, les catégories socioprofessionnelles, les groupes sociaux se seront délités au profit de communautés virtuelles faites d'individus dénommés *données* ?

> *On fait de chaque moment de sa vie quotidienne une journée portes ouvertes où l'objet n'est plus de donner de sa personne mais de donner sa personne.*

Debout les données de la Terre !
L'intimité est-elle devenue une marchandise ? Il y a un temps pour tout et un temps pour chacun. Ce temps pour chacun renaît. Le besoin d'intimité(s), sans repli sur soi et sans retour en arrière, reste essentiel. La soumission au pouvoir des réseaux et des technologies soulève de nouveaux insoumis. Spartacus n'a certes pas encore vaincu les GAFAM[57], mais il réveille les opinions. La maîtrise des données personnelles devient tout à la fois un combat individuel et collectif. À chacun de défendre ses intimités et de donner à voir ce qu'il désire avec ceux avec lesquels il a choisi de partager. L'intelligence réelle aura *in fine* raison des intimités artificielles.

Debout les données de la Terre ! Décrétons le salut commun en faisant de l'intimité un bien commun paradoxal. Protéger ce bien commun qu'est l'intimité conduit à réguler des réseaux, des technologies et des acteurs qui échappaient jusqu'à présent à tout contrôle individuel et collectif, privé et public, économique et social. L'eau est un bien commun indispensable à la vie biologique, l'intimité est un bien commun indispensable à la vie privée. Préserver ou reconquérir ses intimités, c'est dominer aujourd'hui les réseaux et les données personnelles, et demain l'intelligence artificielle. Le mouvement est engagé. Les faits y incitent : piratage et transfert de données sauvages chez Facebook, manipulation politique de Cambridge Analytica, usage incontrôlé de données par les GAFAM, etc. La conscience de la menace est patente.

> *L'intelligence réelle aura in fine raison des intimités artificielles.*

De fait, les États régulent, plus et (un peu) mieux, réseaux et données (Règlement général sur la protection des données applicable en France depuis mai 2018, cybersécurité, etc.). Dans le même temps, les opinions prennent de plus en plus conscience des menaces (sur les libertés individuelles, la confidentialité, etc.) et pressent les GAFAM, qui sont contraints de réagir, d'innover et de mieux protéger au nom de l'éthique. Mais aussi, et surtout, les « utilisateurs intimes » apprennent à se servir des réseaux plutôt qu'à servir les réseaux et ainsi s'asservir.

Le défi est maintenant de transformer le mal privé d'intimités-spectacle en un bien commun d'intimités retrouvées et réinventées. ■

[55] Serge Tisseron, *L'Intimité surexposée*, Paris, Hachette, 2001.
[56] Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calman-Lévy, 1961.
[57] Acronyme désignant les cinq grandes entreprises américaines qui dominent le marché du numérique : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

Crédit photo : © Albert Harlingue/Roger-Viollet

APPROCHE

INTRA-PRENEURIAT

Paul Poupet,
Marinette Valiergue

L'intrapreneuriat sera-t-il l'outil qui donnera tout son sens, et toute sa force, à la capacité d'initiative de chacun au sein de l'entreprise ? Pourra-t-il réconcilier esprit d'entreprise et statut salarié, favorisant l'autonomie, ou ne sera-t-il qu'une piste avortée de plus ?

Pensé dans les années 1970 aux États-Unis par Gifford Pinchot, l'intrapreneuriat permet à des salariés de mener un projet « entrepreneurial » sur leur temps de travail. L'intrapreneur est assuré d'un salaire fixe et d'une rémunération variable – ou d'une association au capital – calculée en fonction de la réussite du projet développé. Il s'agit d'un mode de travail – et même d'une organisation d'entreprise – complexe dans les premiers travaux de Gifford Pinchot, visant à conserver au sein des entreprises les personnes considérées comme créatives. C'est un concept auquel on doit des outils de tous les jours comme les Post-it, la PlayStation, Gmail, Amazon Prime ou encore l'avion de chasse P-80 de Lockheed Martin.

L'intérêt de l'intrapreneuriat ne tient pas seulement à l'originalité d'une hybridation entre statut de salarié et statut d'entrepreneur. Il est aussi une réponse aux transformations structurelles de la société et de l'économie, *a fortiori* du monde du travail, lequel s'est polarisé très nettement entre le salariat classique d'un côté et l'autoemploi/entrepreneuriat de l'autre.

S'il est coutume désormais de dire que le monde de l'entreprise inspire un sentiment de désarroi lié à la difficulté ressentie de trouver un sens dans le travail[58], la remise en cause du salariat classique, fût-il le lieu de nouvelles conquêtes sociales majeures, n'en est qu'à ses balbutiements. Les grandes entreprises déploient des moyens toujours plus nombreux pour analyser les risques psychosociaux et quantifier le bien-être au travail, tout en tâchant d'augmenter leur attractivité, en imitant la « culture start-up » pour séduire les jeunes actifs. Et, alors même que le modèle social de l'organisation du travail fonctionne encore comme un critère normatif qui régit nos parcours de vie – scolarité, formation, vie active, retraite –, on assiste à un revers de perception du salariat. Pour certains, ce dernier n'est plus un cadre de stabilité garantissant un salaire fixe et des avantages sociaux, mais plutôt une forme quasi dépassée du travail qui serait appelée à disparaître. Deux évolutions confortent cette tendance avec, d'une part, la multiplication des aides ou encouragements à la création d'entreprise (loi Allègre de 1999 sur l'innovation et la recherche, création en 2008 du statut du microentrepreneur,

sources publiques de financement et fiscalité avantageuse avec Bpifrance et la Caisse des dépôts, etc.) et, d'autre part, un effet de mode, fruit d'un imaginaire qui exalte le travail indépendant, la liberté retrouvée à rebours des contraintes du salariat. Et les chiffres sont là : depuis 2003, par exemple, le nombre d'indépendants a augmenté de 25 %. Or, le discours sur la valeur du travail indépendant, sur ce nouvel éden où l'idéal du « travail-loisir », couplé à celui d'être son propre patron, serait devenu réalité, masque un monde beaucoup plus désenchanté. Derrière le développement de parcours entrepreneuriaux en fin de formation et l'autoemploi, se trouve toute « une population qui ne parvient pas à accéder autrement au marché de l'emploi[59]».

De plus, si les revenus des entrepreneurs ou free-lances sont par définition plus aléatoires, ils sont en majorité plus faibles. En témoignent le taux de dépôt de bilan des start-up (90 % selon l'Insee, sur 10 000 d'entre elles) et le revenu moyen des microentrepreneurs, qui s'élève à 440 euros mensuels pour leur activité non salariée en 2015[60]. Enfin, le CDI reste un sésame nécessaire pour devenir propriétaire, emprunter ou se positionner socialement.

> *S'il est coutume désormais de dire que le monde de l'entreprise inspire un sentiment de désarroi lié à la difficulté ressentie de trouver un sens dans le travail, la remise en cause du salariat classique, fût-il le lieu de nouvelles conquêtes sociales majeures, n'en est qu'à ses balbutiements.*

Au fond, on assiste à un processus de libéralisation massive du marché du travail qui engendre un affaiblissement du collectif et un risque accru de précarisation des individus, alors même qu'il interroge, de façon bénéfique pour le débat public, le modèle salarial, en dénonçant ses contradictions. L'intrapreneuriat serait ici une option pour revaloriser les initiatives et le statut des salariés au sein même de l'entreprise, et pour réconcilier emploi salarié et possibilité d'entreprendre, une façon de parler d'autonomie plutôt que de liberté. En effet, au-delà du désir de se sentir libre, au-delà de la quête de sens ou d'épanouissement personnel, le concept d'intrapreneuriat est porteur d'une importante avancée pour la rémunération et l'autonomie de décision dans l'entreprise. Il résout la contradiction entre possession intellectuelle d'une idée et condition salariale qui établit que tout ce qui est inventé sur le lieu de travail appartient à l'entreprise, une règle qui révèle ses limites. En faisant le pari de l'intrapreneuriat, on concilie l'impératif économique des entreprises de renouvellement des offres et des produits avec les aspirations individuelles des travailleurs à plus d'autonomie.

> *On assiste à un processus de libéralisation massive du marché du travail qui engendre un affaiblissement du collectif et un risque accru de précarisation des individus.*

En matière d'incitation à l'engagement, la distance à parcourir pour les grands groupes reste importante. Ainsi, si depuis 1990 la loi prévoit une obligation de rémunération supplémentaire pour les inventions des salariés, la propriété intellectuelle appartient exclusivement à l'entreprise et la prime versée est non pas proportionnelle à la valeur créée, mais forfaitaire. Des modèles mixtes de type intrapreneuriat sont nés en France dans des entreprises de taille plus modeste. Et de plus en plus de grands groupes tentent d'explorer l'intrapreneuriat à grand renfort de marketing interne. Malheureusement, rares sont ceux qui rémunèrent l'injonction nouvelle d'entreprendre qu'ils imposent à leurs nouveaux intrapreneurs.

Des prémices de l'intrapreneuriat apparaissent, mais la voie est longue, en raison notamment des obstacles législatifs qui empêchent la création d'un statut d'intrapreneur[61]. Celui-ci pourrait pourtant devenir un nouveau Graal face à la fuite des cerveaux, à la volonté exprimée par les salariés et à la supposée panne d'innovation des groupes français. ■

[58] Voir par exemple Jean-Laurent Cassely, *La Révolte des premiers de la classe*, Paris, Arkhê, 2017.
[59] Sarah Abdelnour, *Les Nouveaux Prolétaires*, Paris, Textuel, 2012.
[60] « Les revenus d'activité des non-salariés en 2015 », *Insee Première*, n° 1688, février 2018.
[61] Valentin Schmite, Marinette Valiergue, Pierre Victoria, *Entreprises engagées. Comment concilier l'entreprise et les citoyens*, Paris, Fondation Jean-Jaurès, février 2018.

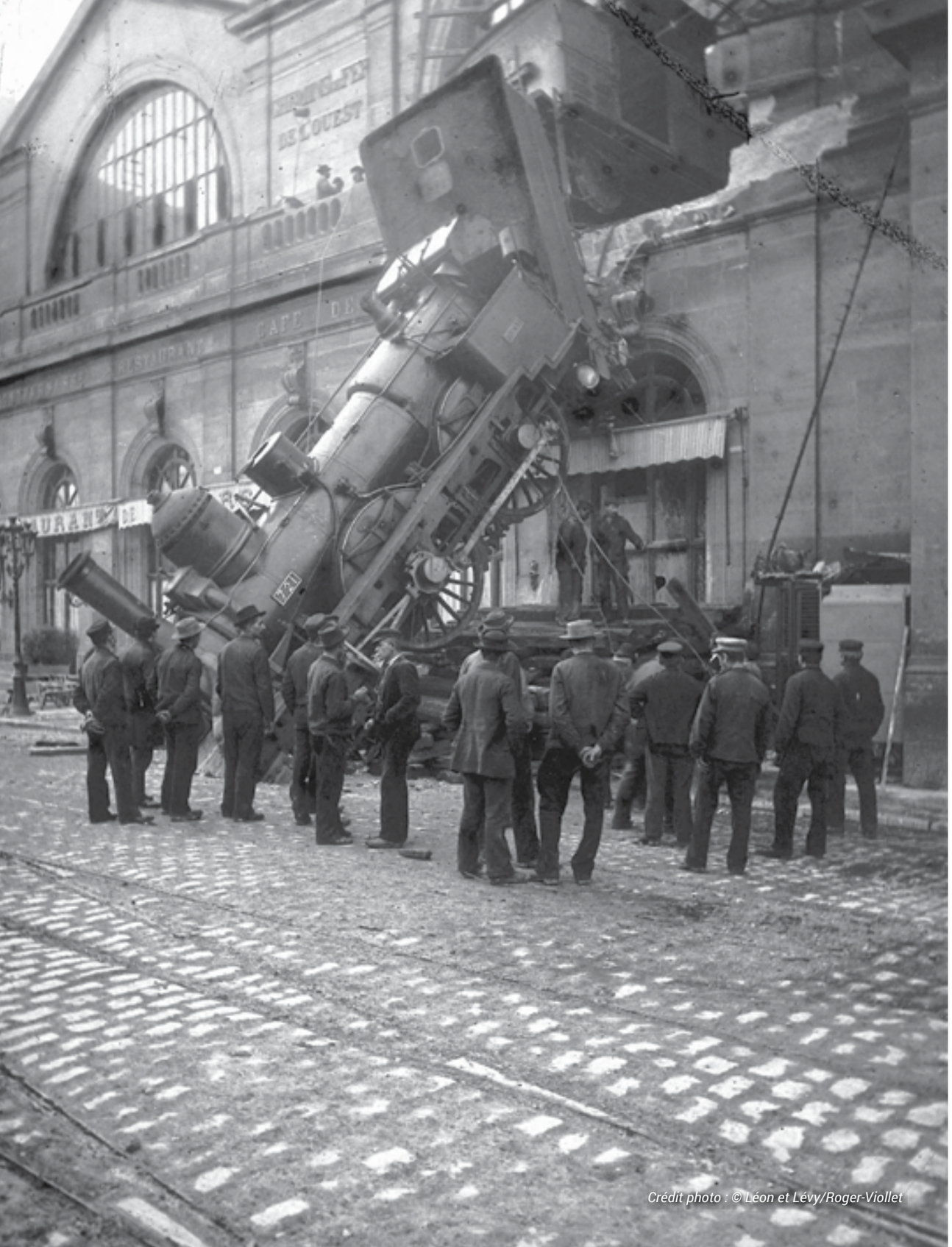

Crédit photo : © Léon et Lévy/Roger-Viollet

APPROCHE

MESURE D'IMPACT

Jérôme Saddier

Qu'il s'agisse de s'interroger sur l'impact environnemental ou social de son action, une prise de conscience émerge et se répand, chez des acteurs de plus en plus nombreux et puissants, bien au-delà des précurseurs de l'économie sociale et solidaire. Jusqu'où cette tendance ira-t-elle ?

Depuis quelques années, plus ou moins insidieusement tel un signal faible, se développe la notion de mesure d'impact dans les actions des organisations économiques. La généralisation de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et les débats lancés par le gouvernement sur l'objet social des entreprises, nourris par la mission confiée à Nicole Notat et Jean-Dominique Senard en prélude à la loi Pacte, amènent chaque acteur économique à se poser la question de ses externalités positives. Qu'il s'agisse de s'interroger sur son impact environnemental ou social, une prise de conscience émerge, qui peut conduire à une révolution de l'action publique et privée.

Certains acteurs pourront considérer, à chacun des extrêmes du spectre économique, soit qu'il s'agit d'un gadget destiné à embellir le bilan d'une société commerciale qui restera par ailleurs vouée prioritairement au profit, soit que cela constitue au contraire une obligation de *reporting* de plus qui alourdit la réglementation pesant sur la libre entreprise.

Il n'en demeure pas moins que cette émergence, à condition d'être durablement soutenue par la réglementation et traduite en actes dans la gouvernance d'entreprise, est une tendance de fond qui permettra à chacun non seulement de faire preuve de la transparence de plus en plus requise par la société civile à l'égard des acteurs économiques, mais aussi d'exercer sa responsabilité dans le cadre d'un enjeu global de cohésion sociale et de progrès partagé.

En effet, la crise profonde qui s'exprime aujourd'hui avec le mouvement des « gilets jaunes », après avoir pris d'autres formes plus silencieuses ou plus diffuses, témoigne avec force de l'urgence de reconnecter l'économie avec la société et de redonner de la visibilité et de l'effectivité à l'action publique et privée. La « start-up nation » et, plus généralement, l'exhortation à l'innovation ne peuvent avoir du sens durablement qu'à la condition d'être un levier d'inclusion sociale. C'est avec ce souci de l'intérêt général que nous arriverons collectivement à surmonter cette crise qui nous rappelle aussi que la mesure d'impact, au-delà de considérations théoriques, est d'abord fondée sur l'impact humain.

Cela passera nécessairement par une démocratisation de l'entreprise, et plus généralement, du monde du travail, car c'est le lieu privilégié de l'expression du « capital humain » et de la gestion d'intérêts contradictoires. La prise en compte de toutes ses parties prenantes dans la gouvernance est une nécessité croissante, que ce soit des salariés au moyen d'un accroissement de leur représentation dans les organes de surveillance, ou d'acteurs extérieurs permettant d'objectiver l'impact social et environnemental dans l'analyse de la performance de l'entreprise. L'enjeu est bien que cette performance ne soit pas seulement appréciée au sein des organes de direction d'une entreprise.

Nombreuses sont d'ores et déjà les entreprises qui intègrent leur impact dans leur fonctionnement. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire le font de manière « native », avec leurs obligations statutaires liées à la non-lucrativité (affectation des réserves, justification des mécanismes de répartition, identification des externalités positives dans les relations avec les fournisseurs...). De plus en plus d'entrepreneurs sociaux intègrent, quelle que soit la forme juridique d'entrepreneuriat qu'ils choisissent, l'identification de leurs impacts sociaux et environnementaux dans la conception même de leurs activités, au-delà de la mesure des externalités concomitantes. Enfin, dans l'élan de la loi Pacte, un mouvement d'entreprises de capitaux souhaite s'engager dans la définition d'une mission d'intérêt général qui s'ajoute à leurs activités lucratives, contribuant ainsi à définir un « objet social étendu ».

> “
>
> *De plus en plus d'entrepreneurs sociaux intègrent, quelle que soit la forme juridique d'entrepreneuriat qu'ils choisissent, l'identification de leurs impacts sociaux et environnementaux dans la conception même de leurs activités.*
>
> ”

Au-delà du champ de l'entreprise, il appartient également aux pouvoirs publics de se remettre profondément en cause car ils ne sont pas exempts de cette « révolution de l'action ». La frénésie législative et réglementaire ne devra pas à l'avenir éluder ce qui est d'ores et déjà une obligation dans l'élaboration de la loi, à savoir la question de l'étude d'impact préalable à toute mesure d'ordre public économique et social. Confiée au seul pouvoir exécutif, la réalisation de cette étude d'impact ne remplit pas pleinement sa mission. Encore une fois, la crise actuelle, qui est aussi une crise de la représentation, nous conduira à revoir profondément les modalités de la décision publique pour la rendre à la fois plus prospective et plus horizontale. La nécessité d'une « mesure d'impact citoyenne » peut notamment trouver à s'exprimer dans le cadre de la réforme du Conseil économique, social et environnemental dont cela pourrait être le rôle, en amont du vote de la loi, ou encore dans des procédures citoyennes plus participatives.

> “
>
> *La « start-up nation » et, plus généralement, l'exhortation à l'innovation ne peuvent avoir du sens durablement qu'à la condition d'être un levier d'inclusion sociale.*
>
> ”

La prise en compte de l'impact social et environnemental prend en effet tout son sens dans sa dimension territoriale, puisque les collectivités territoriales seront les acteurs incontournables de la reconstruction du lien social. Conçue comme un préalable, elle permettra même de redonner du contenu durable et de la cohérence aux projets de territoires, au moment où foisonnent des milliers d'initiatives sociales et citoyennes, le plus souvent dans l'indifférence des administrations et des grands médias. Il y a fort à parier que, parmi les enjeux et métiers d'avenir, figure le positionnement d'ensemblier de ces solutions solidaires et territoriales. Il faut souhaiter que les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire soient les pionniers et les leaders de ces nouvelles activités, tout autant que de la mesure d'impact comme outil de différenciation et d'utilité. Mais les besoins sont tels que le concours du plus grand nombre d'acteurs sera nécessaire. ■

Crédit photo : © Roger-Viollet

APPROCHE

NÉO-ARTISANAT

Jean-Laurent Cassely

En réaction à la peur de devenir un OS du Powerpoint et d'Excel, de jeunes diplômés désertent les bureaux pour les ateliers, cuisines et petits commerces. Outre ses impacts professionnels, urbains ou de consommation, cette tendance est-elle un désalignement ou une révolution ?

« Mon fromager a fait Sciences Po » – ou HEC. Une telle constatation est en train de devenir une banalité à Toulouse, à Paris, à Nantes ou à Bordeaux. On assiste en effet depuis quelques années à un phénomène étrange qui reconfigure le paysage économique, social et commercial des centres de nos grandes villes. Une vague de jeunes diplômés qui sortent gagnants de la compétition scolaire, armés de titres universitaires prestigieux, décide après quelques années (voire quelques mois) dans la vie active de se reconvertir dans l'artisanat de production, le commerce de proximité, la restauration ou les métiers de bouche.

J'aimerais montrer que cette inversion des critères de prestige dans les choix de carrière d'une marge de jeunes diplômés en révolte contre les hiérarchies admises transforme la société française dans au moins trois dimensions : l'orientation professionnelle, les modes de consommation et l'équilibre socioéconomique des métropoles.

Un monde du travail bouleversé

Il revient à l'anthropologue David Graeber d'avoir joué le rôle de lanceur d'alerte avec son retentissant cri de colère contre les emplois qu'il a fameusement baptisé les *bullshit jobs* dans un article viral paru en 2013[62]. Les *bullshit jobs* sont des métiers occupés par les diplômés dans les open spaces occidentaux, dont les titres sont aussi ronflants que l'utilité sociale est douteuse. En réaction à la peur de devenir un ouvrier spécialisé du Powerpoint et d'Excel, certains jeunes diplômés ambitieux désertent les bureaux et investissent les ateliers, les labos de cuisine, les petits commerces de bouche.

Chefs cuisiniers, ébénistes, microbrasseurs, baristas et torréfacteurs deviennent les nouveaux modèles d'une réussite professionnelle hyperlocale qui semble tourner le dos aux années de mondialisation heureuse, lors desquelles le cadre supérieur « manipulateur de symboles » représentait le modèle dominant.

Comment expliquer ce bouleversement des modèles de réussite, passant du cadre supérieur de multinationale qui jongle entre les avions et les fuseaux horaires au microbrasseur de quartier ?

La peur du déclassement de toute une génération est passée par là, avec en bruit de fond la menace des algorithmes et autres processus d'automatisation du travail qui s'attaquent au travail cognitif. Tout cela met pour la première fois les diplômés de l'économie du tertiaire supérieur sur la sellette, comme les travailleurs manuels et les employés de bureau faiblement qualifiés avant eux.

Certes, répondront les sceptiques, non sans appui statistique, la révolte ressemble à un épiphénomène monté en épingle par les médias qui regorgent de profils atypiques en rupture avec le modèle dominant. Si toute révolte n'aboutit pas à la révolution, on sait en revanche que nombre de révolutions ont commencé par un désalignement entre une partie des élites et le contrat social qui leur était proposé.

> *[…] dans ce « capitalisme hipster », les nouveaux entrants réinventent et esthétisent d'anciens métiers traditionnels en les remettant au goût du jour […], une réussite professionnelle hyperlocale qui semble tourner le dos aux années de mondialisation heureuse.*

Une consommation de proximité qui monte en gamme

On peut parler d'économie urbaine de proximité pour désigner un ensemble d'objets et de services produits ou livrés localement, associés au bien-vivre et au bien-être des consommateurs urbains, de la taille de leur barbe à la préparation de leur déjeuner en passant par la confection de leurs cocktails et leurs cours de yoga.

L'une des caractéristiques principales de cette nouvelle vague de produits et de services est qu'elle accompagne une montée en gamme généralisée des attentes. Les produits sont de meilleure qualité, et le discours qui les porte (le marketing, le storytelling) est également plus sophistiqué, répondant à une soif d'authenticité dans un monde saturé de marchandises interchangeables et dénuées de toute aura.

La compétence culturelle des nouveaux artisans et commerçants se révèle essentielle pour porter cette rénovation commerciale : dans ce « capitalisme hipster », les nouveaux entrants réin-ventent et esthétisent d'anciens métiers traditionnels en les remettant au goût du jour. Nouveaux intermédiaires culturels, ils deviennent ainsi les curateurs des modes de vie désirables grâce à leur compétence socioculturelle au moins autant, sinon plus, que grâce à leur seule formation technique.

Un centre-ville spécialisé dans les start-up et le néoartisanat

La nouvelle économie de proximité aboutit à un face-à-face entre deux types de populations se recrutant chacune dans la frange supérieure de la hiérarchie scolaire : des travailleurs de l'économie de la connaissance et des artisans et commerçants surdiplômés d'un genre nouveau, qui fournissent les biens et services de proximité nécessaires aux premiers. Ou, de manière plus imagée, des start-up et des food trucks.

Sur des marchés immobiliers qui deviennent extrêmement sélectifs et ont tendance à exclure les travailleurs non qualifiés de l'équation sociale, un certain entre-soi est renforcé par cette gentrification commerciale. Cette dernière, si elle est ardemment souhaitée par nombre de villes moyennes dont le centre subit une dévitalisation commerciale, aboutit à l'inverse dans les cœurs métropolitains à une situation de profusion qui ressemble parfois à une « bulle ». On l'observe dans la restauration, dont les concepts évoluent de plus en plus vite et se spécialisent graduellement pour répondre à des attentes pointues et des demandes de renouvellement perpétuel de l'offre, dans une logique événementielle.

Peut se poser, à terme, la question de la préservation de commerces sans qualité dont la banalité même faisait le charme et la spécificité, et pour lesquels on voit déjà poindre une certaine nostalgie, voire des velléités de recréation, comme dans ces restaurants qui imitent la décoration et les plats des années d'après-guerre. ■

> *Cette inversion des critères de prestige dans les choix de carrière […] transforme la société française dans […] l'orientation professionnelle, les modes de consommation et l'équilibre socioéconomique des métropoles.*

[62] David Graeber, « On the Phenomenon of Bullshit Jobs », *Strike! magazine*, 17 août 2013.

Crédit photo : © Neurdein frères / Neurdein / Roger-Viollet

PRINTEMPS ARABES BIS

Louis-Simon Boileau

En 2018, le Maroc et la Tunisie ont connu des mouvements sociaux notables, inscrits dans le prolongement des Printemps arabes de 2011. Insatisfaction sociale et aspiration à une plus grande ouverture politique produiront-ils les mêmes effets, faisant bégayer l'histoire ?

Les mouvements sociaux sont des révélateurs de l'état des opinions publiques. Ils éclairent sur des dynamiques de fond qui travaillent les sociétés et doivent être compris comme des signaux annonciateurs de transformations politiques à moyen et long terme.

Le Maghreb connaît ces dernières années un regain de contestations, après une période de calme trompeur suite aux révolutions et contre-révolutions de 2011 à 2013. En février 2019, le *hirak*[63] en Algérie a surpris par sa soudaineté, sa force et sa durée dans un régime autoritaire jugé inamovible. S'il n'y a pas eu d'expansion hors du pays comme en 2011, les voisins marocain et tunisien connaissent des mouvements sociaux notables, pluriels dans leurs revendications et leurs répertoires d'action. Insatisfaction sociale, demande de dignité et aspiration à une respiration politique et démocratique sont les trois dénominateurs communs de ces mobilisations.

Algérie : un mouvement social national d'une ampleur inédite

En Algérie, l'opposition à un cinquième mandat du président Abdelaziz Bouteflika a servi de détonateur à la mobilisation massive de février 2019 contre le « Pouvoir ». Elle vient contredire la fausse impression de stabilité d'un régime qui n'avait pas connu de mouvement social d'ampleur en 2011[64]. Les mouvements contestataires étaient restés, jusqu'à présent, localisés (comme ceux contre le forage du gaz de schiste à In Salah, en février 2015) ou corporatistes comme ceux des enseignants, des infirmiers ou des avocats. La mobilisation populaire la plus importante a eu lieu lors de l'enterrement d'Hocine Aït Ahmed le 1er janvier 2016, héros de l'Indépendance, leader historique du Front des forces socialistes (FFS) et opposant irréductible du régime autoritaire.

Le *hirak* de février 2019, comme les autres mouvements sociaux, s'est construit avec les réseaux sociaux, dépassant les cadres traditionnels du militantisme politique et syndical. Il conjugue plusieurs revendications, portées par différents acteurs dont l'organisation peine à faire émerger un leadership incontestable. Enfin, la particularité majeure de ce mouvement est son caractère national, rompant avec les divisions ethniques pour être partagé par une très grande majorité des Algériens.

Tunisie : contestation sociale et polarisation politique

En Tunisie, l'année 2018 a commencé par d'importantes manifestations pour dénoncer l'augmentation du coût de la vie. L'inflation était passée de 3 % en 2016 à plus de 7 % à la fin de 2017. Entre 2015 et 2017, le nombre de mouvements sociaux a augmenté de 60 % pour s'établir à 7 941 protestations recensées. Pour le mois de septembre 2018, le nombre a augmenté de 50 % par rapport au mois de septembre 2017[65]. Ils se sont produits prioritairement dans les régions de l'intérieur les plus pauvres qui avaient été l'épicentre des contestations de 2011, comme à Kairouan, Sidi Bouzid et Gafsa. Un autre indicateur de cette contestation en hausse est le nombre de suicides, notamment par immolation. Celui-ci a doublé en trois ans et concerne principalement des hommes jeunes issus de ces mêmes régions de l'intérieur[66]. Un mouvement social symptomatique de l'état de la société tunisienne s'est déroulé en août et septembre 2018 : les mobilisations pour et contre l'égalité en matière d'héritage. À la suite de l'annonce présidentielle de réformer l'égalité successorale, des manifestations importantes ont opposé les deux camps. Elles sont le reflet de la polarisation sur les questions culturelles et sociétales, polarisation qui sera certainement au cœur de la campagne des élections législatives et présidentielle à l'automne 2019.

> *Entre 2015 et 2017, le nombre de mouvements sociaux a augmenté de 60 % pour s'établir à 7 941 protestations recensées.*

Maroc : entre mouvements localisés et diffusion nationale

Au Maroc, le coût de la vie a conduit à un mouvement social d'une ampleur inédite. Une intense campagne de boycott à partir d'avril 2018 a visé trois produits de consommation courante[67]. Ces produits sont aussi des symboles de l'imbrication entre pouvoir politique et pouvoir économique, de la collusion des intérêts, de la rente et du népotisme. La figure du milliardaire Aziz Akhannouch, président de la société de distribution de gasoil Afriquia, ministre de l'Agriculture et leader du parti Rassemblement national des indépendants (RNI), considéré comme « l'homme fort » du gouvernement[68], a été principalement visée par les boycotteurs. Le boycott est un mode d'action qui ne nécessite pas l'organisation structurée d'un mouvement social et a un faible coût de mobilisation pour les participants, contrairement aux manifestations ou au militantisme syndical, politique ou associatif. Il est adapté au profil de la classe moyenne marocaine et à son mode de vie. Un sondage réalisé à la fin de mai 2018 a révélé que 42 % des Marocains déclaraient avoir suivi ce boycott[69]. Il a eu des conséquences économiques immédiates et importantes[70]. Cette mobilisation sociale faiblement structurée, individuelle mais de grande ampleur diffusée via les réseaux sociaux s'inscrit dans un contexte de contestations sociales localisées depuis deux ans : celles du *hirak* dans le Rif depuis l'automne 2016[71], les « manifestations de la soif » dans le sud à Zagora aux portes du désert en octobre 2017 ; les grèves générales à Jerada en 2018.

Dynamiques sociales et absence de débouchés politiques

Ces dynamiques sociales s'inscrivent dans des contextes de crises politiques profondes. En Algérie, c'est bien l'inamovibilité d'un régime – dont le cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika en était l'incarnation parfaite – qui empêche une société jeune de se projeter dans l'avenir. En Tunisie, symbole de la démocratisation du monde arabe, le désaveu de la classe politique est tel qu'il s'est traduit par une très forte abstention (70 %) lors des élections municipales de mai 2018 et par l'essor de listes « indépendantes », en dehors des partis, qui ont recueilli 30 % des suffrages.

Depuis, une crise gouvernementale et une recomposition du jeu politique sont en cours. Au Maroc, les dernières élections législatives en 2016 ont entraîné une importante crise gouvernementale, le rejet des élites politiques et du *makhzen* (pouvoir) se fait de plus en plus insistant.

Une conclusion hâtive serait de voir dans ces mobilisations les répliques sismiques des « printemps arabes » ou les signes avant-coureurs d'un nouveau moment révolutionnaire transnational. Néanmoins, huit ans après la révolution de Jasmin en Tunisie et le mouvement du 20-Février au Maroc, les Algériens remettent sur le devant de la scène les mêmes thématiques : le coût de la vie, les inégalités, la corruption, l'absence de perspective, le sentiment de mépris (*hogra*) et d'injustice. 2011 a constitué un tournant, marqué par l'essor et la maturation des opinions dans l'espace public. Les réseaux sociaux, notamment Facebook, sont devenus les lieux principaux d'expression et d'organisation de ces mobilisations. Ces dernières viennent interpeller les élites politiques, qui ne semblent pas en mesure de proposer des débouchés politiques satisfaisants à ces revendications. L'interrogation principale réside dans la capacité des mouvements sociaux, en 2019, de s'organiser pour proposer une offre alternative crédible et durable. Hérauts des revendications populaires, ils n'ont néanmoins pas encore réussi à en devenir les héros. ■

[63] Littéralement « mouvement », le *hirak* est utilisé pour désigner des mouvements sociaux et politiques.

[64] Des manifestations sporadiques avaient eu lieu principalement à Alger et à Béjaïa, sans la construction d'un mouvement social durable.

[65] Selon l'Observatoire social tunisien du Forum tunisien des droits économiques et sociaux.

[66] *Ibid.*

[67] L'eau minérale de la célèbre marque Sidi Ali, le gasoil vendu dans les stations-service Afriquia et le lait commercialisé par la marque Centrale Danone.

[68] Olivier Deau, « Maroc : les élites perdent pied face à la grogne sociale », *New African*, 8 septembre 2018.

[69] Thibault Bluy, « 42 % des Marocains ont respecté le mot d'ordre de boycott (infographie) », *Tel Quel*, 24 mai 2018.

[70] Il a notamment fait chuter de 40 % le chiffre d'affaires de Centrale Danone par rapport à 2017 sur la même période et de 17,8 % pour les eaux minérales d'Oulmès. À la fin d'octobre 2018, la capitalisation boursière de la place casablancaise avait perdu 10 % de sa valeur depuis le début de l'exercice 2018.

[71] Le leader du *hirak*, Nasser Zefzafi, a été condamné à vingt ans de réclusion en juin 2018.

Crédit photo : © LAPI/Roger-Viollet

PROSUMERS

Pierre Bauby

Après un siècle de centralisation progressive, marquant ainsi à la fois la montée en puissance actuelle des territoires et l'implication grandissante des citoyens, l'électricité est-elle en train de redevenir un service public local ?

À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, l'électricité s'est développée comme une source d'énergie décentralisée, privée et concurrentielle (un générateur pour un client). Puis les premiers réseaux de distribution ont permis l'éclairage public, le foisonnement des usages réduisant les coûts.
Progressivement, du début du XXe siècle aux années 1920, ont résulté de la concurrence la supériorité du courant alternatif et un certain degré de standardisation. Les sociétés d'électricité privées ont constitué des zones de desserte et développé des systèmes intégrés production-transport-distribution.

Les collectivités locales ont organisé l'occupation de leur territoire avec des concessions de distribution sur une longue période et l'électricité est devenue un service public local. L'État a commencé à organiser des formes de régulation, avec le régime de la concession de distribution publique accordant à un entrepreneur le monopole de la distribution moyennant l'obligation de respecter certaines règles sur le produit, le service et les tarifs.

À partir des années 1920, les progrès techniques ont amené des gains de productivité liés à l'augmentation des tailles unitaires de production et à la mise au point du transport longue distance. Les compagnies d'électricité se sont concentrées, formant un oligopole, mais elles ont été accusées de pratiquer des tarifs trop élevés, de ne pas suffisamment investir, de ne pas desservir les zones peu denses. La problématique du service public s'est appliquée à l'électricité, perçue comme un bien commun, un service collectif dont tout le monde avait besoin. L'électricité a été associée à l'idée de progrès industriel et social et a occupé une place centrale dans les représentations et l'imaginaire social (on a parlé de la « fée électricité »). L'État a été amené à intervenir de plus en plus pour réguler les tarifs, les investissements.

En 1946, la nationalisation des entreprises privées a créé EDF, à la fois comme résultante d'un processus historique et comme convergence entre caractéristiques technico-économiques, besoins de reconstruction et orientations politiques du Conseil national de la Résistance. C'est le « modèle EDF » avec quasi-monopole

public national intégré, missions de service public, principe d'égalité, qui est demeuré stable durant cinquante ans.

Transition et ruptures

Depuis le milieu des années 1990, une série de transformations ont modifié la situation : la recherche prégnante de l'efficacité énergétique, et non de la croissance de la consommation, le développement des énergies renouvelables, qui deviennent de plus en plus compétitives et prennent progressivement le pas sur l'utilisation des ressources fossiles, les avancées réalisées et encore à venir en matière de stockage de l'électricité susceptibles de pallier l'intermittence de l'éolien et du solaire.

Ces mutations ne sont pas synchrones, mais convergent d'un côté vers ce qu'il est convenu d'appeler la transition énergétique, de l'autre vers des phénomènes de rupture par rapport au modèle antérieur.

“

Depuis le milieu des années 1990, une série de transformations ont modifié la situation : la recherche prégnante de l'efficacité énergétique, et non de la croissance de la consommation, le développement des énergies renouvelables. ”

Aujourd'hui, les énergies « nouvelles » et décarbonées en fort développement relèvent du local, du « micro », du territorial. On voit se développer des logiques de décentralisation et de territorialisation. Une tendance lourde structurante se développe, reposant sur la volonté de maîtrise, d'autonomie, de réappropriation par les collectivités, d'autosuffisance, de systèmes à énergie positive, avec des politiques régionales, locales ou communautaires de l'énergie.

D'ores et déjà, on dénombre près de 350 000 sites de production décentralisés, là où il y en avait très peu il y a une dizaine d'années. On parle de *prosumers* (anglicisme résultant de la contraction de *producers* – producteurs – et de *consumers* – consommateurs). Alors que l'électricité s'était développée en « réseau » maillé et interconnecté, progressivement étendu à de vastes territoires, permettant la continuité et la sécurité, on assiste à un double mouvement :

• d'une part, l'extension géographique de la maille d'interconnexion au plan européen, posant la question de sa gouvernance, qui reste encore de la compétence de chaque État membre ;

• d'autre part, l'irruption sur le réseau d'électricité intermittente (l'éolien quand il y a du vent, le soleil quand ce dernier brille) et d'initiatives très décentralisées.

“

C'est une véritable rupture historique, avec de lourdes conséquences sur l'organisation et le management des systèmes électriques […] ainsi que pour la définition et le fonctionnement du service public de l'électricité. ”

C'est une véritable rupture historique, avec de lourdes conséquences sur l'organisation et le management des systèmes électriques, en particulier des réseaux de transport et de distribution, ainsi que pour la définition et le fonctionnement du service public de l'électricité. Cela conduit à la nécessité de redéfinir la fonction et l'organisation du réseau électrique pour faire converger les niveaux d'organisation – du local au continental – et les différents acteurs. Le réseau ne peut plus être le donneur d'ordres qu'il a été, car il ne décide ni du vent ni du soleil ! Après un siècle de centralisation progressive, les collectivités territoriales, en particulier les établissements publics de coopération communale, agglomérations et régions, les acteurs locaux semblent retrouver des compétences en matière de définition, d'organisation, de fonctionnement, de pilotage, d'adaptation aux spécificités territoriales.

L'électricité n'est-elle pas en train de redevenir un service public local ? ■

Crédit photo : © Laure Albin Guillot/Roger-Viollet

APPROCHE

RELIGIONS DU MONDE GLOBAL

Jean-Jacques Kourliandsky

L'inaptitude à trouver sa place dans un monde privilégiant la compétition individuelle et les valeurs matérielles est génératrice de frustrations et contestations, sur lesquelles, partout dans le monde, prospèrent des néo-religions. Épiphénomène ou tendance lourde ?

La mondialisation a bouleversé la hiérarchie des références sociales et déstabilisé les adhésions personnelles. Le cadre de vie a longtemps été national. L'insertion de chacun et sa participation sociale supposaient un consentement raisonné. De l'indépendance des États-Unis à celle des peuples colonisés d'Afrique, d'Amériques et d'Asie, en passant par la Révolution française et l'accession à l'existence souveraine des pays d'Europe centrale et orientale, l'affirmation nationale était en effet associée, avec plus ou moins de sincérité et d'effectivité, à un couplage démocratique.

L'élaboration de Constitutions précisant les conditions de l'équilibre institutionnel, de chartes de droits fondamentaux, le recours à l'élection des dirigeants, la mise en place d'un enseignement gratuit, universel et citoyen prétendaient rompre avec les affiliations dites « naturelles », faisant référence à la naissance, à la terre et à une autorité divine.

La déconstruction du cadre national est une donnée du monde contemporain. Elle accompagne la montée universelle de puissances économiques, financières, médiatiques sans frontières. Cette évolution bouscule les États et sape leur capacité à gérer souverainement les intérêts de leurs nationaux. Elle encourage parfois, comme sur le continent européen, la fabrication d'espaces plus vastes organisant les transferts de compétences.

Ce mouvement est profondément perturbateur pour les majorités, en tous cas pour ceux qui ne bénéficient matériellement pas du passage du monde d'hier, national et démocratique, à un autre qui dévalorise leurs solidarités culturelles. L'inaptitude à trouver sa place dans un monde privilégiant la compétition individuelle et les valeurs matérielles est génératrice de frustrations, de déséquilibres psychiques et de contestations souvent brutales. Le placebo offert en compensation par l'économie-monde, sorte de « culture d'assouvissement », pour reprendre la formule d'André Malraux,

valorise la régression aux référents antérieurs à l'émergence des nations démocratiques : la religion et le spectacle pratiqués de forme compulsive, fonctionnant sur le mode addictif des jeux d'argent, de bourse comme de casinos.

L'une et l'autre se croisent, se complètent et développent des émotions religieuses numériques compatibles avec l'économie globale de marché. Ces néo-religions valorisent la participation corporelle de chacun à des cérémonies cultivant collectivement une éthique du salut personnel. Cette morale est fondée sur un rapport direct à la divinité mesuré par ses retombées concrètes en termes de prospérité. Elles cultivent en effet une théologie de la réussite matérielle personnelle, popularisée sous le nom de « théologie de la prospérité », qui serait le signe d'un message positif donné par un Dieu chrétien, combinant valeurs morales et valeurs boursières. Et qui attendrait de ses fidèles un engagement à « donner » 10 % de leurs revenus aux pasteurs qui le représentent. Les temples construits par ces Églises, le plus souvent dans les périphéries populaires, ont de façon révélatrice adopté une architecture imposante, gréco-romaine, ornée comme à Salvador de Bahia, au Brésil, pour le temple de l'Église universelle du Royaume de Dieu, d'immenses lettres lumineuses, sur le modèle de publicités commerciales, résumant le message : « JÉSUS-CHRIST EST LE SEIGNEUR ».

> *Le placebo offert en compensation par l'économie-monde, sorte de « culture d'assouvissement », pour reprendre la formule d'André Malraux, valorise la régression aux référents antérieurs à l'émergence des nations démocratiques.*

Ces religions compensatrices censées fabriquer de l'adhésion consentie au monde global, dites évangélistes pentecôtistes, sont nées aux États-Unis. Mais elles ont pris un essor remarquable en Amérique latine. Au point de voir se reconstituer une sorte d'union du trône et de l'autel, avec des chefs d'État ou des responsables locaux accédant au pouvoir en raison de leur allégeance religieuse, comme au Brésil ou au Guatemala. Jair Bolsonaro est de façon révélatrice apparu au soir de sa victoire présidentielle, au Brésil, le 28 octobre 2018, avec la Constitution dans une main, et la Bible dans l'autre.

Ces religions occupent l'espace laissé vacant par le reflux et l'érosion des allégeances démocratiques nationales fondées sur l'esprit des lois. Elles proposent une version totalitaire des libertés, fondée sur une lecture des Constitutions, reflétant leur interprétation fondamentaliste de la Bible. Rejetant dans les ténèbres de l'enfer, hors la loi et hors de la démocratie, « les autres » : les fidèles des religions non pentecôtistes et plus particulièrement de racine africaine, qui font l'objet d'agressions verbales et de plus en plus physiques, au Brésil ou en Haïti, et, en politique, les communistes, socialistes, et autres « marxistes culturels », rejetés du cercle de la citoyenneté. ■

> *Compensatrices, ces religions, occupent l'espace laissé vacant par le reflux et l'érosion des allégeances démocratiques nationales fondées sur l'esprit des lois.*

Crédit photo : © Roger-Viollet

RÉSURGENCE

RETOUR DE LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

Cédric Durand,
Razmig Keucheyan

Contre toute attente, les algorithmes pourraient-ils être socialistes ? Ils posent la question d'un retour de la coordination économique, et d'une nouvelle régulation. Le plan, renaissant, pourrait-il construire ce récit collectif inscrit dans la durée qui nous manque aujourd'hui ?

« La révolution des big data pourrait ressusciter l'économie planifiée », titrait le *Financial Times* en septem-bre 2017[72]. Avec l'effondrement de l'URSS, la question de la planification économique semblait réglée une fois pour toutes. Dans l'opposition entre le marché et le plan, le marché avait emporté une victoire décisive. Mais, trente ans après la chute du Mur, un constat s'impose : la planification n'est pas une affaire classée. Aux quatre coins du monde, les débats qui la concernent montent en puissance.

Trois raisons conduisent à la réouverture de ce dossier. La première est la Grande Récession de 2008. Cette crise a non seulement fait la démonstration de l'« irrationalité du marché », mais les tentatives pour la résoudre passent par une intervention massive des États. Dans ces conditions, la victoire du marché « libre et non faussé » paraît moins éclatante. La deuxième est la transition écologique. Dans le domaine environnemental, nombreux sont ceux qui font de la planification sans utiliser le terme. Par exemple, les scénarios de transition énergétique élaborés par l'Association négaWatt, qui figurent parmi les modélisations les plus influentes en France aujourd'hui, indiquent la façon dont l'appareil de production doit évoluer pour atteindre l'objectif de zéro émission à l'horizon 2050[73]. Assujettir les choix productifs à des considérations autres que le profit : c'est la définition de la planification.

Les nouvelles technologies de la communication sont la troisième raison. Parmi les déficiences traditionnelles de la planification, il y a le problème de la circulation de l'information et de la gestion des connaissances. Les régimes dits socialistes ont voulu remplacer la coordination par l'offre et la demande par une planification de la production *ex ante*, supposée plus rationnelle. Cela impliquait notamment d'être capable de prévoir les besoins à satisfaire, et de fournir cette information aux unités de production. Ce processus a été un échec, notamment parce que l'information en provenance des consommateurs n'était souvent pas

bonne, aussi bien du point de vue qualitatif – de quoi ont-ils besoin ? – que quantitatif – quelles quantités de tel bien produire ? Mobiliser efficacement l'information disponible pour coordonner les activités économiques s'est avéré impossible. Pour piloter le plan, il faut en effet non seulement agréger et traiter l'information, mais aussi adapter les instructions en permanence pour faire face aux aléas de la production comme aux changements des préférences. Les distorsions dans l'expression des besoins et les délais dans les retours des producteurs ont fini par provoquer l'enlisement du système.

L'une des grandes questions du XXIe siècle est celle-ci : les algorithmes et les big data changent-ils quelque chose à ce problème ? Les plateformes sont de puissants dispositifs de centralisation et de traitement de l'information économique[74]. Contrairement à ce qui se passait en URSS, cette centralisation n'est pas le fait d'êtres humains aux capacités cognitives limitées, et sujets à l'erreur et à la corruption. Elle est le fait d'algorithmes.

“

Les algorithmes posent à nouveaux frais la question de la coordination économique. Mais la planification n'est pas seulement un problème technique. Planifier, c'est délibérer sur l'économie. ”

Une plateforme de type Amazon, par exemple, en sait long sur les préférences des consommateurs dans de nombreux domaines. Les big data combinent le macro (quanti) et le micro (quali) : ils sont capables d'agréger des masses d'informations en un rien de temps, et simultanément de garder la trace des préférences de tel individu. Autre exemple, les progiciels de gestion (*entreprise resource planning*, ou ERP) sont devenus des auxiliaires incontournables de la gouvernance des firmes dans l'industrie comme dans les services. Les plus puissants d'entre eux permettent une vision panoptique en temps réel de l'évolution de l'écosystème dans lequel elles évoluent, ce qui renforce considérablement leur capacité de contrôle et de transformation.

Pour favoriser l'innovation, la firme américaine de grande distribution Walmart utilise par exemple un logiciel dénommé HANA. Les données fournies par les 245 millions de clients au rythme de 1 million de transactions par heure, par les 17 500 fournisseurs, par l'activité interne de la firme, ainsi qu'un grand nombre de données externes (météo, réseaux sociaux, indicateurs économiques) constituent une mine dans laquelle puisent les analystes pour répondre aux problèmes que rencontre l'entreprise[75].

Contre toute attente, les algorithmes pourraient donc être socialistes. Est-il concevable qu'Amazon, Google ou le programme d'Industrie 4.0 initié outre-Rhin préfigurent une organisation économique postcapitaliste ? Jack Ma, le célèbre patron d'Alibaba, prend en tout cas cette idée très au sérieux :

> Au siècle passé, on pensait que l'économie de marché était le meilleur système. À mon sens, on va assister à un changement significatif dans les trois prochaines décennies, et l'économie planifiée va devenir de plus en plus importante. Pourquoi ? Parce que, grâce à l'accès à divers types de données, on sera sans doute en mesure de trouver la main invisible du marché[76].

Les algorithmes posent à nouveaux frais la question de la coordination économique. Mais la planification n'est pas seulement un problème technique. Planifier, c'est délibérer sur l'économie. C'est donc ouvrir un nouveau champ de conquête démocratique. Au XXe siècle, en URSS, par exemple, la planification s'est le plus souvent accompagnée de structures politiques autoritaires. En leur sein, une bureaucratie de planificateurs décidait des qualités et des quantités de biens à produire. Cette corrélation entre planification et autoritarisme n'est pas une fatalité. La déjouer suppose d'être créatif en matière de design institutionnel.

On pourrait par exemple s'inspirer de trente ans d'expérimentations en matière de démocratie participative, et faire en sorte que les nouveaux dispositifs politiques apparus dans ce cadre – conférences de consensus, *focus groups*, jurys citoyens, budgets participatifs… – s'intéressent aux grands choix productifs. On pourrait aussi envisager, comme le propose le philosophe Dominique Bourg, de mettre en place une « Assemblée du futur » chargée de statuer sur les enjeux de long terme auxquels sont confrontées les démocraties, par exemple le changement climatique[77]. Cette assemblée aurait un pouvoir décisionnel en matière économique. Ces mesures ne viseraient pas à sortir de la démocratie représentative, mais à l'approfondir.

“

[…] la victoire du marché « libre et non faussé » paraît moins éclatante. ”

Ainsi, par-delà les crises financières et l'horizon catastrophique des destructions écologiques, le plan peut être un instrument pour reconstruire un récit collectif et déployer une nouvelle forme de souveraineté sur le temps. ■

---

[72] Voir Thornhill John, « The Big Data Revolution Can Revive the Planned Economy », *Financial Times*, 4 septembre 2017.
[73] Voir Association négaWatt, *Manifeste négawatt. En route vers la transition énergétique !*, Paris, Actes Sud, 2015.
[74] Wang Binbin et Xiaoyan Li, « Big Data, Platform Economy and Market Competition. A Preliminary Construction of Plan-Oriented Market Economy System in the Information Era », *in World Review of Political Economy*, vol. 8, n° 2, été 2017, pp. 138-161.
[75] Marianne Wilson, « Wal-Mart Focuses on Speed, Innovation with SAP's HANA Technology », *Chain Store Age*, 6 mai 2015 ; Bernard Marr, « Really Big Data At Walmart: Real-Time Insights From Their 40+ Petabyte Data Cloud », *Forbes*, 23 janvier 2017.
[76] Cité dans « Can Big Data Help to Resurrect the Planned Economy? », *Global Times*, 14 juin 2017.
[77] Voir Dominique Bourg et al., *Inventer la démocratie du XXIe siècle. L'Assemblée citoyenne du futur, Paris,* Les Liens qui libèrent, 2017.

Crédit photo : © Roger-Viollet

CONCEPT

SOCIÉTÉ CIVILE AGISSANTE

Bénédicte Manier

Actrice engagée du changement social, contre-pouvoir qualifié, interconnecté, horizontal et sans leader, la société civile est, dans de nombreux domaines et partout dans le monde, l'acteur émergent de ce XXIe siècle qui s'amorce. Jusqu'où ira cette révolution ?

C'est un phénomène polymorphe, difficile à quantifier et à nommer Mais la multiplication des initiatives locales de la société civile s'observe désormais sur tous les conti-nents. Depuis plus de quatre décennies, associations ou groupes informels de citoyens reprennent en main les enjeux qui les concernent, dans le monde du travail, l'environnement, l'agriculture ou l'usage de l'argent. Ces passages à l'acte sont autant de tentatives de réponses décentralisées à une crise globale, à la fois économique, sociale, climatique et démocratique. Pour modifier un modèle qu'elle n'approuve plus, la société civile explore des pratiques plus solidaires dans l'habitat et le travail, renouvelle les pratiques agricoles et les circuits alimentaires, protège l'environnement, crée des biens communs et investit l'espace démocratique.

La croissance mondiale des coopératives, par exemple, témoigne du désir de moraliser le capitalisme, notamment depuis la crise de 2008. Attirée par leurs valeurs (cogestion, partage équitable des revenus, engagement social), une jeune génération renforce leurs activités traditionnelles (distribution, agroalimentaire) et les étend à de nouveaux domaines[78] (habitat, éducation, santé, coentrepreneuriat, énergies renouvelables[79]). Elles gagnent en particulier du terrain dans les pays où, depuis dix ans, émerge une critique du capitalisme (États-Unis, Canada).

L'essor des circuits économiques secondaires

Les circuits financiers cogérés progressent, eux aussi. Le plus important des réseaux coopératifs d'épargne et de prêt, les Credit Unions, a vu son nombre mondial d'adhérents augmenter de 41 % depuis la crise de 2008[80]. Ces organismes soutiennent des secteurs porteurs de sens (économie sociale, fermes biologiques, écoles innovantes), et avec eux, l'idée d'une réorientation des usages de l'argent. L'essor du *crowdfunding*[81] va dans le même sens, tandis que plusieurs milliers de monnaies alternatives dans le monde (une trentaine en France) contribuent aux économies locales[82].

Les circuits courts alimentaires (Amap en France, Community Supported Agriculture dans les pays anglo-saxons ou Teikei au Japon), les coopératives de consommateurs ou les filières *slow*[83]

(alimentation, tourisme, architecture...) regroupent désormais plusieurs dizaines de millions d'adhérents dans le monde. En réaction à une économie mondialisée, ces circuits cogérés revendiquent une reprise de pouvoir collective sur les flux économiques locaux. Une logique comparable s'observe dans les réseaux collaboratifs d'échange de biens, de recyclage, de réparation (Repair Cafés) ou d'apprentissage mutuel, pour la plupart créés volontairement hors du secteur marchand. Dans l'agriculture, le développement mondial des réseaux de semences libres, des pratiques agroécologiques (cultures biologiques, permaculture, agroforesterie) et des structures de cogestion solidaire des terres[84] vise lui aussi à faire émerger un modèle répondant à des valeurs citoyennes.

De nouveaux communs

Par petites touches, la société civile déconstruit ainsi un modèle économique qu'elle désapprouve, et façonne localement le monde idéal qui lui échappe à l'échelle globale. Elle déjoue alors le sentiment d'impuissance et prend conscience de son pouvoir d'action. La crise climatique, notamment, accélère la mise en place de solutions locales probantes pour l'environnement (restauration d'écosystèmes désertifiés, reforestations collectives, construction d'habitats écologiques...). Elle dope aussi l'expansion de l'agriculture urbaine : dans les pays industrialisés, de nouveaux communs cultivés verdissent l'espace urbain, accroissent l'autonomie alimentaire locale[85] et nourrissent les plus démunis. Par ailleurs, ces mobilisations reposent souvent sur la mutualisation globale des compétences. C'est le cas dans les plateformes participatives de surveillance de la planète (concernant la déforestation, avec notamment Global Forest Watch, la biodiversité, les émissions de carbone...) ou s'agissant de la constitution d'une économie mondiale de l'*open source*, qui produit des biens communs (encyclopédies, cartographie, logiciels...) en alternative à la plupart des biens culturels et technologiques marchands.

> *Par petites touches, la société civile déconstruit ainsi un modèle économique qu'elle désapprouve, et façonne localement le monde idéal qui lui échappe à l'échelle globale.*

Enfin, la société civile investit le champ démocratique, dans un contexte de désillusion croissante à l'égard du système politique. Dans les villes, des plateformes collaboratives débattent des enjeux publics (Meu Rio au Brésil, Better Reykjavík en Islande, I Change My City en Inde, Citizers et Civocracy en France, Civic Hacknights aux États-Unis et au Canada). Sur le plan national, la *civic tech* vérifie les déclarations politiques (Les Surligneurs), décrypte le travail législatif (DemocracyOS en Argentine, Congreso Abierto au Chili, Democracy Watch au Canada) ou compare les programmes des candidats aux élections (Pollenize au Canada, Vota Inteligente au Chili, ou le français Voxe). Des expériences de listes citoyennes voient également le jour (#MAVOIX en France, Partido de la Red en Argentine).

Quel avenir ?

Cette montée en puissance de la société civile fait désormais d'elle une actrice engagée du changement social. Une sorte de contre-pouvoir qualifié, interconnecté, horizontal et sans leader s'empare des défis communs, avec l'envie de changer la société de manière concrète, positive et *bottom up*[86]. Son impact reste certes limité et la synergie globale de toutes ces actions est encore un objectif lointain. Mais cette dynamique hétérogène aboutit à d'incontestables évolutions. Des solutions écologiques de terrain se diffusent. Des communautés informelles s'articulent simultanément entre plusieurs sphères collaboratives, locales (circuits économiques cogérés, cohabitats), nationales (échange de biens et services sur Internet) et internationales (création de biens en *open source*, collaboration à des plateformes planétaires). Un sentiment d'appartenance à de nouvelles valeurs émerge, sur fond de conscience diffuse que le modèle dominant doit changer.

Cette mobilisation de la société civile est-elle appelée à durer ? Trois éléments pourraient le laisser penser. D'abord, le fait que ces actions n'émanent pas de groupes marginaux, mais des classes moyennes, qui ont toujours été créatrices de tendances (*trendsetters*). La forte implication des *millennials*, cette génération d'« activistes agissants » (*activist doers*), qui partage sur tous les continents les mêmes valeurs d'autonomie et d'engagement écologique, plaide aussi dans ce sens. Enfin, la multiplication prévisible des crises liées au dérèglement climatique pourrait, par nécessité, amplifier les mobilisations locales. ■

---

[78] Après plusieurs décennies de croissance, 3 millions de coopératives emploient aujourd'hui 280 millions de personnes dans le monde (10 % des salariés de la planète, soit huit fois plus que dans les multinationales américaines), selon l'International Co-operative Alliance.

[79] Surtout aux États-Unis et en Europe du Nord. Ces coopératives d'habitants ont par exemple construit 86 % du parc éolien du Danemark.

[80] Passant de 184 millions en 2009 à 260 millions en 2017, dont 123 millions en Amérique du Nord (World Council of Credit Unions).

[81] Financement participatif.

[82] Des études ont montré qu'un achat local génère trois fois plus de richesses pour la collectivité et trois fois plus d'emplois locaux qu'un achat effectué dans des entreprises multinationales (Justin Sacks, *The Money Trail: Measuring your Impact on the Local Economy Using LM3*, Londres, New Economics Foundation, 2002 ; Brad Masi, Leslie Schaller, Michael H. Shuman, *The 25% Shift. The Benefits of Food Localization for Northeast Ohio and How to Realize Them*, Cleveland, Cleveland Foundation, 2010).

[83] Le *slow movement* est une approche qui prône le ralentissement de nos rythmes de vie, pour diverses raisons (écologie, santé, vie sociale...).

[84] Community Land Trust dans les pays anglosaxons, ou organismes comme Terre de Liens en France.

[85] Aux États-Unis, une famille sur trois cultive désormais une partie de sa nourriture. Dans les villes, le nombre de jardins communautaires a triplé de 2008 à 2013 pour atteindre 3 millions et le nombre de maraîchers est passé de 7 à 9 millions. Dans le monde, plusieurs villes approchent en outre de l'autosuffisance alimentaire.

[86] Du bas vers le haut, analyse les détails ou les cas particuliers pour généraliser.

Crédit photo : © Roger-Viollet

APPROCHE

TRAVAIL COOPÉRATIF

Sophie Thiéry

De nouvelles formes de travail indépendant se mettent en place, faisant évoluer en conséquence les visages et contours du salariat. Et si, en sachant les intégrer dans un nouveau compromis social, on réinventait nos modèles de protection et de coopération ?

Les nouvelles formes de travail indépendant ne sont pas appelées à dessiner un nouveau statut mais à transformer les contours du salariat dans une conception à la fois plus extensive et plus intégrative.

De quoi parle-t-on ?

Après cinquante ans de diminution continue du poids du travail indépendant dans l'emploi, on constate en France un renouveau récent, concomitant à la création du régime d'autoentrepreneuriat en 2008 : le travail indépendant concernait 1 travailleur sur 5 en 1970, moins de 1 sur 10 en 2007 mais près de 12 % en 2016 (dont environ 1 sur 5 avait le statut de microentrepreneur). Ce qui est notable dans cette tendance, c'est que les visages du travail indépendant évoluent : même s'ils restent majoritaires en nombre, ceux qui nourrissent le regain d'activité indépendante ne sont pas les médecins, notaires, architectes, commerçants ou exploitants agricoles, mais ceux qui occupent de « nouvelles formes de travail indépendant ». Parmi eux, nous nous intéressons plus particulièrement ici aux travailleurs des plateformes « boostées » par la numérisation : chauffeurs, coursiers (les plus médiatisés mais pas les plus nombreux), consultants, artistes, créateurs de start-up, mais aussi aides à domicile, ouvriers du second œuvre du bâtiment.

Il s'agit d'une forme d'emploi de plus en plus fréquente dans les parcours de vie (durant des études, entre deux emplois salariés, concomitamment avec un emploi salarié, en retraite, pendant un congé parental…). Même si l'on manque cruellement de données sur ces évolutions, ce qui tire le plus l'augmentation du travail indépendant ne semble pas tant relever d'une volonté d'alternative au salariat que correspondre à des périodes de transition (démarrage dans la vie active, activité entre deux jobs ou dans une période de chômage en attendant un nouvel emploi…). Il peut également s'agir d'un complément de revenu ou d'activité correspondant à une nécessité économique ou de la réalisation d'un projet personnel[87].

Laissons de côté le débat sur le développement massif que pourraient connaître ces formes de travail. Les microentrepreneurs déclarant une activité sont environ 600 000 et, parmi eux, seuls

50 000 travaillent via des plateformes. On estime que seule la moitié d'entre eux exerce cette activité de façon exclusive. Par ailleurs, dans une étude prospective sur l'emploi à l'horizon 2027, France Stratégie estime la part du travail indépendant entre 11,2 % (fourchette basse) et 13,2 % (fourchette haute). On le voit bien, l'enjeu n'est pas ici quantitatif.

Si ces emplois alimentent les décisions de justice et les débats, c'est surtout parce qu'ils interrogent d'une part sur le concept même de salariat (reposant essentiellement sur la notion de subordination) et d'autre part sur celui de travail indépendant (essentiellement défini par le « non-salariat » !). En novembre 2017, le Conseil économique, social et environnemental a voté un avis sur les nouvelles formes de travail indépendant dans lequel l'hypothèse d'un statut spécifique d'« indépendant économiquement dépendant » a été examinée et rejetée de façon unanime[88].

> *Il s'agit d'une forme d'emploi de plus en plus fréquente dans les parcours de vie (durant des études, entre deux emplois salariés, concomitamment avec un emploi salarié, en retraite, pendant un congé parental…).*

Cette option d'un statut spécifique à coût social réduit peut être perçue comme un sous-statut de salarié ou un sous-statut d'employeur favorisant la concurrence déloyale. D'ailleurs, il a été mis en œuvre en Espagne en 2007 mais rencontre peu de succès, au point de faire l'objet d'une réforme en 2017 pour le rendre plus attractif. Et en Italie, les co-co-pros (contrats de collaboration de projet), instaurés en 2003, n'ont pas permis de sortir ces emplois de la zone grise et ont même fait l'objet d'une restriction via le Job Act de 2015 afin d'en limiter les usages abusifs.

Cependant, les risques sont réels que cette zone grise soit le terreau du développement d'« indépendants pauvres », comme on peut voir des « salariés pauvres », avec des droits réduits et un accès très faible à leurs droits. La médiocre protection sociale de ces travailleurs, en particulier en matière d'accident, de maladie professionnelle et d'assurance chômage, attire l'attention car elle est présentée comme un frein à ces activités. En effet, le statut d'autoentrepreneur a rendu simple et rapide la création d'activité, mais il a été inventé pour faciliter l'entrepreneuriat, pas pour servir de support juridique à des plateformes de type Uber ou Malt. Ces modèles économiques n'existaient pas à l'époque. Parmi les travailleurs indépendants « classiques », des systèmes mutualistes se sont mis en place de longue date (la Mutualité sociale agricole pour le secteur agricole, par exemple), et des accords de branche permettent de couvrir de nombreuses catégories d'indépendants (convention collective nationale du notariat, par exemple). Mais les travailleurs d'un nouveau type ne sont pas organisés, ne négocient ni avec leur « donneur d'ordre », ni au niveau national et ne peuvent bénéficier des protections sociales des salariés. De leur côté, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs interprofessionnelles ne s'emparent de ces sujets que depuis très peu de temps (et ce n'est le cas que de certaines).

Alors on voit fleurir des initiatives privées et sur base volontaire pour proposer des protections, de l'accompagnement et parfois pour recréer de la solidarité entre ces travailleurs. Ce sont souvent des plateformes qui offrent des services d'assurance, de conseil et même parfois des prestations de type comité d'entreprise. Elles s'adressent à des personnes souvent hautement qualifiées et percevant un bon niveau de revenu, car le modèle économique et la base de mutualisation de ces structures ne permettent pas de couvrir les revenus les plus faibles. D'autres types de structures destinées à créer de la protection pour ces travailleurs sont également plébiscités : des coopératives d'activités et d'emplois (CAE), des entreprises de portage salarial, des groupements d'employeurs. Grâce à un statut juridique d'employeur et par la voie de la mutualisation des risques, elles permettent à des travailleurs qui se veulent indépendants, de façon transitoire ou non, de bénéficier du socle de protection sociale des salariés.

> *Cependant, les risques sont réels que cette zone grise soit le terreau du développement d'« indépendants pauvres », comme on peut voir des « salariés pauvres », avec des droits réduits et un accès très faible à leurs droits.*

Quelles perspectives ?

On voit bien que ces nouvelles formes de travail ne relèvent pas tant de solutions juridiques ou fiscales censées « libérer le travail » que d'un questionnement sur le travail lui-même, ses modalités d'exercice, le niveau d'autonomie, les parcours de travail alternant différents statuts et la protection sociale y afférente. Le débat s'accélère car le développement de ces activités se heurte au paradoxe du risque de requalification : plus les plateformes s'engagent vers des droits sociaux (accès à la formation, assurance accident du travail…) pour attirer et fidéliser leurs « partenaires », et parfois encouragées par la législation, plus elles s'exposent au risque de requalification. Il ne sera possible de sortir de cette impasse de façon durable que par un dialogue structuré avec l'ensemble des parties prenantes : les partenaires sociaux, les travailleurs indépendants et les pouvoirs publics.

L'idée d'une protection sociale universelle attachée à la personne, et non plus aux emplois ou aux statuts, a fait son chemin. Une sorte de compte personnel d'activité (CPA) généralisé pourrait concerner les risques liés à la perte de revenu, l'accès à la formation professionnelle, la couverture santé et les accidents du travail, la prévention des risques professionnels, la retraite. Cependant, si le concept est assez consensuel, il se heurte très vite à des choix de société qui semblent difficiles à porter : comment sera financé le CPA ? Par une cotisation ? Du travailleur, de l'employeur ou du donneur d'ordre ? Par un abondement par l'État ? Et, derrière cette question du financement, que cherche-t-on à promouvoir ? Une solidarité nationale pour assurer revenu et protection sociale minimaux garantis à tout citoyen (qu'il travaille ou pas) ? Ou un accompagnement des personnes qui travaillent, quel que soit leur statut, pour les aider à trouver, garder ou retrouver une activité en cas d'aléas ?

> *Une sorte de compte personnel d'activité (CPA) généralisé pourrait concerner les risques liés à la perte de revenu, l'accès à la formation professionnelle, la couverture santé et les accidents du travail, la prévention des risques professionnels, la retraite.*

Logique de solidarité financée par l'impôt ou logique contributive financée par des cotisations prélevées sur les revenus du travail ? Peut-on imaginer un socle universel et un complément mutualisé pour tous les salariés et les indépendants ?

On pourrait voir là un chantier de moyen terme, mais le choix du transfert des cotisations salariales sur la contribution sociale généralisée (CSG) et l'attitude prudente du gouvernement sur l'assurance chômage des travailleurs indépendants en 2018 montrent que des décisions se prennent (vite) sans pour autant donner à voir (et à débattre) tous les tenants et les aboutissants. En effet, début 2018, les partenaires sociaux ont reporté de façon consensuelle les débats sur l'ouverture de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants, et préféré traiter le sujet de façon plus globale en fin d'année. L'État a repris immédiatement la main et instauré une allocation forfaitaire, financée par l'impôt et dont il fixe le montant et les conditions d'attribution… D'autres voies (non exclusives) sont praticables, comme l'élargissement de la notion de salariat en intégrant la notion de tiers. C'est une solution qui existe depuis plus de cinquante ans avec l'intérim, puis le portage salarial, les CAE, les groupements d'employeurs, mais aussi, plus récemment, avec la notion d'intrapreneuriat… C'est reconnaître l'évolution des aspirations des individus à plus d'autonomie (la plupart de ces travailleurs indépendants ne souhaitent pas être salariés), les choix d'organisation des entreprises, tout en préservant un cadre de régulation collective tant pour l'activité des entreprises que pour les garanties sociales des individus. Certains proposent d'ailleurs la mise en place d'« associations commerciales » des travailleurs indépendants pour autogérer leur propre plateforme. Elles pourraient là aussi prendre la forme de coopératives, un modèle promu en France par l'Agence du numérique.

La reconnaissance de « tiers » différent de l'employeur traditionnel, dans la relation entre offreur et demandeur d'une activité, devrait alors être encadrée pour garantir une plus grande responsabilité sociale, à l'instar de ce qui existe dans les entreprises, et avec les mêmes obligations de dialogue social. Il ne serait question ici d'échanger des engagements unilatéraux, même sous forme de charte, contre des droits sociaux. Cela supposera d'innover sur l'organisation de la représentation de ces travailleurs et sur les modalités du dialogue social.

Quelle sera la voie choisie ?

La capacité des partenaires sociaux à appréhender le travail indépendant dans ses nouvelles formes pourrait être un facteur déterminant des choix qui seront opérés. Leur engagement pourrait éviter une législation régissant les nouvelles formes de travail indépendant qui constituerait un « cheval de Troie » pour régir à terme l'ensemble de la protection sociale des salariés. Une concertation ouverte pourrait

> *C'est reconnaître l'évolution des aspirations des individus à plus d'autonomie […] tout en préservant un cadre de régulation collective tant pour l'activité des entreprises que pour les garanties sociales des individus.*

définir les voies et moyens de fédérer les travailleurs au lieu de les isoler, et donner la possibilité aux acteurs de cette nouvelle économie de construire les compromis sociaux nécessaires. Les négociations attendues en 2019 sur l'assurance chômage et sur la prévention de la santé au travail seront deux occasions d'évaluer la capacité de tous les acteurs à intégrer les nouvelles formes de travail dans un compromis social visant la protection de tous les travailleurs. Et si la nécessité de dépasser les paradoxes que nous venons de décrire représentait une chance de réinventer la mutualité et les modèles coopératifs ? ■

[87] Des études permettant de mieux mesurer ces évolutions socioéconomiques permettraient d'éclairer ces tendances. Par exemple, notre société s'oriente-t-elle vers l'acceptation du travail rémunéré de personnes de plus en plus âgées, à la retraite ? S'agit-il d'un travail subi du fait du niveau des pensions ? Ou choisi car il correspond à des projets personnels ?

[88] Sophie Thiéry, « Les nouvelles formes du travail indépendant », *Les Avis du CESE*, n° 25, novembre 2017.

Crédit photo : © Gaston Paris/Roger-Viollet

TROISIÈME GENRE

Fanny Parise

La question d'une nouvelle humanité ne se pose-t-elle que lorsque la créature ressemble à l'Homme, ou dès lors que la créature technologique réalise des tâches autrefois réservées aux Hommes ? Entre religions et robots, une profonde quête de sens.

Le concept de « troisième genre » renvoie, d'un point de vue sociétal et des *gender studies*[89], à tout individu considéré comme n'étant ni homme ni femme, à la fois homme et femme ou « neutre » ; soit à un individu appartenant à une troisième catégorie sociale dans des sociétés dont la culture connaît trois genres ou plus.

La société occidentale et postmoderne du début du XXIe siècle est traversée par des débats sur la reconnaissance (biologique, légale, sociale) de nouveaux genres et sur le genre.
La place de l'homme et de la femme dans la société et dans la sphère privée ne cesse d'être évoquée dans la presse. La montée de la sororité au prisme de l'écho rencontré par des scandales sexuels (affaire DSK en 2011, affaire Weinstein en 2017) a donné naissance aux États-Unis au hashtag #MeToo, puis en France au hashtag #BalanceTonPorc en 2017.
Entre diversité des cultures et unité de l'homme, la division sexuelle des tâches dans les sociétés humaines, quelle que soit sa codification, semble immuable à la survie de notre espèce.

L'adage « diviser pour mieux régner » devient ici« diviser pour survivre ». L'évolution de la société bouleverse l'ensemble des repères anthropologiques. Le sociologue Jean Viard explique ainsi qu'en France, comme le mariage n'est plus la norme, il faut conditionner la redistribution de l'impôt en fonction des enfants que l'on élève, et non du statut juridique, ce qui implique de repenser les figures du genre et leur place dans la société.

L'évolution des styles de vie, qui a un impact sur l'évolution des mœurs, est également corrélée à l'intégration de la technologie dans nos existences. Celle-ci bouleverse non seulement les rapports de genre, mais également notre propre humanité. D'un point de vue anthropologique, tout se passe comme si nous assistions à l'émergence d'un nouveau genre Homo composé d'un couple d'hominidés. Occultés par des préoccupations qui seront bientôt obsolètes (la place de l'homme et de la femme dans le foyer ou dans la société ; le droit individuel de n'être assimilé à aucun genre), l'*Homo Deus* et le robot humanoïde laissent entrevoir le renouveau d'une humanité au visage de Janus (à la fois homme de chair et d'os et

homme qui n'a d'humain que l'apparence ; à la fois créateur et à la fois créature).

Comme le soulignent Pascal Picq, Nicolas Santolaria ou encore Yuval Noah Harari, *Homo sapiens* serait en train de vivre sa dernière grande révolution. L'innovation et la technologie rendent possible l'affrontement de l'humain avec son grand ennemi ancestral : la mort. Grâce à la technologie, il sera peut-être un jour possible de « tuer la mort » et même de remplacer l'homme. Comme premier pas, en octobre 2017, le monde entier découvrait le visage de Sophia, le premier robot humanoïde à être reconnu citoyen d'un pays, l'Arabie Saoudite.

À la même période, les médias se faisaient l'écho d'autres événements, comme le premier suicide d'un robot, la commercialisation de robots programmés pour être violés ou encore le premier mariage entre un humain et un robot.

> *Entre diversité des cultures et unité de l'homme, la division sexuelle des tâches dans les sociétés humaines, quelle que soit sa codification, semble immuable à la survie de notre espèce.*

L'émergence d'un troisième genre « technologique » qui représente un individu (statut de citoyen d'un pays, donc droits juridiques associés) considéré comme n'étant ni homme ni femme, à la fois homme et femme ou « neutre » brouille les frontières entre le réel et l'irréel, entre l'humain et le non-humain. Comprendre ce phénomène nécessite d'avoir recours au regard éloigné en allant à la rencontre de ceux qui se nomment les « vrais humains », c'est-à-dire le peuple inuit.

Cette société, restée traditionnelle jusqu'aux années 1950, a fait l'objet de nombreux travaux ethnographiques et donné lieu à une théorie : celle de « troisième sexe social ». Il s'agit d'une catégorie de personnes socialisées dans leur fratrie de façon différente de celle des autres garçons ou filles. Notre postulat serait que le troisième genre sera technologique, rapprochant toujours plus Homo sapiens de son créateur. En définitive, est-il rival ou démiurge de Dieu ? Poser ici la question de la place de Dieu n'est pas anodin.

La littérature scientifique fait état d'un lien entre ce « troisième sexe social » et le religieux. Pour James George Frazer, le travestissement religieux et le changement de sexe avaient une fonction de médiation religieuse. Chez le peuple inuit, c'est précisément la fonction dévolue au chamane, à qui l'on attribue la clairvoyance du troisième genre. On remarque un rapport de genre et une fonction sociale spécifique de cette figure présente dans

de nombreuses sociétés. Elle est plus ou moins acceptée dans les sociétés dites postmodernes, mais ces figures sociales sont parfois valorisées dans certaines cultures, notamment asiatiques. Ce troisième genre technologique semble propulser l'individu dans une double posture : tantôt il est chamane de sa propre humanité, tantôt il érige (et fabrique même) des « médiateurs » non plus humains ou non humains, mais artificiels pour échanger avec l'invisible. La question d'une nouvelle humanité ne se pose que lorsque la créature ressemble à l'homme ou dès lors qu'une créature technologique accomplit des tâches autrefois réservées aux hommes. La machine à laver le linge (lave-linge) est un bon exemple : notre rapport à cet objet aurait sans doute été différent si, au lieu d'une machine carrée ou rectangulaire, chaque foyer avait eu un humanoïde comme Sophia pour laver son linge. Notre société tend à produire de l'expérience brouillant les frontières entre l'humain et le non-humain ; montrant d'une part ce qu'il y a de moins humain en nous, mais aussi ce qui pourrait l'être chez les non-humains.

Objectiver l'incidence sociétale de ces inventions technologiques sur les recompositions du genre et de notre humanité nécessite le recours à un triple niveau d'analyse : ontologique (fabrication technologique), sociologique (incidence sur les rapports de genre et sociaux), cosmogonique (place de Dieu et place des hommes).

> *L'évolution des styles de vie, qui a un impact sur l'évolution des mœurs, est également corrélée à l'intégration de la technologie dans nos existences.*

Cette imitation du réel que représente le troisième genre technologique semble en réalité masquer une quête de sens plus profonde : la place de l'homme dans la société, et par extension dans l'univers. Toute civilisation se fonde sur des mythes cosmogoniques (ou de création) qui permettent de définir l'ordre des choses. En fonction de leurs rapports à la technologie, les sociétés justifient cet ordre par la science ou par la religion. La période actuelle bouleverse les convictions initiales des individus. En perte de repères et en crise de croyances, les hommes sont à la recherche d'un nouveau cadre normatif pour ordonner leur vie quotidienne. Les avancées technologiques se mêlent à une modernisation des croyances animistes, incitant certains individus à créer de nouvelles religions où la figure de Dieu serait une intelligence artificielle. L'Église Way of The Future fondée par un ancien cadre de la firme Uber, Anthony Levandowski, témoigne de l'apparition d'une nouvelle génération de prophètes de la technologie. La modernité semble offrir la possibilité à l'homme non

> *Penser le troisième genre non plus du point de vue du rapport homme/femme, mais homme/robot, permet de prendre de la distance face aux évolutions humaines et aux inventions qui se propagent.*

seulement de faire exister ses dieux, mais de vivre « réellement » dans les mythes cosmogoniques qui ont défini les contours de son humanité.

En guise d'illustration, nous observons actuellement la réalisation des fantasmes liés à l'humanité issue du peuple sumérien. Ce dernier avait une divinité, Ninhursag, qui représentait la figure d'un troisième genre. À Sumer, mais également à Babylone et en Assyrie, ces individus remplissaient un rôle religieux au service d'Inanna/Ishtar. Ils pratiquaient la prostitution sacrée (hiérodule), la danse extatique, la musique et le théâtre, portaient des masques et des attributs des deux autres sexes. Ce qui n'est pas sans rappeler la figure de Sophia, les IA capables de gagner au jeu de go et de produire des œuvres artistiques et littéraires, ou encore les maisons closes de poupées humanoïdes à Paris.

Penser le troisième genre non plus du point de vue du rapport homme/femme, mais homme/robot, permet de prendre de la distance face aux évolutions humaines à l'œuvre et aux inventions qui se propagent et qui sont en train de redéfinir les contours de notre humanité, mais également de notre avenir. L'individu se définit par rapport à l'autre. Dans les prochaines décennies, Homo sapiens devra pour survivre se penser dans une approche holistique (homme, femme, autres genres) face à l'autre : le troisième genre (ou sexe) technologique. ■

[89] Champ de recherche pluridisciplinaire qui étudie les rapports sociaux entre les sexes.

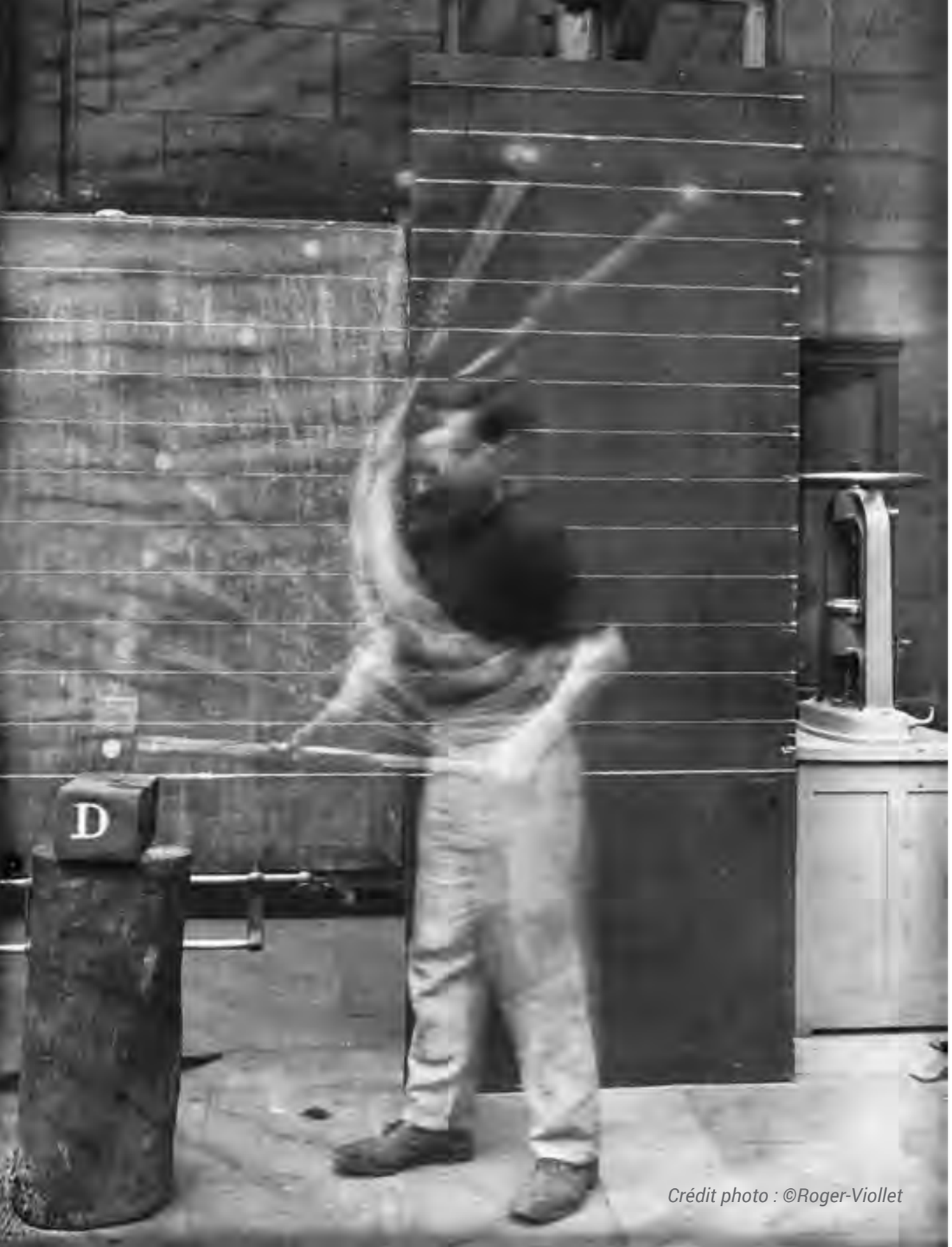

Crédit photo : ©Roger-Viollet

RÉSURGENCE

UBÉRISATION (RÉSISTANCE À)

Isabelle Daugareilh, Timothée Duverger, Matthieu Montalban

Le développement de l'économie de plateforme favorise le retour à des formes de travail indépendant typiques de la proto-industrialisation du capitalisme. Saura-t-on, comme ce fut le cas au XIXe siècle, imaginer les outils qui répondent à ce défi économique et social ?

« Le numérique dévore le monde », selon la formule de Nicolas Colin et d'Henri Verdier[90]. D'aucuns n'hésitent pas à considérer l'avènement du numérique comme la quatrième révolution industrielle. Ses impacts sont multiples et leur portée sur le plan économique, social, humain est incertaine. Il vient en particulier fissurer les modèles économiques traditionnels des entreprises et du travail subordonné, avec des conséquences directes sur la protection sociale. C'est particulièrement le cas pour ce que l'on nomme l'économie collaborative ou de plateformes[91].

Le modèle d'affaires associé à l'entreprise Uber consiste à mettre en relation *via* la plateforme une main-d'œuvre indépendante, ou « free-lance », avec des utilisateurs, moyennant pour les collaborateurs concernés le paiement de commissions et le respect de règles imposées par la plateforme. Ce modèle en croissance rapide promeut des formes d'organisation du travail plus horizontales constituées d'entreprises individuelles, proclamant la fin de la grande firme intégrée verticalement et du rapport salarial subordonné associé. En diminuant les coûts de transaction, les plateformes pourraient accélérer les phénomènes d'externalisation par le recours à des travailleurs indépendants optant ou non pour le statut juridique d'autoentrepreneur. Cela n'est pas sans rappeler le retour au *putting out system* également appelé système domestique ou d'externalisation productive par la sous-traitance – *subcontracting system*[92].

Le développement de l'économie de plateforme pose question quant à la protection juridique et sociale des travailleurs. L'interrogation centrale porte sur la requalification juridique de la relation commerciale en contrat de travail. Au regard des évolutions technologiques et du caractère flou de cette relation, des saisines de juges nationaux et du juge européen aux fins de requalification de la relation de travail[93] ou du statut de la plateforme[94] ont lieu ainsi que, le cas échéant, des projets de réforme de législations nationales du travail.

En conséquence, des mouvements, des luttes et des formes d'organisation de ces travailleurs se développent pour améliorer les conditions de travail, conquérir des droits ou s'adapter à ce nouveau contexte. Afin de défendre leurs intérêts face aux

plateformes[95], les livreurs à vélo mènent des actions conflictuelles prenant diverses formes (déconnexion, etc.) qui les conduisent à s'organiser collectivement – collectif, coordination, syndicat – souvent à l'échelle des villes ou des localités. Ils s'appuient sur les ressources qu'offre le droit, et en particulier le droit du travail, alors que la convention liant les livreurs à la plateforme est un contrat commercial, et non de travail. Le droit du travail peut expressément reconnaître, comme c'est le cas en France depuis la loi El Khomri (2016), aux travailleurs indépendants des plateformes des droits collectifs, comme celui de créer une organisation syndicale et ainsi de défendre leurs intérêts collectifs, y compris par le recours à des actions organisées collectivement tendant à refuser de fournir leurs services, actions qui ne peuvent donner lieu à sanction contractuelle ou à pénalité. À Bordeaux, des livreurs à vélo organisés en syndicat ont ainsi tenté d'ouvrir des négociations collectives avec des plateformes.
Par ailleurs, les diverses formes de coopération proposées par le droit français (sociétés coopératives et participatives, sociétés coopératives d'intérêt collectif, coopératives d'activités et d'emploi) sont autant d'organisations qui peuvent être des alternatives à l'ubérisation du travail. En effet, toutes ces formes coopératives organisant leur activité économique à partir de plateformes proposent néanmoins au travailleur le statut de salarié en lieu et place du statut de travailleurs indépendant et/ou d'autoentrepreneur. Ainsi en est-il des sociétés coopératives et participatives (SCOP) de livreurs (créées à Bordeaux) ou des coopératives d'activités et d'emploi (CAE). Quant à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), elle comprend comme associés non seulement des salariés, mais aussi des représentants d'autres catégories d'intérêts. La coopérative solidaire des livreurs parisiens fonctionne sur ce modèle et comprend trois collèges : celui des travailleurs associés, celui des clients et celui des restaurants. D'autres SCIC intègrent comme collège celui représentant les collectivités locales (mairies, collectivités territoriales, État).

> “*Les résistances collectives à l'ubérisation peuvent être entendues comme des luttes pour l'autonomie et la sécurité par la construction des supports d'une citoyenneté économique et sociale.*”

Le développement de l'économie de plateformes a ainsi favorisé sous le terme d'« ubérisation » le retour à des formes de travail indépendant typiques de la proto-industrialisation. Comme à cette époque, ce processus amène les travailleurs, en particulier peu qualifiés (chauffeurs, livreurs, etc.), à une dépendance par rapport au donneur d'ordres, en l'occurrence ici la plateforme. Les plateformes peuvent mettre en concurrence ces travailleurs et ainsi faire baisser le prix de leurs prestations ou augmenter les exigences horaires. Aujourd'hui comme au XIXe siècle, le syndicalisme, le salariat, l'institutionnalisation du contrat de travail, de la protection sociale ou encore la création de coopératives sont des moyens de répondre aux dégradations des conditions de travail et de rémunération.

Derrière la plateformisation, c'est l'entrepreneuriat lui-même qui est en mutation, comme en témoignent le débat autour du rapport Notat-Senard[96] sur les entreprises à mission et le projet de loi Pacte visant à modifier les articles 1833 et 1835 du Code civil pour introduire la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de l'entreprise ou la notion de « raison d'être de la société[97] ». La gouvernance est au cœur de ces tensions, c'est l'arène de la distribution du pouvoir et du partage de la valeur qui détermine les nouveaux modes d'entreprendre induits par la plateformisation[98]. Les résistances collectives à l'ubérisation peuvent ainsi être entendues comme des luttes pour l'autonomie et la sécurité par la construction des supports d'une citoyenneté économique et sociale[99]. Elles décantent un « retour des communs » qui interroge la capacité de communautés – ici de travail – à gérer des systèmes de ressources – ici l'entreprise[100]. Ces tendances, encore balbutiantes, seront-elles à même de réorienter le cours de la plateformisation qui, elle, tente de contourner les conquêtes que furent le salariat et la protection sociale en rendant difficile l'organisation collective des travailleurs ubérisés[101] ? ■

[90] Nicolas Colin et Henri Verdier, L'*Âge de la multitude. Entreprendre et gouverner après la révolution numérique*, 2e éd., Paris, Armand Colin, 2015.
[91] Éric Sadin, *La Siliconisation du monde. L'irrésistible expansion du libéralisme numérique*, Paris, L'Échappée, 2016.
[92] Matthieu Montalban, « L'économie collaborative et la robotique : par-delà la science-fiction ? », *Les Possibles*, n° 11, automne 2016.
[93] En France, après une jurisprudence des juges du fond souvent défavorable à la requalification de la relation de travail (voir notamment Alexandre Fabre, « Les travailleurs des plateformes sont-ils des salariés ? Premières réponses frileuses des juges français », *Droit social*, 2018, p. 547), la Chambre sociale de la Cour de cassation en formation plénière a rendu un arrêt d'un grand classicisme du point de vue du lien de subordination le 28 novembre 2018 (Soc. 28 novembre 2018, Take Eat Easy) en faveur d'une requalification de la relation de travail des travailleurs des plateformes (voir notamment *Semaine sociale Lamy*, nos 1842-1843, 24 décembre 2018 et Catherine Courcol-Bouchard et Thomas Pasquier, « Le livreur, la plateforme et la qualification du contrat » – Avis de cassation, *Revue de droit du travail*, 2018, p. 812). Pour un commentaire comparé de décisions judiciaires (entre la France, les États-Unis et le Royaume-Uni), voir Kieran Van Den Bergh, « Plateformes numériques de mise au travail : mettre fin à une supercherie », *Revue de droit du travail*, n° 4, avril 2018, p. 319.
[94] Nicolas Balat, « Les apports des arrêts "Uber Pop" au droit des transports », *Recueil Dalloz*, n° 17, 2018, p. 934. Voir aussi Marie-Cécile Escande-Varniol, « Uber est un service de transport, mais quel statut pour les chauffeurs ? » *Semaine sociale Lamy*, n° 1804, février 2018.
[95] Par exemple quand la plateforme décide de modifier les conditions de rémunération, passant d'un prix à l'heure à un prix à la course-pièce.
[96] Nicole Notat et Jean-Dominique Senard, *L'Entreprise, objet d'intérêt collectif*, rapport remis le 9 mars 2018 aux ministres de la Transition écologique et solidaire, de la Justice, de l'Économie et des Finances et du Travail.
[97] Projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises.
[98] Ouishare, Gouvernances : partager le pouvoir et la valeur. *Comment les plateformes dessinent de nouveaux liens avec les communautés ?*, rapport final, mars 2017.
[99] Pierre-Yves Gomez, *Intelligence du travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 2016.
[100] Nicole Alix, Jean-Louis Bancel, Benjamin Coriat et Frédéric Sultan (dir.), *Vers une république des biens communs ?*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2018.
[101] Cette interrogation fait l'objet d'un projet de recherche qui a démarré en janvier 2019 : Isabelle Daugareilh (dir.), « Formes de mobilisation collective et économie des plateformes », Drees/Dares – Programme de recherche « Formes d'économie collaborative et protection sociale », Comptrasec en association avec le Centre Émile-Durkheim et Gretha, janvier 2019-juin 2021.

Crédit photo : ©Roger-Viollet

VALEUR SOCIALE (SNAPCHAT)

Alain Mergier

Est-ce qu'il n'y a pas dans certains usages d'un réseau social l'indication de ce qui se passe dans la société contemporaine travaillée par la révolution numérique ? Ne sommes-nous pas entrés, subrepticement, dans le monde de la réinitialisation permanente des valeurs ?

Nous partons ici d'observations réalisées auprès d'un groupe de jeunes adultes âgés de 20 à 25 ans, habitants des quartiers de la banlieue est de Paris. Ils sont issus de l'immigration de deuxième et troisième générations. Ils n'ont pas de qualification professionnelle. Il leur arrive de trouver un travail, temporaire. Parfois ce travail est déclaré. Cette précarité économique se déploie sur fond d'une instabilité de la reconnaissance. En ville, à Paris, dans les espaces publics, dans le métro, dans les magasins, à tout moment des ombres disqualifiantes peuvent voiler les regards dont ils sont l'objet. Dans *Shadows*, film inaugural de son œuvre, John Cassavetes saisit ce regard qui, dans un mutisme tragique, se fait *acte*, acte de rejet[102]. Le contexte dans lequel s'insèrent les usages de Snapchat que nous avons étudiés se caractérise par un enjeu relationnel que le langage ordinaire sait rendre par des expressions comme « perdre la face », « sauver la face ».

Erving Goffman définit « la face » comme « la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers une ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier[103] ». La vulnérabilité de la valeur sociale, le fait que la face peut être à tout moment remise en cause[104], nous a orienté dans la compréhension d'un aspect particulier de l'usage de Snapchat : la nécessité de capter et transmettre des extraits de sa vie. Durant une séquence comprenant un parcours en voiture, une brève altercation avec un autre automobiliste, une rencontre avec des connaissances et une pause bière pour terminer dans une discothèque : ce sont plus de quinze snaps qui ont été envoyés par une des personnes auprès de qui nous avons travaillé.

Le snapchatteur est pris dans une urgence : les snaps n'accompagnent pas le déroulé de sa vie, ils en font partie. Les snaps sont constitutifs de l'expérience dont ils sont extraits. D'où la question : qu'est-ce qui est *accompli* au travers de la diffusion de captations d'instants de sa vie dans l'intention d'établir ou de maintenir sa face ? Le snapchatteur ne *donne* pas à voir ses images, il les *soumet* au regard évaluateur d'un groupe d'amis, clos ou ouvert. La réussite du snap – réussite qui établit la valeur du snapchatteur – est indexée au

nombre de vues suscitées. Cette valeur est quantitative avant d'être qualitative. Ce qui importe, c'est de *compter* pour le groupe, d'en devenir une valeur de référence. C'est ainsi que les snaps font tenir le groupe ensemble et qu'ils en organisent la hiérarchie. En haut de la pyramide : la ou les star(s). Ce centrage sur la question de la face permet de désenfler la question identitaire. Si l'identité a trait à la face, elle n'est pas première, elle y est subordonnée. Dans les usages de Snapchat, l'enjeu n'est pas ce que je *suis*, mais ce que je *vaux*. Et je ne vaux qu'au regard de l'autre.

Trois registres de snaps se tressent pour instaurer la valeur du snapchatteur. Le premier est la caractérisation du groupe auquel le snapchatteur s'adresse. Le deuxième se rapporte à la singularité du snapchatteur. Le troisième vise l'accès à la hiérarchie du groupe. Ce dernier est lié à une concurrence permanente de pouvoir dans les groupes que nous avons observés.

“

La vulnérabilité de la valeur sociale, le fait que la face peut être à tout moment remise en cause , nous a orienté dans la compréhension d'un aspect particulier de l'usage de Snapchat : la nécessité de capter et transmettre des extraits de sa vie.

”

Premier registre : authentifier la communauté du groupe

Les snaps du premier registre sont des microséquences de vie courante, des fragments qui indiquent de quoi est tissée la vie de ceux auxquels le snapchatteur s'adresse.

Quelques exemples :
- le selfie avec la moue qui met en avant les lèvres (pour les femmes, surtout) ;
- le selfie avec les doigts en V (majeur et index pour victoire ou réussite initialement, aujourd'hui juste parce que c'est cool) ;
- le selfie ironique avec les doigts en L contre le front (pouce et index, pour loser) ;
- le selfie avec les amis où l'on grimace ou sourit ensemble ;
- le selfie avec filtre sur le visage, inventé par Snapchat. Il peut être drôle ou sexy. Pour ce selfie, il s'agit de jouer l'émotion ou l'attitude appelée par le filtre (exemple : si le filtre place des petits cœurs au-dessus de la tête, il faut jouer l'amoureux pensif, si le filtre place des lunettes sur le nez, il faut jouer l'étudiant sexy qui réfléchit) ;
- la vidéo ou photo des bouteilles bues pendant une soirée ;
- la vidéo dans la voiture alors que l'on conduit en cadrant à la fois le volant, la route, un peu le tableau de bord et surtout en enregistrant la musique que l'on est en train d'écouter très fort ;
- la photo de ce que l'on mange dans un restaurant ;
- la photo du petit dessin sur la crème du cappuccino pris dans un café ;
- la photo du petit matin dans la rue avec l'heure inscrite, quand on se lève tôt.

Il y a dans ces snaps une finalité phatique. Ils vérifient que les destinataires sont sur la même longueur d'onde, qu'ils se reconnaissent dans ces images. Il s'agit de consolider les conditions de réussite des snaps : pour que les suivis aient effet de valeur, ils doivent émaner de personnes partageant la même forme de vie.

Deuxième registre : la singularité du snapchatteur

Les snaps de ce deuxième registre établissent la singularité du snapchatteur. Il ne s'agit de se mettre ni en retrait ni en avant du groupe mais, au contraire, de démontrer que l'on est *dans* le groupe. On se singularise en faisant *usage* de tout ce qui tisse la communauté du groupe évoquée dans le premier registre : jeux de langage, habitudes, esthétique, références culturelles, formes d'humour…

Quelques snaps de ce registre :
- une jeune femme qui fait des acrobaties dans sa cuisine ;
- un jeune homme qui se fait prendre en photo (paisiblement) avec les policiers de son quartier ;
- un homme qui fait des percussions avec tous les objets de son appartement ;
- une femme qui fait des vidéos avec sa petite fille de cinq ans chantant de la musique pop comme une adulte ;
- une personne qui raconte sa vie avec un second degré comique.

Troisième registre : l'excès

Comparons deux vidéos, une du premier et l'autre du troisième registre. La première montre le volant et les mains qui le tiennent et, derrière le pare-brise, les rues qui défilent, la nuit alors que la musique est diffusée à plein régime. Dans l'autre vidéo, celle qui relève du troisième registre, nous retrouvons le volant, les mains du conducteur, le pare-brise mais la rue a fait place à un parking désert et la balade à un rodéo que l'on suit de l'intérieur : hurlement des pneus, chariots de supermarché qui valdinguent, tête-à-queue sous contrôle qui fait frémir même sur le petit écran de smartphone.

Ce troisième registre est celui de l'excès qui peut se manifester sous d'autres formes. Ainsi, cette vidéo tournée dans une discothèque. Le serveur apporte une bouteille de champagne : c'est un magnum de Dom Pérignon ! Dépense excessive, totalement aberrante pour des jeunes économiquement précarisés. Cette dépense n'est déraisonnable que dans le cadre de ce que Georges Bataille nommait « l'économie restreinte », qu'il opposait à « l'économie générale » organisée autour de la notion de dépense *improductive*. Il regroupait sous cette notion « le luxe, les deuils, les guerres, les cultes, les constructions de monuments somptuaires, les jeux, les spectacles, les arts, l'activité sexuelle perverse (détournée de la finalité génitale)[105] ».

D'autres snaps montrent des prises de risques. Une personne snapchatte la vue depuis un pont métallique de chemin de fer dont elle a escaladé les poutrelles au-dessus des voies. Un autre snap montre un groupe d'adolescents se filmant en train de défier et d'injurier des policiers qui passent en voiture. Les jeunes rencontrés évoquent des snaps de passage à tabac d'un adolescent par un groupe de jeunes, d'incendie de voiture, de scènes sexuelles… Tout n'est pas considéré comme acceptable par les jeunes snapchatteurs auprès desquels nous avons travaillé. Ce troisième registre de snaps est animé d'un enjeu, celui d'éprouver les limites, dans la dépense excessive, la confrontation au danger, le défi des autorités. Nous sommes au plus près de la dimension ordalique que David Le Breton décrit en observant les rites contemporains d'initiation. C'est avec la reconnaissance de cette capacité à passer les limites que s'affirme la valeur concurrentielle du snapchatteur, valeur qui lui permet de prendre place dans la hiérarchie sociale dessinée par le groupe ou le public ouvert.

> *Les valeurs, quelles qu'elles soient, ne sont-elles pas en train de nous apparaître comme fondamentalement vulnérables, nous mettant en nécessité de les recharger, sans repos, sans répit ?*

Nous avons orienté notre analyse autour de la notion d'acte. Snapchatter, c'est candidater à la valeur. Cette valeur va croissant selon les différents registres de snaps. Les snaps du premier registre constituent le niveau basique : la valeur est celle de l'accord d'un groupe. Les snaps du deuxième registre démontrent que cet accord de groupe engendre des *pratiques de singularisation.* Les snaps du troisième registre supposent acquis les registres précédents et prétendent au haut de la hiérarchie microsociale du groupe.

Snapchatter, c'est candidater à la valeur ouvrant l'accès à une place. Mais candidater à la reconnaissance, c'est toujours prendre le risque de l'échec. Il faut ici rappeler que les images sont éphémères, elles ne sont pas mémorisées. Une fois vues, elles disparaissent. Or, nous l'avons dit, c'est du fait d'être vu que les snaps produisent la valeur du snapchatteur. La valeur sociale de la personne n'est jamais consolidée par une mémorisation des images qui l'ont suscitée. La face de la personne est donc doublement vulnérable : évanescente par les images qui la supportent et soumise à la concurrence. Point de repos pour le snapchatteur qui doit sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier.

Une question pour terminer. Nous venons d'évoquer la vulnérabilité des faces et la nécessité devant laquelle se trouvent les personnes d'en relancer la valeur en permanence. N'y a-t-il pas, dans cette réalité qui apparaît avec certains usages d'un réseau social, l'indication de ce qui se passe, peut-être de façon moins flagrante, à un niveau beaucoup plus général, dans la société contemporaine travaillée par la révolution numérique ? Les valeurs, quelles qu'elles soient, ne sont-elles pas en train de nous apparaître comme fondamentalement vulnérables, nous mettant en nécessité de les recharger, sans repos, sans répit ? Ne sommes-nous pas entrés, subrepticement, dans le monde de la *réinitialisation permanente* des valeurs ? ■

[102] Nous nous référons à la scène durant laquelle Tony, l'amant blanc de Lelia, rencontre Hugh, le frère noir de celle-ci, et prend conscience que la jeune fille avec qui il a passé la nuit a une origine qu'il n'avait pas soupçonnée. Son regard en dit long. En trois plans magistraux, John Cassavetes nous donne à voir ce qu'est le racisme *incorporé*, inavoué, celui qui gouverne les regards sans même dicter les mots

[103] Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.

[104] N'oublions pas qu'aujourd'hui des adolescents se suicident pour avoir perdu la face sur Facebook ou d'autres réseaux. Le harcèlement n'est autre que le pilonnage de la face.

[105] Georges Bataille, *La Part maudite*, Paris, Minuit, 1967. Cette énumération est extraite de « La notion de dépense », texte qui date de 1933. Il fut ensuite publié en première partie de *la Part Maudite* en 1949 (première édition). On ne peut qu'être frappé par son actualité…

Les contributeurs

Pierre Bauby, enseignant et chercheur en sciences politiques, directeur de l'Observatoire de l'action publique de la Fondation Jean-Jaurès

Jean-Christophe Baudouin, cadre de la fonction publique en charge de politiques publiques territoriales

Christian Birebent, historien

Louis-Simon Boileau, doctorant au Ceri (Sciences Po-Paris), directeur de l'Observatoire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient de la Fondation Jean-Jaurès

Flora Bolter, politiste, militante associative, co-directrice de l'Observatoire LGBT+ de la Fondation Jean-Jaurès

Jean-Laurent Cassely, journaliste, auteur de *La révolte des premiers de la classe* (Arkhê, 2017) et *No Fake* (Arkhê, 2019)

Isabelle Daugareilh, directrice de recherches CNRS, directrice du Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale COMPTRASEC UMR 5114 (université de Bordeaux)

Arthur de Grave, co-fondateur de l'agence Stroïka et du réseau OuiShare

Cédric Durand, économiste, maître de conférences à l'université Paris 13

Timothée Duverger, maître de conférences associé à Sciences Po-Bordeaux, chercheur associé au Centre Émile Durkheim UMR 5116 (université de Bordeaux)

Geneviève Ferone Creuzet, experte de la notation et de l'évaluation extra-financière, fondatrice de Prophil

Blaise Gonda, chargé de mission auprès du directeur de l'Agence française de développement (AFD)

Aurialie Jublin, co-pilote des programmes sur les transformations numériques, Fondation Internet nouvelle génération (FING)

Razmig Keucheyan, sociologue, Centre Émile Durkheim (université de Bordeaux)

Olaf Klargaard, directeur de l'innovation, Geopost

Jean-Jacques Kourliandsky, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), directeur de l'Observatoire de l'Amérique latine de la Fondation Jean-Jaurès

Bénédicte Manier, journaliste, auteure de *Un million de révolutions tranquilles. Comment les citoyens changent le monde* (Les liens qui libèrent, 2e éd., 2016)

Jacques-François Marchandise, délégué général, Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)

Matthieu Montalban, maître de conférences HDR en sciences économiques à l'université de Bordeaux, rattaché au GREThA UMR 5113

Alain Mergier, sociologue

Timothée Ourbak, division changement climatique, Agence française de développement (AFD)

Fanny Parise, anthropologue

Nicolas Payen, chargé de travaux dirigés en histoire, à Sorbonne Université

Paul Poupet, cofondateur de Seed-Up

Jérôme Saddier, président d'ESS France et de l'Avise, vice-président délégué du Crédit coopératif

Jean-Loup Samaan, analyste politique aux Émirats arabes unis et ancien conseiller au ministère de la Défense (2008-2011) et à l'OTAN (2011-2016)

Christophe Sente, docteur en sciences politiques et sociales

Mathieu Souquière, consultant, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès

Sophie Thiéry, conseillère au Conseil économique, social et environnemental (CESE), directrice des relations avec les décideurs sociaux du Groupe AESIO

Marinette Valiergue, membre de À nous la démocratie !, co-auteure du rapport *Entreprises engagées. Comment concilier l'entreprise et les citoyens* (Fondation Jean-Jaurès, février 2018)

Robert Zarader, économiste, président d'Equancy & Co

Martin Ziguélé, ancien Premier ministre de la République centrafricaine, président du MLPC, député et président de la commission Économie, Finances et Plan de l'Assemblée nationale de la République centrafricaine

COLLECTION DIRIGÉE PAR GILLES FINCHELSTEIN ET LAURENT COHEN
ISBN : 978-2-36-244-122-6
© ÉDITIONS FONDATION JEAN-JAURÈS

12, CITÉ MALESHERBES – 75009 PARIS
www.jean-jaures.org

Crédit photo de couverture : © Maurice-Louis Branger/Roger-Viollet
Graphisme : Emmanuelle Atteia - BYM!
Imprimé en France par A.trois

Juillet 2019

“

Une fois que les signaux sont d'une ampleur telle qu'ils émergent du bruit ambiant, on ne peut plus rien faire. Ce sont les premiers signes avant-coureurs qu'il faut chercher

”

Melvin Calvin, récompensé du prix Nobel de chimie pour ses travaux sur le cycle du carbone.

C'est à cet exercice que répond ce cahier de tendances, en regroupant quelques-uns des signes avant-coureurs du monde d'après, tels que peut les repérer une fondation politique : collapsologie, troisième genre, inaction climatique, identité numérique… Cette carte blanche donnée à une trentaine d'acteurs et experts est un premier rendez-vous avec le futur, qui n'attend plus que vous.

Ouvrage coordonné par Thierry Germain
Avant-propos de Daniel Cohen et Gilles Finchelstein

Avec les contributions de Pierre Bauby, Jean-Christophe Baudouin, Christian Birebent, Louis-Simon Boileau, Flora Bolter, Jean-Laurent Cassely, Isabelle Daugareilh, Arthur de Grave, Cédric Durand, Timothée Duverger, Geneviève Ferone Creuzet, Blaise Gonda, Aurialie Jublin, Razmig Keucheyan, Olaf Klargaard, Jean-Jacques Kourliandsky, Bénédicte Manier, Jacques-François Marchandise, Matthieu Montalban, Alain Mergier, Timothée Ourbak, Fanny Parise, Nicolas Payen, Paul Poupet, Jérôme Saddier, Jean-Loup Samaan, Christophe Sente, Mathieu Souquière, Sophie Thiéry, Marinette Valiergue, Robert Zarader et Martin Ziguélé.

ISBN 978-2-36-244-122-6 12€
9 782362 441226

Fondation Jean Jaurès